

ՀԻՎՈՐԴԱՄԱՎ



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030

*Une saine gestion des matières résiduelles, un enjeu de taille à relever
pour les générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain.*

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE ET ENJEUX	8
2	PORTRAIT DE LA VILLE	9
2.1	Description géographique	9
2.2	Zonage, affectation et utilisation du territoire.....	10
2.3	Caractéristiques démographiques et géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles	11
2.4	Description démographique par groupe d'âge	12
2.5	Description démographique selon le niveau de scolarité	13
2.6	Données socioéconomiques du Nord du Québec : revenu et structure économique	13
2.6.1	Nombre d'unités d'occupation	14
2.6.2	Populations saisonnières	15
2.6.3	Projection démographique	16
2.7	Description socio-économique.....	17
2.8	Structure économique.....	18
3	REPARTITION DES RESPONSABILITES	19
3.1	Rôle et compétence des intervenants en gestion de matières résiduelles.....	19
3.2	Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles.....	19
3.2.1	Règlement 005-2001.....	19
3.2.2	Règlement 001-2010.....	19
3.2.3	Règlement 002-2020.....	19
3.3	Les ententes intermunicipales.....	20
4	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET DES INSTALLATIONS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS	21
4.1	Recensement des installations, organismes et entreprises en GMR présents sur le territoire	21
4.2	Recycleurs et récupérateurs œuvrant en GMR sur le territoire d'application	22
4.3	Gestion actuelle des matières résiduelles.....	23
4.3.1	Collecte des matières recyclables.....	23
4.3.2	Collecte des encombrants.....	23
4.3.3	Les textiles	24
4.3.4	Collecte de RDD	24
4.3.5	Collecte des matières organiques.....	24
4.3.6	Boues municipales de l'usine de traitement des eaux usées.....	25
4.3.7	Boues de fosses septiques	25
4.3.8	Boues issues des ICI	25
4.3.9	L'écocentre	25
4.3.10	Les campagnes d'information-sensibilisation-éducation (ISÉ)	26

4.3.11	La collecte des plastiques agricoles	27
4.3.12	La collecte des ordures	27
4.4	Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces, institutions (ICI)	27
4.5	Gestion des matières résiduelles issues du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)	27
5	ESTIMATION DES MATIERES RESIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	29
5.1	Les matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur ICI	29
5.1.1	Matières recyclables du secteur résidentiel	29
5.1.2	Matières recyclables du secteur ICI	30
5.1.3	Sommaire des quantités de matières recyclables du territoire de planification	32
5.2	Les autres matières résiduelles du secteur résidentiel	33
5.2.1	Les matières organiques	33
5.2.2	Les boues municipales	34
5.2.3	Les véhicules hors d'usage	35
5.2.4	Estimation des quantités de résidus d'activités municipales	35
5.2.5	Les textiles	36
5.2.6	Les résidus domestiques dangereux	36
5.2.7	Les autres matières résiduelles résidentielles	36
5.2.8	Les résidus ultimes	37
5.2.9	Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur résidentiel	38
5.3	Les matières résiduelles du secteur ICI	39
5.3.1	Les matières organiques du secteur ICI	39
5.3.2	Autres matières résiduelles du secteur ICI	39
5.3.3	Les résidus ultimes du secteur ICI	40
5.3.4	Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur ICI	41
5.4	Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	42
5.5	Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	43
5.5.1	Les pneus hors d'usage	43
5.5.2	Les contenants consignés	44
5.5.3	Les PLASTIQUES AGRICOLES	44
5.6	Bilan global des quantités estimées de matières résiduelles générées sur le territoire de planification	45
6	IDENTIFICATION DES OBJECTIFS, DES CONSTATS, DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS TERRITORIALES	47
6.1	Les objectifs fixés par le gouvernement et la performance du territoire de planification	47
6.2	État d'avancement du PGMR en vigueur	49
6.3	Diagnostic et pistes de solution afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Chibougamau	55
6.4	Orientations et objectifs retenus par la Ville de Chibougamau	57
6.4.1	Orientations	57

6.4.2	Les Objectifs	58
6.5	Besoins d'élimination à long terme	59
6.5.1	Droit de regard	60
7	LES MESURES PREVUES	61
8	PREVISIONS BUDGETAIRES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES CONTENUES DANS LE PGMR	70
8.1	Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles	70
8.2	Estimation des coûts des services de collecte	71
8.2.1	Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)	71
8.2.2	L'écocentre	73
8.2.3	Le recyclage des matières organiques	73
8.2.4	Les résidus ultimes	76
8.3	Coûts de la mise en œuvre du PGMR	77
8.3.1	Programme de redistribution des redevances à l'élimination	79
8.3.2	Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.	81
8.4	Synthèse des coûts liés à la gestion des matières résiduelles	81
9	MESURES DE SUIVI	83
9.1	Mesures de suivi appliqués	84
9.1.1	Suivi des PGMR	84
9.1.2	Les objectifs de la politique gouvernementale	84
9.1.3	Quantité de matières gérées sur le territoire	84
9.1.4	Coût de la gestion des matières résiduelles	84
9.1.5	Plan d'action du PGMR 2023-2030	84

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation de la ville de Chibougamau	10
Figure 2 : Taille de la population totale de Chibougamau selon les groupes d'âge	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 25 à 64 ans de la ville de Chibougamau comparativement à ceux de l'ensemble du Québec	13
Tableau 2	Pourcentage d'emplois par secteur économique du Nord-du-Québec comparativement à ceux de l'ensemble du Québec	13
Tableau 3	Répartition des types de logement de la ville de Chibougamau (2019)	14
Tableau 4	Nombre d'unités d'occupation par types de logement de la ville de Chibougamau (2019)	14
Tableau 5	Évolution démographique du Nord-du-Québec, 2016-2041	16

Tableau 6	Perspectives démographiques pour le Nord-du-Québec et Chibougamau, 2016-2036	16
Tableau 7	Principaux employeurs de Chibougamau	18
Tableau 8	Recycleurs et récupérateurs en gestion de matières résiduelles à Chibougamau	22
Tableau 9	Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées du secteur résidentiel du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	30
Tableau 10	Type et nombre d’ICI du territoire de planification en 2019	31
Tableau 11	Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour le secteur ICI du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	32
Tableau 12	Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour les secteurs combinés, résidentiel et ICI, du territoire de planification estimé par l’outil d’inventaire pour 2019	32
Tableau 13	Quantité de matières recyclables récupérées par le programme de collecte de la Ville de Chibougamau en 2019	33
Tableau 14	Quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	34
Tableau 15	Quantités estimées des boues de fosses septiques du territoire de planification en 2019	35
Tableau 16	Quantités de véhicules hors d’usage récupérées, éliminées et générées du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	35
Tableau 17	Quantités de textile récupérées, éliminées et générées estimées du territoire de planification par l’outil d’inventaire pour 2019	36
Tableau 18	Quantités estimées de « Autres résidus » récupérées, éliminées et générées du territoire de planification par l’outil d’inventaire pour 2019	37
Tableau 19	Quantité de résidus ultimes éliminée du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	37
Tableau 20	Sommaire des quantités de matières résiduelles estimées du secteur résidentiel du territoire de planification pour 2019	38
Tableau 21	Quantités de matières organiques du secteur ICI du territoire de planification estimées par l’outil d’inventaire pour 2019	39
Tableau 22	Quantité des « Autres matières résiduelles » du secteur ICI du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	40
Tableau 23	Quantités de résidus ultimes éliminées du secteur ICI du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	40
Tableau 24	Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur ICI du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	41
Tableau 25	Quantités de CRD récupérées, éliminées et générées du territoire de planification estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	42

Tableau 26	Quantité de CRD du territoire de planification récupérées au LET de Chibougamau - 2019	43
Tableau 27	Contenants consignés vendus et récupérés sur le territoire de Chibougamau en 2019	44
Tableau 28	Bilan global des quantités de matières récupérées, éliminées et générées de tous les secteurs de la Ville de Chibougamau estimée par l’outil d’inventaire pour 2019	45
Tableau 29	Quantité de matières provenant du territoire de planification éliminées au LET de Chibougamau tous secteurs confondus en 2019	45
Tableau 30	Quantité de matières résiduelles en provenance de Chibougamau, éliminées selon le MELCCFP pour l’année 2019	48
Tableau 31	Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant sur le territoire de la Ville de Chibougamau en 2019 – donnée du LET de Chibougamau	48
Tableau 32	Objectifs gouvernementaux	48
Tableau 33	État d’avancement des mesures du PGMR en vigueur sur le territoire de planification	50
Tableau 34	Diagnostic et pistes de solution afin d’optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel	55
Tableau 35	Diagnostic et pistes de solution afin d’optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur ICI	56
Tableau 36	Diagnostic et pistes de solution afin d’optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur CRD	56
Tableau 37	Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu’en 2030	71
Tableau 38	Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu’en 2030 pour le territoire de planification	72
Tableau 39	Hypothèses de travail reliées à l’implantation et l’exploitation de cette plate-forme de compostage	74
Tableau 40	Estimé des coûts d’immobilisation de la plate-forme de compostage et des bacs	74
Tableau 41	Coûts estimés du programme de collecte des matières organiques jusqu’en 2030	75
Tableau 42	Coûts estimés de la vidange des boues de fosses septiques jusqu’en 2030	76
Tableau 43	Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu’en 2030	76
Tableau 44	Coûts estimés de la mise en œuvre du plan d’action 2023-2030	77
Tableau 45	Montant estimés du programme de redistribution des redevances jusqu’en 2030	80
Tableau 46	Coût total estimé pour l’ensemble des activités en gestion de matières résiduelles jusqu’en 2030	82

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEDCE	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCVMP	Papier, carton, verre, métal, plastique
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides
UO	Unité d'occupation
Ville	Ville de Chibougamau

1 CONTEXTE ET ENJEUX

Les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999 introduisent le concept de planification territoriale par l'entremise du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). L'obligation de réaliser un PGMR est rattachée aux statuts légaux d'une municipalité c'est-à-dire, avoir soit le statut d'une municipalité régionale (MR), d'une municipalité régionale de comté (MRC) ou d'une Communauté métropolitaine. Ainsi, la région du Nord-du-Québec (Chibougamau, Baie-James, Chapais, Matagami et Lebel-sur-Quévillon) n'est pas visée par l'obligation d'établir un PGMR et de ce fait même d'atteindre les objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, ainsi que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

Toutefois, la Ville de Chibougamau, consciente de ses responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, a réalisé un premier PGMR en 2007. Bien que ce PGMR ne répondait pas à toutes les exigences de la LQE, il a permis d'établir les orientations de la Ville en gestion des matières résiduelles pour les années subséquentes. Ce PGMR touche une population d'environ 7 559 habitants. Les principales ressources de ce territoire sont les mines, la foresterie et, plus récemment, le développement du secteur tertiaire. Depuis la mise en place de ce premier plan de gestion, beaucoup de gestes ont été posés dans le but d'atteindre les objectifs qui y étaient définis.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles. Les principaux objectifs du plan d'action 2019-2024, sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 700 kg par personne à 525 kg ou moins par personne, de recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel, de recycler 60 % de la matière organique, et également, de recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis en place la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Ce document fixe des objectifs de récupération des matières organiques, à savoir, instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025, gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025, et recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030. Le PGMR doit être conforme à la LQE, à la PQGMR, au Plan d'action 2019-2024 ainsi qu'à la Stratégie de valorisation de la matière organique.

C'est dans ce nouveau contexte que la Ville de Chibougamau a mandaté Argus Environnement inc. pour réaliser la révision du PGMR. En vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit dorénavant être révisé tous les sept ans. Rappelons avant tout que l'élaboration d'un PGMR est un exercice de planification. Dans ce cas particulier, cependant, la Ville demeure, quant à elle, responsable de l'application des moyens retenus dans le PGMR et de la mise en conformité de sa réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur de ce plan.

Pour faciliter la lecture de ce document, nous utiliserons la nouvelle appellation du ministère de l'Environnement soit le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), même si les documents auxquels nous référons ont été publiés sous l'ancienne appellation du ministère.

2 PORTRAIT DE LA VILLE

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la ville de Chibougamau correspond au territoire de planification. La ville est située dans la région administrative du Nord-du-Québec (10) à l'extrémité sud-est du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Située à 365 kilomètres de Saguenay et à 515 kilomètres de Rouyn-Noranda, la ville de Chibougamau se caractérise comme un lieu privilégié pour le tourisme et le développement de projets liés de près ou de loin à l'exploitation des ressources naturelles, telles les mines et les forêts.

La superficie terrestre totale du territoire d'application est de 721,24 kilomètres carrés¹. Le territoire de planification est bordé au nord par le Village cri de Mistissini, à l'ouest par la ville de Chapais. Quant à la limite du nord-est au sud-est du territoire de planification, elle est limitrophe avec la MRC du Domaine-du-Roy (région du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Deux routes provinciales (Figure 1) permettent l'accès à la ville de Chibougamau. À partir de la région du Lac-Saint-Jean, on peut emprunter la route 167 qui traverse la Réserve faunique Ashuapmushuan avant d'atteindre la ville de Chibougamau. L'accès est également possible à partir de la région de l'Abitibi Témiscamingue. Ainsi, à partir de Val d'Or, on emprunte la route 117 puis la route 113, qui traverse les municipalités de Senneterre, de Lebel-sur-Quévillon ainsi que le village cri de Waswinipi et la municipalité de Chapais avant d'atteindre Chibougamau.

Le territoire de planification n'englobe ni territoire non organisé (TNO) ni territoire public intra municipal (TPI). Toutefois, la ville compte sur la cession de terres publiques par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour assurer son développement.

Pour une population totale de 7 559 habitants pour l'année 2019, la ville de Chibougamau présente une faible occupation du territoire avec une densité de 10,48 personnes par kilomètre carré². Toutefois, elle est la ville la plus peuplée et le plus important centre de service de la région Nord-du-Québec. Chibougamau se présente comme la porte de la Baie-James.

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. 2019. Répertoire des municipalités

² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. 2019. Répertoire des municipalités

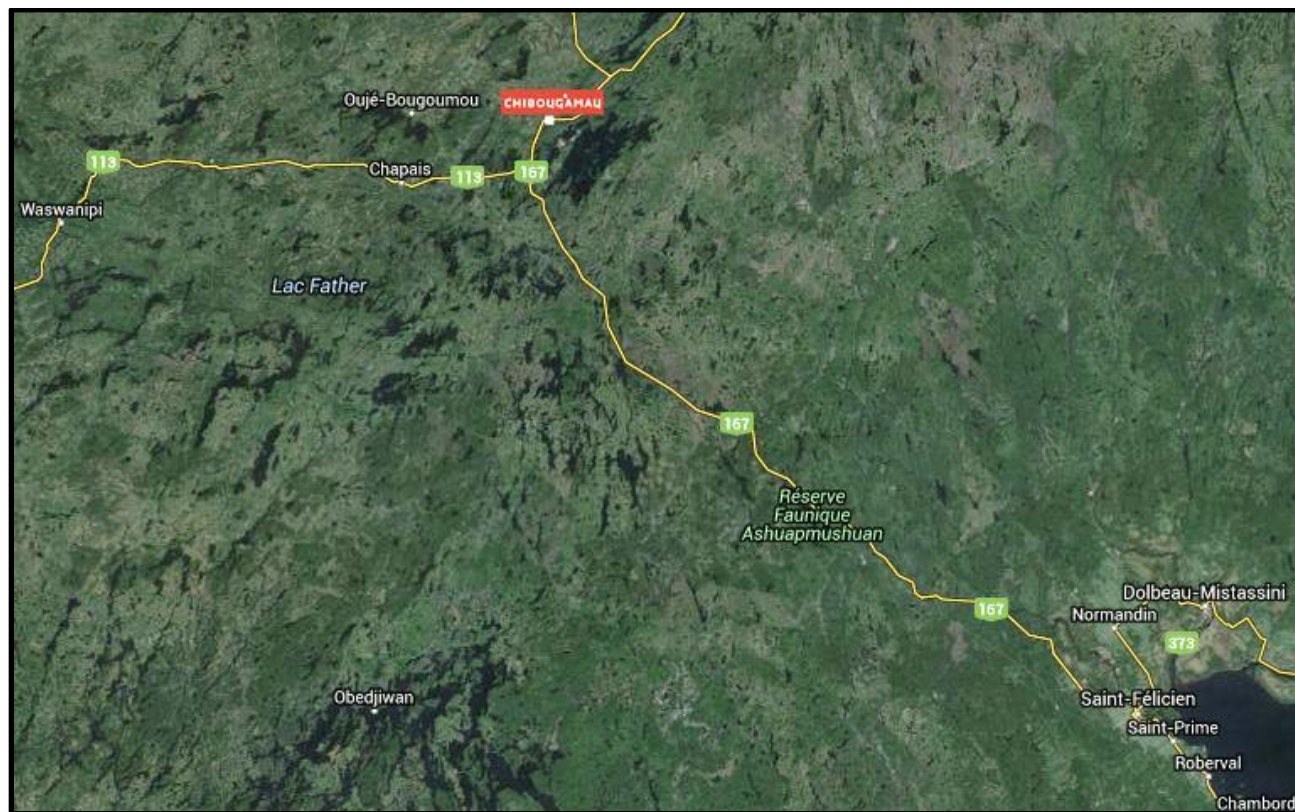


Figure 1 : Localisation de la ville de Chibougamau

2.2 ZONAGE, AFFECTATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE

Longtemps reconnue pour ses industries minières et forestières, Chibougamau est devenue au fil du temps un véritable centre de service pour le Nord-du-Québec. La ville est pourvue d'un large inventaire de services commerciaux, municipaux, institutionnels, publics et parapublics, les Chibougamais bénéficient à la fois de tous les avantages des grandes agglomérations tout en profitant d'une proximité inédite avec la forêt boréale.

En plus des innombrables commodités, services, établissements de soins de santé et d'éducation, Chibougamau propose des festivités annuelles, une vaste gamme d'activités sportives et culturelles et de nombreux attraits.

Le territoire urbain de la ville de Chibougamau, de tenure à la fois publique et privée, était occupé à plus de 95 %³. Borné sur l'ensemble de son pourtour par des terres du domaine de l'État, aucune expansion n'est possible sur le territoire de la ville. Seuls quelques terrains sont disponibles pour répondre aux besoins de développement résidentiel, commercial et industriel.

³ Raymond Chabot Grand Thornton, 2012. Document d'appui - Projet de développement, dans le cadre du Programme relatif à une cession à titre gratuit de terres de l'État en faveur des municipalités nordiques (MRNF), document produit pour la Ville de Chibougamau. 77 p. + annexes.

Selon le service d'urbanisme de la Ville de Chibougamau, un nouveau secteur de la Ville est en développement suite à la cession d'une parcelle de terrain par le gouvernement :

- Plus de 136 terrains sont ciblés pour des futurs développements dans le quartier ouest de la ville (rues Beaudoin, Coulombe et Fecteau).
- Le parc industriel du Boulevard Hamel a été prolongé en 2016, ce qui a permis de créer 17 nouveaux terrains.
- Un développement domiciliaire au Chemin Merrill a été réalisé en 2015-2016 avec la création de 10 terrains multifamiliaux.

La ville compte plusieurs secteurs de villégiature, soit :

- le Lac-aux-Dorés dont le chemin d'accès est situé à environ 12 kilomètres de la ville ;
- la Baie-du-Portage et la Baie-Machin situées à 2 kilomètres de l'intersection entre la Route 167 Nord et du chemin du Lac Chibougamau Nord;
- le Lac Cummings situé à 11 kilomètres sur la Route 167 Nord;
- le Lac Caché comportant deux secteurs soit le chemin Jourdain et le chemin du Lac Caché lesquels sont localisés à 10.8 et 8.9 kilomètres sur la Route 167;
- le Lac Chibougamau Sud et le Lac Chibougamau Nord situés à 22.6 kilomètres sur la Route 167;
- le Lac Merrill localisé à 19 kilomètres sur la Route 167;
- la Baie-Queylus située à 21 kilomètres sur la Route 167;
- le Domaine Rustique situé sur les bords du lac Chibougamau à environ 20 kilomètres de la Ville;
- le Chemin des Mines débutant à 3.3 kilomètres sur la Route 167 Nord;
- et le Chemin de la Mine Campbell situé à 4 kilomètres sur la Route 167;

Le plan de zonage de la ville est présenté à l'annexe A. La Ville de Chibougamau ne possède pas de schéma d'aménagement.

2.3 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES AYANT UN IMPACT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Chibougamau fait partie des villes du Québec qui ont le statut particulier de municipalité hors MRC. À ce titre, elle possède les compétences en matière de planification des matières résiduelles normalement confiées aux MRC ainsi que les compétences municipales en matière de gestion des matières résiduelles.

La situation géographique de la ville de Chibougamau fait en sorte qu'elle est éloignée des autres centres urbains de la province. Il s'agit d'une situation qui incite la Ville à développer sur son territoire l'ensemble des filières lui permettant de gérer de façon optimale toutes les matières résiduelles qui y sont générées. Sinon elle devra assumer d'importants coûts de transport pour acheminer ses matières résiduelles à des centres de tri, de valorisation ou d'élimination situés dans des régions urbaines éloignées.

2.4 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE PAR GROUPE D'ÂGE

Chibougamau est la ville la plus peuplée de la région Nord-du-Québec. La position stratégique de la ville de Chibougamau fait en sorte, toutefois, que les fluctuations d'activité de l'industrie minière et forestière influencent sa démographie. Ainsi, selon les données recueillies par Statistique Canada, la ville a connu, entre 2016 et 2021, une diminution de sa population. En effet, la population a diminué de 271 habitants en cinq (5) ans, soit une diminution de 3,6 %. Pour l'année 2019, selon le décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la ville de Chibougamau comptait une population de 7 559 habitants. En 2021, la population de Chibougamau s'élève à 7 388 habitants (d'après le décret de population). Pour l'élaboration de la révision de ce PGMR, nous utiliserons les données de 2019.

La densité moyenne (hab./km²) pour le territoire de planification est de 10,48 habitants/kilomètre carré.

Avec une forte présence autochtone et l'isolement des communautés, la région Nord-du-Québec comporte une grande diversité culturelle et politique. D'après les données du dernier recensement de Statistique Canada, Chibougamau compte sur une population plus jeune que la moyenne québécoise, avec un âge moyen de 40,5 comparativement à 42,8 ans pour l'ensemble de la province. La figure 2, réalisée à partir des données de Statistique Canada (recensement de 2021), présente la taille de la population selon les groupes d'âge.

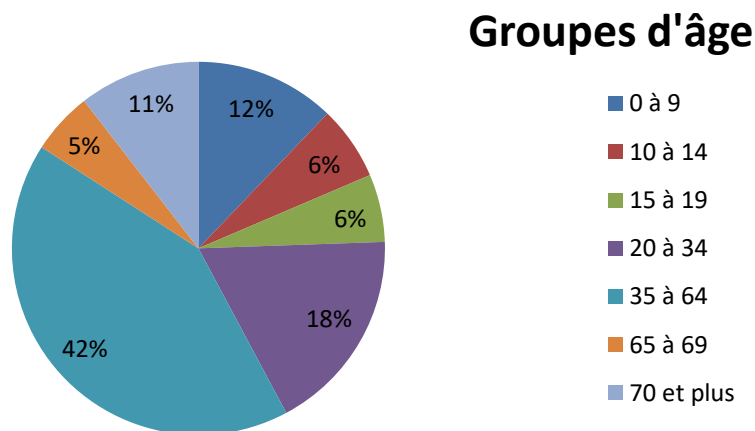


Figure 2 : Taille de la population totale de Chibougamau selon les groupes d'âge

Source : Statistiques Canada, recensement de 2021

2.5 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le tableau qui suit nous donne un aperçu du niveau de scolarité de la population de la ville de Chibougamau. Le niveau de scolarité fait partie des caractéristiques socioéconomiques qui pourraient avoir un impact sur la génération des matières résiduelles.

Tableau 1 Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 25 à 64 ans de la ville de Chibougamau comparativement à ceux de l'ensemble du Québec

	Sans diplôme	Diplôme d'étude secondaire	Diplôme d'étude professionnelle	Diplôme d'étude collégiale	Diplôme d'étude universitaire
Ville de Chibougamau	23,3%	18,0%	24,0%	18,8%	16,0%
Nord-du-Québec	44,0%	18,7%	14,6%	13,0%	9,7%
Le Québec	18,2%	21,4%	15,8%	17,4%	27,2%

Source : Statistique Canada. 2022. (tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 décembre 2022.

2.6 DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES DU NORD DU QUÉBEC : REVENU ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Pour illustrer le profil socioéconomique de la ville de Chibougamau, nous utiliserons des données compilées pour le Nord-du-Québec. En 2019, selon l'institut de la Statistique du Québec, nous apprenons dans ce document qu'entre 2014 et 2018, le revenu moyen disponible par habitant du Nord-du-Québec s'est situé sous la moyenne québécoise. En effet, en 2018, ce revenu a atteint 27 682 \$ comparativement à 29 924 \$ pour l'ensemble du Québec. L'écart négatif par rapport à l'ensemble du Québec s'est élargi, pour atteindre 7,5 % en 2018.

Par ailleurs, la structure industrielle du Nord-du-Québec est nettement orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. Le tableau suivant illustre la répartition des emplois selon le secteur d'activité économique en 2019. Il est à noter que l'information spécifique à la ville de Chibougamau n'est pas disponible.

Tableau 2 Pourcentage d'emplois par secteur économique du Nord-du-Québec comparativement à ceux de l'ensemble du Québec

	Secteur primaire	Construction	Services publics	Fabrication	Services aux ménages	Services moteurs
Nord-du-Québec	8,9 %	3,8 %	31,6 %	13,9 %	27,8 %	13,9 %
Le Québec	2,2 %	6,1 %	27,4 %	11,5 %	27,7 %	25,1 %

Source : Nord-du-Québec, Portrait régional, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 2019

2.6.1 NOMBRE D'UNITÉS D'OCCUPATION

La Ville dessert toutes les résidences et les commerces de leur territoire pour la collecte d'ordures ménagères et la collecte sélective. C'est pourquoi, il est important de dresser un portrait du nombre d'unités d'occupation. De plus, plusieurs études tendent à prouver que le taux de récupération varie en fonction du type de logement qu'habite un citoyen. Le tableau 3 présente, sous une forme synthèse, le nombre de Plex pour chacun des types de logement que nous retrouvons sur le territoire de planification.

Tableau 3 Répartition des types de logement de la ville de Chibougamau (2019)

	Unifamiliale ¹	Nombre de Plex					Chalets
		2 à 5 ²	6 à 9	10 à 19	20-29	30-49	
Chibougamau	2 185	271	39	8	2	1	102

¹ Unifamiliale : sommaire du rôle d'évaluation 2019 : lignes 304, 317 et 320

² Multilogement : sommaire du rôle d'évaluation 2019 : lignes 305, 306, 307 et 308

Dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles, les unités d'occupation saisonnière (chalets et maisons de villégiature) doivent être converties en unités unifamiliales équivalentes⁴. Pour se faire, nous avons retenu, pour la présente analyse, un taux de 50 %, soit l'équivalent de six (6) mois d'occupation des résidences saisonnières. Les 102 chalets, maison de villégiateur seront donc comptabilisés comme étant 51 unités d'occupation équivalente.

Le nombre d'unités d'occupation résidentielle, correspondant à la répartition des types de logement que nous retrouvons à la ville de Chibougamau, est illustré dans le tableau suivant.

Tableau 4 Nombre d'unités d'occupation par types de logement de la ville de Chibougamau (2019)

	Unifa- miliale ¹	Nombre de Plex					Condos	Chalets ³	Total
		2 à 5 ²	6 à 9	10 à 19	20-29	30-49			
Chibougamau	2 185	766	247	111	41	49	23	53 ³	3 475

¹Unifamiliale : Sommaire du rôle d'évaluation 2019 : lignes 502, 514 et 515

²Multilogement : Sommaire du rôle d'évaluation 2019 : lignes 503, 504 et 505

³Chalets : Unités d'occupation équivalentes

La ville de Chibougamau compte également 197 ICI sur son territoire. Au total, ce sont 3 672 unités d'occupation que l'on retrouve sur le territoire de planification.

⁴ Les unités d'occupation saisonnière (chalets et maisons de villégiature) doivent être converties en unités unifamiliales équivalentes selon le pourcentage approximatif de temps d'occupation (ex. : 33 % pour 4 mois d'occupation ou 50 % pour 6 mois d'occupation (source : Institut de la statistique du Québec : Lexique du système du CGQ, 2008 <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/pdf2008/LexiqueJanv08.pdf>)

2.6.2 POPULATIONS SAISONNIÈRES

La population saisonnière de Chibougamau est principalement associée à la présence de travailleurs occasionnels dans le secteur minier ainsi que celui de la foresterie. Le tourisme estival ainsi qu'hivernal constituent également une source de fluctuation de la population saisonnière. Bien que l'on ne retrouve pas de donnée permettant de quantifier l'importance de la population saisonnière à Chibougamau, on constate que la ville dispose d'une capacité d'accueil relativement importante. Ainsi, on retrouve sur le territoire 7 hôtels et auberges qui offrent plus de 270 unités, trois gîtes pour un total de 10 unités, trois pourvoiries et deux campings dont un de 45 emplacements. De plus, la Ville de Chibougamau bénéficie de l'influence de trois attraits touristiques pouvant amener des visiteurs temporaires sur le territoire.

- Hôtels et auberges ⁵
 - Le Relais du Lac Caché – Pétro-Canada
 - Hôtel Chibougamau
 - Hôtel-Motel Harricana
 - Hôtel-Motel Nordic
 - Auberge Boréale
 - Auberge Chez Nancy Enr
 - Au Beau Séjour (maison de chambres)
- Gîtes
 - Gîte de la Rivière
 - Gîte Le Domaine de la Mine d'Or
 - Gîte l'Antre-Temps
- Pourvoirie
 - Camp de pêche Pomerleau (13 chalets situés)
 - Corporation Nibiischii
 - Marina Chibougamau
- Camping
 - Éco-Camping de Chibougamau (45 emplacements)
 - Camping Cigam (camping du Lac Chibougamau)
- Attraits touristiques
 - Club de Golf de Chibougamau-Chapais
 - Centre Plein Air du Mont Chalco inc. (centre de ski)
 - Le Centre de villégiature Marina Chibougamau

⁵ Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee. 2015. Guide touristique. 104 p.

2.6.3 PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE

La région Nord-du-Québec a connu une croissance constante de sa population depuis 2016, principalement à cause de l'accroissement des populations autochtones qui représentent aujourd'hui environ 60 % de la population régionale. Une plus faible augmentation apparaît à partir de 2021 (tableau 5).

Avec les nombreux services qui y sont offerts, la ville de Chibougamau constitue un endroit de prédilection pour les communautés autochtones avoisinantes. Outre les services professionnels et commerciaux, Chibougamau est notamment un lieu éducationnel important où on retrouve des écoles primaires et secondaires, un centre de formation professionnelle, un centre d'études collégiales et un pavillon universitaire. Mieux encore, depuis quelques années, des cohortes sont initiées spécifiquement pour les autochtones, notamment en soins infirmiers. Véritable lieu régional de rencontre, la ville offre un milieu dynamique et accessible pour tous. La ville voit d'ailleurs sa population autochtone croître d'année en année. Ce phénomène constitue un facteur important au développement de Chibougamau.

Selon, l'Institut de la statistique du Québec, de 2021 à 2026, la population du Nord-du-Québec devrait croître de 3,3 %, comparativement à 3,1 % pour celle du Québec. Parmi les régions ressources, le Nord-du-Québec est la seule qui devrait connaître une augmentation de sa population.

À long terme, les perspectives démographiques du Nord-du-Québec suivent cette tendance favorable.

Tableau 5 Évolution démographique du Nord-du-Québec, 2016-2041

	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2031-2036	2036-2041
Nord-du-Québec	4,1 %	3,3 %	3,0 %	2,7 %	2,5 %
Le Québec	4,2 %	3,1 %	2,4 %	1,9 %	1,5 %

Source : Institut de la statistique du Québec, 2019.

Le tableau 6 présente la croissance de la population de la région Nord-du-Québec telle qu'estimée par l'Institut de la statistique du Québec selon le scénario de référence A.

Tableau 6 Perspectives démographiques pour le Nord-du-Québec et Chibougamau, 2016-2036

Année	Population	
	Nord-du-Québec ¹	Chibougamau ²
2016	44 718	7 657
2021	46 561	7 581
2026	48 097	7 469
2031	49 521	7 364
2036	50 870	7 274

¹ Institut de la statistique du Québec Population et composantes démographiques projetées, scénario Référence (A), régions administratives du Québec, 2016-2041

² Institut de la statistique du Québec Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036

2.7 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La ville de Chibougamau se présente comme la porte d'entrée de la Baie-James et est un incontournable dans le développement du Nord québécois. Sa localisation stratégique la place en bonne position pour tirer parti des développements en cours dans l'industrie minière. Toutefois, au début des années 80, le ralentissement des activités minières a entraîné une diversification de l'économie, particulièrement vers l'exploitation forestière et dans le secteur tertiaire public et privé qui sont ainsi devenus les principaux secteurs d'activités de la ville.

Le Plan d'Action Nordique 2020-2023 (PAN), est porteur d'opportunités exceptionnelles de développement local. Surtout, il fournit aux régions nordiques, telles que Chibougamau, des moyens dont elles ne pourraient disposer autrement, tenant compte de la faible densité de population du territoire. La Ville compte bien tout mettre en œuvre pour en profiter pleinement et se développer comme il se doit dans un tel cadre. L'un des points importants de ce plan est d'optimiser la gestion des matières résiduelles, pour l'ensemble du territoire nordique.

Le développement socio-économique de la ville s'articule autour de trois axes soit :

- Le secteur minier
- Les produits forestiers non ligneux, l'agroalimentaire et l'agroforesterie
- Le tourisme, tourisme d'aventure et écotourisme

À noter qu'une recherche nous a permis de constater qu'aucune usine de pâtes et papiers ne se retrouve sur le territoire de planification.

Le secteur minier

Le marché des métaux associé aux projets miniers est un élément important de la région de Chibougamau. Au cours des dernières années, la ville a été le théâtre d'une effervescence sans précédent dans ce secteur. Les besoins communs des différents projets miniers stimulent l'économie régionale comme jamais, notamment en ce qui a trait à l'exploitation du diamant, de l'or, du fer, du vanadium et du lithium.

Les produits forestiers non ligneux, l'agroalimentaire et l'agroforesterie

Selon Raymond Chabot Grant Thornton⁶, un projet est à l'étude par l'organisme Développement Chibougamau pour trouver de nouvelles pistes relatives au développement de ce secteur d'activité. Ainsi, afin de mieux identifier les produits qui présentent le meilleur potentiel économique, Développement Chibougamau a demandé à un organisme spécialisé de faire l'analyse des produits forestiers non ligneux (PFNL) du domaine de l'agroalimentaire dans un rayon de 50 km autour de Chibougamau. Ce sont principalement des activités de cueillette de champignons et de plantes comestibles qui seront à l'étude. Développement Chibougamau accompagne également deux promoteurs dans la mise sur pied d'une usine de transformation de sève de bouleau en sirop. Ce produit est destiné à un marché de niche tel que les restaurateurs de fine cuisine et à l'exportation. D'autres produits dérivés des PFNL pourraient soulever des opportunités, notamment dans le secteur des huiles essentielles.

⁶ Raymond Chabot Grant Thornton, 2012. Document d'appui - Projet de développement, dans le cadre du Programme relatif à une cession à titre gratuit de terres de l'État en faveur des municipalités nordiques (MRNF), document produit pour la Ville de Chibougamau. 77 p. + annexes.

Tourisme, tourisme d'aventure et écotourisme

Le tourisme est appelé à croître dans les prochaines années. En augmentant l'offre touristique locale et régionale, un volet stratégique inclus au Plan d'Action Nordique 2020-2023 (PAN), les besoins en hôtellerie, chambres locatives, gîtes et restauration connaîtront une croissance susceptible d'attirer des promoteurs à s'installer à Chibougamau.

2.8 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Par sa taille, Chibougamau s'impose comme ville de services pour le Nord-du-Québec, ce qui n'est guère étonnant, si on considère que près de 70 % des emplois indirects générés par les activités liées à la production minière au Québec se situent dans le secteur des services. Ainsi, le secteur tertiaire de Chibougamau regroupe quatre entreprises sur cinq et emploie deux personnes sur trois, incluant les employés des secteurs publics et parapublics qui constituent une base d'emploi importante et durable. S'y retrouvent aussi les travailleurs du secteur récréotouristique dont le nombre est estimé à 450 ou 500 personnes, incluant ceux de la restauration et de l'hôtellerie. Les 14 principaux employeurs emploient environ 1 976 personnes (tableau 7, moyenne base lorsque intervalle). On constate que chez ces grands employeurs, le secteur tertiaire représente encore une fois deux travailleurs sur trois. Nous ne pouvons toutefois déterminer la proportion de ces travailleurs qui résident effectivement à Chibougamau.

Tableau 7 Principaux employeurs de Chibougamau

Employeur	Nombre d'employés (estimation)
Chantiers Chibougamau Itée	500
CRSSS de la Baie-James	200 à 499
École Secondaire La Porte-du-Nord (Commission scolaire de la Baie-James)	50 à 99
Gouvernement du Québec (Sociétés d'État ⁷ & 7 ministères ⁸)	226
Newmont Goldcorp	150
Épicerie Clément Breton (IGA)	105
Forage Chibougamau	100
Hydro-Québec	50 à 99
Nisk Construction	60
Ville de Chibougamau	50 à 99
Ministère des Transports du Québec	50 à 99
Dynamitage TCG	20 à 49
Entreprises Alain Maltais inc.	50 à 99
Maxi Chibougamau	20 à 49

Source : Répertoire des entreprises 2021, Développement Chibougamau

⁷ Excluant le personnel d'Hydro-Québec (voir employeur Hydro-Québec dans le tableau)

⁸ Excluant le personnel du ministère des Transports (voir employeur ministère des Transports dans le tableau)

3 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

3.1 RÔLE ET COMPÉTENCE DES INTERVENANTS EN GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Chibougamau s'est vue dans l'obligation d'élaborer un PGMR afin d'être éligible au programme de redistribution des redevances à l'élimination. Elle a par le fait même l'obligation d'élaborer et de mettre en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale.

3.2 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.2.1 RÈGLEMENT 005-2001

Ce règlement a pour objet les nuisances. Il vise les matières prohibées au lieu d'enfouissement technique. Il contient des articles obligeant les utilisateurs du lieu d'enfouissement technique à trier leurs matières. En effet, l'article 5 du règlement s'énonce ainsi : « Le fait d'acheminer au site d'enfouissement sanitaire de Chibougamau des « matériaux secs » au sens du règlement des déchets solides à savoir : le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage, sans les trier et sans les déposer aux endroits indiqués selon les prescriptions affichées au site d'enfouissement ou à défaut selon les directives de l'opérateur du site de la Ville de Chibougamau, constitue une nuisance et est prohibé. » Il en est de même pour les matières telles que pneus métal, arbre, branches, RDD qui doivent être disposés aux endroits appropriés.

Le règlement interdit également la disposition au LET de matières dangereuses. Plus précisément, l'article 7 stipule : « Le fait d'acheminer au site d'enfouissement sanitaire des matériaux dangereux au sens du règlement sur les matières dangereuses à savoir : des sols contaminés, des huiles usées, des bombonnes explosives (propane), des produits chimiques, des pesticides, résidus miniers, des déchets radioactifs, constituent une nuisance et sont prohibés. »

3.2.2 RÈGLEMENT 001-2010

La Ville de Chibougamau a également adopté un règlement ayant pour objet de modifier la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire et/ou technique. Ce règlement décrit brièvement le mode et la tarification des usagers du lieu d'enfouissement sanitaire et/ou technique.

3.2.3 RÈGLEMENT 002-2020

La Ville de Chibougamau a également adopté un règlement, en septembre 2020, ayant pour objet de modifier la gestion des matières résiduelles. Ce règlement décrit brièvement les modes de collecte et de gestion des matières résiduelles. Le règlement abroge le règlement 008-2006.

Plus spécifiquement, le règlement 002-2020 décrit toutes les directives concernant les activités de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective, de la collecte des arbres de Noël et des encombrants. Il impose l'utilisation de bacs roulants pour les deux collectes principales collectes (ordures ménagères et collecte sélective) à tous les citoyens. Il réglemente également le type de contenants à être utilisé par les ICI du territoire de planification.

3.3 LES ENTENTES INTERMUNICIPALES

Deux ententes intermunicipales concernant la gestion des matières résiduelles ont été recensées.

La Ville de Chibougamau a conclu, le 9 juin 2010, une entente intermunicipale avec la Ville de Chapais sur l'élimination des matières résiduelles. Cette entente fixe également le prix à la tonne pour l'utilisation du LET de Chibougamau.

Cette entente a subi des modifications, depuis sa signature, suite à des discussions entre les parties. Ces modifications concernent principalement la quantité minimale autorisée et le coût de l'élimination. En effet, le dernier addenda modifiant cette entente fixe les tarifs de disposition des matières résiduelles en provenance de la Ville de Chapais au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau au coût de

- 164,22 \$ la tonne métrique de déchets
- 60 \$ la tonne métrique pour les sols contaminés (< C)
- 26 \$/appareil de réfrigération et de climatisation dont les réfrigérants doivent être vidangés

L'entente avec la Ville de Chapais a été reconduite en 2021 pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

La Ville de Chibougamau a conclu en 2021, une entente intermunicipale avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean sur le traitement des matières recyclables. Cette entente permet d'acheminer les matières recyclables au centre de tri de Roberval. L'entente est renouvelable et d'une durée de 6 mois. Elle débute à partir du 19 février 2021.

4 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS

Cette section présente les acteurs en gestion des matières résiduelles du territoire d'application. On y identifie les organismes et entreprises œuvrant en GMR, de même que les installations utilisées, qu'ils soient situés sur le territoire ou à l'extérieur.

4.1 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

La Ville de Chibougamau possède, sur son territoire, différentes infrastructures et organismes œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. L'infrastructure la plus importante est certes le Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Chibougamau. La Ville est responsable de la gestion et des opérations liées à l'exploitation du LET localisé au 121, Chemin du Lac Dufault, Chibougamau. Ce LET est en opération depuis 2009. Il a une capacité maximale de 300 000 m³ ou 195 000 tonnes. Selon le rapport sectoriel du MELCCFP déposé dans le cadre de « *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* » au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en février 2021, le LET de Chibougamau a une capacité résiduelle de 174 087 m³ en 2019. Les quantités reçues en 2019 sont de 10 487 m³. En supposant que les quantités reçues en 2019 restent constantes, la durée de vie estimée du LET est de 17 ans (2036).

Selon le rapport annuel de 2019, déposé au MELCCFP, le LET a reçu 6 213,29 tonnes de matières dédiées à l'enfouissement (dont 5 051 tonnes provenant de la Ville de Chibougamau). Les matières enfouies proviennent de la Ville de Chibougamau, de la Municipalité de Chapais et de la Municipalité Eeyou Istchee Baie-James. Le LET de Chibougamau sert de point de regroupement de plusieurs volets d'activités :

- L'enfouissement des matières résiduelles (cellules d'enfouissement techniques et traitement du lixiviat)
- Un écocentre
- L'installation de traitement des boues de fosses septiques résidentielles (BFS)
- L'installation de traitement des sols contaminés
- L'opération d'une sablière et d'une gravière.

Le LET est ouvert sur les cinq jours ouvrables, c'est-à-dire, du lundi au vendredi de 7h00 à 15h00.

Les pneus, les RDD, les appareils soumis au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) tels les peintures, les huiles, les appareils électroniques, les piles ainsi que les appareils contenant des halocarbures sont acceptés à l'écocentre situé au LET. La Ville de Chibougamau s'assure qu'ils soient valorisés ou éliminés sécuritairement dans le cas des RDD.

Le LET de Chibougamau reçoit les sols contaminés qui peuvent être réutilisés comme matériel de recouvrement journalier, dans la mesure où ils respectent les normes du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

Deux entreprises, Transport Mah-Clo et Machinerie du Nord, collectent les boues de fosses septiques issues de la vidange des fosses septiques présentes sur le territoire de la municipalité et des localités avoisinantes.

La Ville de Chibougamau a débuté les démarches pour la construction et l'exploitation d'une plateforme de compostage sur son territoire. La Ville a complété la première étape du formulaire de demande de subvention du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBSC) en 2019. Il est prévu que la plateforme traite annuellement 2 500 tonnes de matières organiques. Cette capacité permet de répondre aux besoins de la population pour les 20 prochaines années. La plateforme sera localisée au LET de Chibougamau et les travaux sont prévus entre 2023 et 2025.

4.2 RECYCLEURS ET RÉCUPÉRATEURS ŒUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Le tableau suivant indique les principaux récupérateurs en gestion de matières résiduelles du territoire de planification. Les entreprises ont été inventoriées en utilisant le Répertoire des entreprises de Chibougamau publié par Développement Chibougamau. Ne connaissant pas la date de mise à jour du répertoire, cette liste ne saurait être considérée comme étant exhaustive.

Tableau 8 Recycleurs et récupérateurs en gestion de matières résiduelles à Chibougamau

Entreprise	Adresse	Clientèle	Sphère d'activité
Recyclage Ungava	925, 3 ^e Rue, Chibougamau	Municipale	Centre de transbordement des matières recyclables de la collecte sélective
		Municipale et ICI	Entreprise de location de conteneurs, transport et de collecte de matières
			Entreprise de collecte et transport de matériaux secs
Garage municipal	651, 5 ^e Rue, Chibougamau	Citoyens	Dépôts : batteries, piles recyclables et ampoules fluo-compactes
Hôtel de ville	650, 3 ^e Rue Chibougamau		
Bibliothèque municipale	601, 3 ^e Rue Chibougamau		
LET de Chibougamau	121 chemin du Lac Dufault, Chibougamau	Municipale et ICI	Enfouissement matières résiduelles
Écocentre au LET	121 chemin du Lac Dufault, Chibougamau		Récupération et recyclage des matériaux secs CRD, dépôt permanent de RDD et pneus, récupération et distribution de biens réutilisables

Entreprise	Adresse	Clientèle	Sphère d'activité
Machinerie du Nord	945, rue Moisan, Chibougamau	Municipale et ICI	Vidange des boues de fosses septiques
Transport Mah-Clo - SaniPact	469, 5 ^e rue, Chibougamau		
Friperie la Mine d'Or	542 3 ^e rue Chibougamau	Citoyens	Récupération du textile
Association Marie-Reine	Rue St-Joseph-Est C.P. 295, Chibougamau		
FaunENord	512, 167 route Sud, Chibougamau	-	Sensibilisation à la protection de l'environnement
Carrefour communautaire de Chibougamau	315, 3 ^e Rue, Chibougamau	Citoyens	Offre des services de cuisines collectives et de cuisines de dépannage

4.3 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'essentiel de la gestion des matières résiduelles du territoire est effectué par la Ville de Chibougamau qui opère elle-même le lieu d'enfouissement technique. La Ville de Chibougamau est en discussion pour l'achat de camion afin d'effectuer, elle-même, les services de collecte des matières résiduelles de son territoire. La municipalisation de la collecte est effectuée depuis le 19 février 2021. Les données pour décrire la gestion actuelle des matières résiduelles sont issues, d'une part, par le contenu du contrat de collecte et, d'autre part, par une rencontre avec les responsables de la Ville.

4.3.1 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le service de collecte des matières recyclables comprend une collecte entièrement mécanisée de type pêle-mêle des matières recyclables, à raison d'une collecte à toutes les deux semaines pour le secteur résidentiel et une collecte par semaine (et de deux collectes par semaine pour le secteur entre la 3^e Rue et la 5^e Avenue et l'Hôpital CRSSBJ). Les saisonniers ne sont desservis que durant la période estivale. La collecte est réalisée à l'interne et dessert 3 584 portes résidentielles et 511 portes ICI (excluant les institutions). Le règlement 002-2020 vient responsabiliser les citoyens sur la gestion et l'entretien de ses bacs roulants de 360 litres. La Ville de Chibougamau répare et entretient uniquement les bacs endommagés par leurs opérations. Jusqu'au 18 février 2021, Les matières sont acheminées, en vrac, aux installations de la Société VIA inc. situées au 1200, rue des Riveurs à Lévis donc à l'extérieur du territoire de planification. Par la suite, les matières recyclables seront acheminées au centre de tri de Roberval, selon l'entente intermunicipale avec la RMR du Lac-Saint-Jean. La Ville fournit le contenant pour la collecte des matières recyclables pour les résidents alors que les ICI doivent procéder à l'achat de leur contenant. Ils sont facturés suivant le règlement sur la taxation.

4.3.2 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Deux collectes d'encombrants sont organisées à chaque année. Ces collectes ont lieu dans la semaine du 5 au 9 octobre. Les encombrants doivent être placés la veille, soit 12 heures avant la collecte. Les matières solides qui excèdent un mètre de longueur et qui pèsent plus de 25 kg et dont l'origine est domestique sont considérées comme encombrants. Cela correspond principalement à des gros rebuts métalliques (cuisinières, machines à

laver, réfrigérateurs, chauffe-eau, sècheuses, etc.) et à des gros rebuts non métalliques (baignoires, cuvettes, douches, matelas, meubles, etc.)

Les matières sont acheminées à l'écocentre de Chibougamau pour être trier. Les matières qui présentent un potentiel, tels que le métal, le bois et autres, sont recyclées ou valorisées. Les autres matières collectées, dégradées par les intempéries ou autres raisons, sont acheminées pour élimination au LET de Chibougamau.

Généralement ces collectes ont lieu avant et après la période des déménagements. De plus, les citoyens sont appelés à acheminer leurs appareils contenant des halocarbures sans frais à l'écocentre situé au LET de Chibougamau.

4.3.3 LES TEXTILES

Le territoire de planification possède deux bacs de récupération des textiles. Le premier est situé aux abords du commerce Friperie la Mine d'Or et le second près de l'église. Ces textiles sont traités sur place à Chibougamau.

4.3.4 COLLECTE DE RDD

Il n'y a pas de collecte à proprement dit de RDD sur le territoire de planification. Cependant, les installations de l'écocentre situé au LET de Chibougamau possèdent tous les équipements nécessaires à leur récupération. Les citoyens sont donc conviés à venir y disposer de leurs RDD.

Une organisation gouvernementale a la responsabilité de venir collecter les appareils frigorifiques et les vider de leur gaz frigorifique. À Chibougamau, c'est le Groupe Coder qui s'occupe de la gestion des appareils frigorifiques. Les électroniques sont mises en valeur par l'organisme agréée ARPE Québec. La Ville prend en charge la récupération des pneus et des matières RDD tels que les peintures, les huiles, les halocarbures à son écocentre et les organismes agréées s'occupent de la disposition des RDD.

4.3.5 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

4.3.5.1 Le compostage domestique

La Ville a organisé deux campagnes de promotion sur le compostage domestique et entend poursuivre cette activité d'autant plus qu'en se faisant, elle met de l'avant le principe des 3RV-E. Malheureusement, elle ne possède aucune statistique quant au nombre de composteurs déployés sur le territoire de la ville.

4.3.5.2 Collecte des sapins de Noël

Deux collectes de sapins de Noël sont organisées par année. La première collecte est organisée au début du mois de janvier (vers le 11 janvier). La seconde collecte est planifiée généralement au début du mois de février (vers le 8 février). Les arbres de Noël collectés sont entreposés à l'écocentre avec le bois récupéré. Ils sont par la suite déchiquetés lorsque les quantités le justifient.

4.3.5.3 Collecte des feuilles mortes et des résidus alimentaires.

La Ville de Chibougamau prévoit implanter en 2023-2025 une collecte en porte en porte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts). Il est prévu que cette collecte desservira l'ensemble des unités d'occupations résidentielles dans le secteur urbanisé ainsi que les petits générateurs ICI. La collecte des matières organiques sera hebdomadaire en été et aux deux semaines l'hiver, pour un total de 40 collectes annuelles. En alternance, on procédera à la collecte des ordures et des matières recyclables. Le nombre de portes à collecter

est encore à valider. Les matières organiques collectées seront traitées à la future plateforme de compostage de Chibougamau (situé sur le terrain du LET).

En 2019, il n'y a pas de collecte de résidus verts ou de résidus alimentaires porte-à-porte sur le territoire de planification. Cependant, les citoyens peuvent apporter les feuilles mortes, les branches et le gazon à l'écocentre situé au LET. Ces dernières sont compostées et le compost produit est utilisé comme recouvrement final des cellules d'enfouissement du LET.

4.3.5.4 Collecte spéciale

Durant la période de pêche, de la mi-mai à la mi-septembre, la Ville fournit deux contenants dont l'usage est clairement indiqué qu'ils sont réservés à l'élimination des résidus de poisson. Le premier de ces conteneurs est installé à la sortie sud de la ville et le second sur le Chemin Merrill. Ces contenants doivent être vidangés à une fréquence de trois fois par semaine. À compter de 2016, l'accessibilité à ces conteneurs sera prolongée à l'automne pour permettre le maintien de ce service durant la période de la chasse.

4.3.6 BOUES MUNICIPALES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les installations de traitement des eaux usées municipales, dont la construction date de 2012, font l'objet d'un suivi régulier de la part de la Ville de Chibougamau. Selon ce suivi, il ne devrait pas y avoir de vidange avant 7 à 8 ans ou plus. Si une vidange était nécessaire avant cette échéance, les boues seraient compostées et utilisées comme matériel de recouvrement final des cellules du LET ou utilisées en foresterie.

4.3.7 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

La Ville de Chibougamau n'oblige pas la vidange des fosses septiques de ses citoyens conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Sur demande, une entreprise locale effectue la vidange et le traitement des boues dans un espace réservé à cette fin sur le site du LET. Actuellement, les boues de fosses septiques sont traitées à la STEP de Chibougamau. Les installations au LET ne sont pas suffisamment efficaces pour être opérationnelles.

4.3.8 BOUES ISSUES DES ICI

Les boues issues des ICI, principalement les boues issues des camps miniers et des camps forestiers, sont acheminées par une entreprise privée et traitées à même les installations d'épuration des eaux usées de la municipalité situées sur le boulevard Hamel.

4.3.9 L'ÉCOCENTRE

Les citoyens sont invités à disposer de leurs CRD à l'écocentre situé au LET. Ces derniers ont droit d'y acheminer gratuitement jusqu'à 500 kilogrammes de résidus par jour sans frais. Au-delà de ce volume, des frais minimaux de 10 \$ sont exigés. S'ils doivent disposer des quantités supplémentaires de CRD, ils sont facturés au tonnage. Les industries, commerces et institutions (ICI) peuvent également disposer de leurs résidus de CRD à cet endroit, moyennant une tarification. Afin de contrôler ces quantités, les gestionnaires sont à mettre en place un système d'enregistrement de données informatisé.

L'écocentre est ouvert 6 jours par semaine, du lundi au samedi (de 7h à 17h du lundi au vendredi et le samedi de 9 à 17h de mi-avril à mi-octobre et de 9h à 13h le reste du temps).

Les matières acceptées à l'écocentre sont les suivantes :

- Matériaux secs (arbres de Noël, bois, branches, déblais d'excavation, matériaux de construction, déchets de démolition, matières granulaires, métaux) ;
- Monstres ménagers (gros rebuts métalliques comme les cuisinières, les machines à laver, réfrigérateurs, etc. et les autres gros rebuts non métalliques comme les appareils électriques, baignoires, cuvettes, douches, matelas, meubles, etc.) ;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) ;
- Huile, peinture et essence ;
- Pneus usés ;
- Les appareils électroniques comme les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones, etc. ;
- Les appareils frigorifiques (contenant des halocarbures) ;

Les résidus domestiques dangereux (RDD) contenant les matières suivantes ne sont pas acceptées à l'écocentre : les radioactifs, le BPC (biphényles polychlorés), les munitions et les explosifs, les bombonnes de propane de plus de 20 kg, le cyanure, les bombonnes sous pression (exemple l'oxygène, l'acétylène, etc.).

L'écocentre offre donc aux citoyens un lieu afin d'y déposer leurs matières. Comme il n'y a pas la présence permanente d'un préposé près de cette aire de réception, la qualité des matières est très souvent compromise par des contaminants issus d'un mauvais tri. Il est dans les priorités de la Ville d'améliorer ces installations ainsi que le système informatique du LET afin de mettre en place des mécanismes de contrôle plus adéquat.

Par contre, pour favoriser le réemploi, il y a une aire d'entreposage pour les articles en bon état et ces derniers sont offerts gratuitement aux citoyens qui en font la demande. Cette activité est appelée l'éco-marché et permet ainsi le réemploi de plusieurs articles.

4.3.10 LES CAMPAGNES D'INFORMATION-SENSIBILISATION-ÉDUCATION (ISÉ)

De l'aveu même des gestionnaires municipaux, il y a eu peu d'information, de sensibilisation et d'éducation faites auprès des citoyens et des ICI depuis 2008. Cette situation s'explique, en partie, par un manque de ressources autant financières qu'humaines dédiées à la gestion des matières résiduelles. La mise en place du programme de collecte des matières organiques sera soutenue par un plan de communication intégrant des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). Le plan de communication a été développé en 2017. Des fiches d'informations pour les matières acceptées dans le bac de récupération sont disponibles sur le site web de la Ville de Chibougamau.

Des activités de type « Porte ouverte » ont été planifiées sur le territoire. Cela a consisté à la location d'un chapiteau et d'un mini vanne pour sensibiliser les citoyens et les ICI à la bonne gestion des matières résiduelles (partage et explication des documents d'information, sensibilisation et d'éducation existant). Un dépliant sur la démarche GMR a également été distribué au grand public. Ce dépliant se compose d'information sur la collecte des encombrants, sur la future collecte des résidus organiques, sur la collecte sélective, et sur la bonne disposition des RDD. Un dépliant sur la gestion des boues de fosses septiques a été également produit afin d'orienter les citoyens vers les bonnes pratiques.

Une campagne de communication sur la collecte sélective, intitulée « Bacs pleins » a démarré en automne 2016. Elle vise à sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de tri des matières recyclables. Des ateliers de sensibilisation sont organisés dans le milieu scolaire pour sensibiliser la nouvelle génération aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Depuis 2020, la Ville de Chibougamau dispose d'une ressource pour mettre à jour et suivre son plan de communication. Une campagne de sensibilisation auprès des ICI a débuté en 2020. Elle consiste à informer, éduquer et sensibiliser les ICI au tri des matières recyclables par le biais d'une lettre. De plus, des contrôles visuels des conteneurs sont effectués dans le cadre de l'application du règlement 02-2020 sur la gestion des matières résiduelles. Les citoyens sont également informés et sensibilisés sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance territoriale de la Ville et sur les sommes qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.

4.3.11 LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Actuellement, aucune collecte de plastique agricole n'est organisée sur le territoire de la Ville de Chibougamau.

4.3.12 LA COLLECTE DES ORDURES

La collecte des ordures ménagères est effectuée le mardi, jeudi ou vendredi en fonction du secteur desservi. De la mi-mai à la mi-septembre, la collecte est effectuée à toutes les semaines. Le reste de l'année, elle a lieu aux deux semaines. Au total, le secteur résidentiel est desservi par 35 collectes annuelles. La collecte des ICI est réalisée sur cinq jours ouvrables. La fréquence de collecte des ICI dépend de leur besoin : pour la majorité du territoire, une collecte hebdomadaire est planifiée. Pour les ICI situés sur la 3e Rue entre la 5e Avenue et l'Hôpital (CRSSBJ) à l'extrémité de la Ville, et les commerces alimentaires ainsi que les restaurants la collecte est réalisée à deux fois par semaine. La collecte des ordures ménagères dessert 572 portes ICI (excluant les institutions) et 3 584 portes résidentielles.

Cette collecte est une collecte entièrement mécanisée pour lequel chaque citoyen a dû se procurer un contenant admissible.

4.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS (ICI)

Mise à part la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères, la Ville n'offre pas vraiment de service aux ICI de son territoire. Ces derniers doivent prendre des ententes avec les entrepreneurs privés afin de combler leurs besoins spéciaux. La ville ne possède pas non plus de caractérisation des matières résiduelles générées par les grandes entreprises de son territoire. Comme la ville est située en zone éloignée, il serait important que la Ville développe son niveau de connaissance sur la génération de matières résiduelles sur son territoire. Cette meilleure connaissance pourra les amener à offrir des services complémentaires de qualité au secteur ICI.

4.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

Nous l'avons mentionné dans la section des règlements, la Ville, par son règlement sur les nuisances, oblige tous les utilisateurs, citoyens et ICI, du lieu d'enfouissement à trier leurs matières. Au LET, des zones sont définies pour le dépôt de ces matières. Lorsque ces piles sont suffisamment importantes, des mesures sont prises soit pour leur transport chez un recycleur, soit pour les déchiqueter, les concasser ou tout autre moyen jugé adéquat pour leur recyclage ou leur valorisation.

La Ville a d'ailleurs préparé des plans de réaménagement de ces installations afin de faciliter le tri des matières qu'achèment les ICI, diminuer la circulation entre les différentes aires de tri et d'assurer une meilleure sécurité pour les utilisateurs ainsi que le personnel du site.

L'amélioration de ces installations permettra d'accroître, de façon substantielle, la quantité de matières récupérées.

5 ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Pour être conforme, un plan de gestion des matières résiduelles doit présenter un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de planification par matière et par secteur. La Ville de Chibougamau ne possède pas toutes les données nécessaires pour compléter cet inventaire. Afin d'évaluer la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de planification par les secteurs résidentiel, ICI et CRD, nous avons utilisé l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* de Chamard et associés, développé en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le MELCCFP, et mis à jour en 2020 par RECYC-QUÉBEC. Nous avons utilisé cet outil pour estimer les matières résiduelles mises en valeur, éliminées et générées du secteur résidentiel, ICI et CRD. Cet outil est basé sur des caractérisations et des données moyennes provinciales et, dans certains cas, elles pourraient être très différentes des résultats obtenus en région éloignée. C'est pourquoi les estimations de l'outil doivent être considérées comme un guide plutôt qu'une traduction de la réalité et elles doivent être interprétées avec beaucoup de précautions. Lorsque disponibles, nous avons intégré dans cet outil les données locales que la Ville de Chibougamau possède.

Selon les conseils de RECYC-QUÉBEC, nous avons dû adapter l'outil d'inventaire, car ce dernier n'a pas été conçu pour évaluer les quantités de matières gérées par une municipalité hors MRC. De plus, la région Nord-du-Québec n'est pas incluse dans les références de l'outil afin d'évaluer la quantité de matières générées par le secteur ICI.

De plus, cet outil ne tient pas compte des entités municipales qui desservent tous les ICI de leur territoire. L'outil d'inventaire prend en compte que la collecte résidentielle inclut les petits et moyens ICI et que ceux-ci représentent 9,5 % du total du tonnage recueilli par la collecte.

5.1 LES MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL ET DU SECTEUR ICI

Depuis plusieurs années, la Ville de Chibougamau offre à ses citoyens et aux ICI un programme de collecte sélective porte-à-porte. Tel que mentionné précédemment, cette collecte s'effectue avec des bacs roulants et par une collecte entièrement mécanisée. Cependant, le contrat de collecte stipule que les quantités de matières déposées à côté du bac doivent être également ramassées. Les quantités de matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur ICI sont donc agrégées. La Ville ne dispose pas de données distinctes pour chacun des secteurs.

Nous avons donc estimé les quantités de matières résiduelles générées par chacun des secteurs à l'aide de l'outil d'inventaire.

Nous rappelons au lecteur que les données estimées par l'outil d'inventaire sont essentiellement basées sur des moyennes nationales issues de caractérisation appliquée, au prorata de la population pour le secteur résidentiel, et sur le nombre d'employés des différents types d'industrie et de commerce que nous retrouvons sur le territoire de planification.

5.1.1 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Pour une population de 7 559 habitants, l'outil estime que ces derniers génèrent 901 tonnes de matières recyclables tel que l'illustre le tableau qui suit.

Tableau 9 **Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées du secteur résidentiel du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019**

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	312	127	439
Métal	26	40	67
Plastique	83	139	223
Verre	134	38	172
Total	555	344	901

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.1.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

Pour alimenter l'outil afin d'estimer les quantités de matières recyclables générées par le secteur ICI, nous avons eu accès à la liste des industries et commerces d'Emploi Québec pour la ville de Chibougamau. Selon Emploi-Québec, ce fichier date de novembre 2020. Les nouvelles entreprises sont ajoutées au fur et à mesure. Cette liste nous a permis de déterminer le nombre d'emplois pour chacun des codes SCIAN utilisés afin d'estimer la quantité de matières résiduelles, récupérées, éliminées et générées du territoire de planification par ce secteur.

Nous avons remplacé les données régionales de l'outil par des données locales. Or, dans certains cas, les dizaines et les centaines d'emplois ont été arrondies au millier près, unité de base de l'outil, ce qui a sûrement un impact important sur l'estimation finale de la quantité de matières générées.

Les types de matières résiduelles valorisables générées selon le type des industries/commerces sont extraits de documents de RECYC-QUÉBEC qui datent de 2009. Il n'existe pas de document plus à jour. Ainsi, il est considéré que les matières produites par les différentes industries et commerces sont restées les mêmes de 2009 à 2019.

Selon les données de la Ville, le nombre d'ICI desservis par la collecte s'établit comme suit :

Tableau 10 Type et nombre d'ICI du territoire de planification en 2019

Type d'ICI	Nb	Nb employés	Type de matières résiduelles valorisables générées
Industries			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	10	66	Variable selon le secteur. Donnée non disponible.
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	10	321	
Fabrication	16	899	
Industrie de l'information et industrie culturelle	6	30	Papier, carton, CRD, encombrants, matières organiques, plastiques, textiles, métaux, RDD, verre ¹
Sous-total	32	995	
Institutions			
Services d'enseignement	12	324	Résidus alimentaires, papier, encombrants, carton, CRD, matières non valorisables, plastique rigide, autres résidus organiques, plastique souple, contenants composites, bois, métaux ferreux, verre, résidus verts, plastique polystyrène, métaux non ferreux, textile, RDD, TIC ²
Soins de santé et assistance sociale	23	592	
Administration publiques	15	313	Papier, carton, résidus alimentaires, autres résidus organiques, plastiques, CRD, TIC, contenants composites et métaux ²
Sous-total	50	1 229	
Commerces			
Services	50	338	Papier, carton, CRD, encombrants, matières organiques, plastiques, textiles, métaux, RDD, verre ¹
Hôtels/motels, bars, restaurants	15	168	
Commerces (épicerie, pharmacies, dépanneurs, stations-services, quincaillerie)	13	374	
Grossistes	9	95	
Autres commerces (marchands automobiles, magasins, etc.)	37	491	
Sous-total	121	1 466	
Total	203	3 690	

Source : Répertoire des entreprises et organismes, Développement Chibougamau, 2021

¹RECYC-QUÉBEC. 2009. Caractérisation des matières résiduelles du sous-secteur commercial au Québec 2008-2009. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-commercial-08-09.pdf>

²RECYC-QUÉBEC. 2009. Portrait de la gestion des matières résiduelles dans le sous-secteur institutionnel au Québec 2004-2009. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/portrait-gmr-ici-04-09.pdf>

³État de la gestion des matières résiduelles et systèmes de récupération sur aires publiques dans l'arrondissement Ville-Marie par le Consortium Écho-logique <http://www.cremtl.qc.ca/publication/entrevues/2006/etat-gestion-matieres-residuelles-systemes-recuperation-aires-publiques>

Pour ces 121 ICI du territoire de planification, l'outil d'inventaire a estimé la génération de matières résiduelles à 2 256 tonnes tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Tableau 11 Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour le secteur ICI du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	509	640	1 149
Métal	79	88	167
Plastique	64	365	429
Verre	27	72	99
Total	680	1 164	1 844

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.1.3 SOMMAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Comme la Ville de Chibougamau ne possède pas de tonnage distinct pour les deux secteurs soit le secteur résidentiel et le secteur ICI, nous avons additionné le résultat des quantités estimées par l'outil des deux secteurs afin de pouvoir les comparer au résultat réel des quantités de matières recyclables récupérées sur le territoire de planification. Nous obtenons le tableau qui suit :

Tableau 12 Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour les secteurs combinés, résidentiel et ICI, du territoire de planification estimé par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	821	767	1588
Métal	105	128	234
Plastique	147	504	652
Verre	161	110	271
Total	1 234	1 509	2 745

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

Le tableau suivant nous indique la quantité de matières résiduelles qui a été récupérée par le programme de collecte sélective de la Ville de Chibougamau. Ces données de la Ville sont des données brutes, car cette dernière ne dispose pas de taux de rejet du centre de tri, et sont issues des bons de pesée.

Tableau 13 **Quantité de matières recyclables récupérées par le programme de collecte de la Ville de Chibougamau en 2019**

Matière	Récupérées (t)
Matières recyclables (résidentiel et ICI)	990

Nous avons un écart entre les quantités récupérées estimées par l'outil et le réel de 244 tonnes. Cela nous permet de réaliser que l'outil d'inventaire a des limites qui, souvent, ne peuvent être expliquées et qu'il peut arriver qu'il ne soit pas représentatif de la réalité terrain. Peut-être est-ce la réalité des régions éloignées qui est très différente des moyennes québécoises issues des différentes caractérisations et moyennes utilisées par l'outil. Nous le soulignons à nouveau, lorsque des données locales ne sont pas disponibles, l'exercice d'utiliser *l'Outil d'inventaire* est rendu obligatoire afin de produire un bilan par matière et par secteur de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification tel que prescrit par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les données de la Ville sont trop incomplètes pour les utiliser afin de réaliser ce bilan.

5.2 LES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

5.2.1 LES MATIÈRES ORGANIQUES

La Ville de Chibougamau n'a pas de programme de collecte porte-à-porte de matières organiques. Elle accepte cependant les feuilles mortes, les branches et le gazon des citoyens à son écocentre situé au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville. Toutefois, aucune donnée sur les quantités reçues n'est compilée pour l'année de référence 2019. Les quantités de feuilles, branches et gazon apportés par les citoyens à l'écocentre étaient de 551 tonnes pour l'année 2020 (réparties sur les mois de juillet, août, septembre et octobre).

Afin d'estimer la quantité de matières organiques générée sur le territoire de la ville, nous avons utilisé les données de l'outil d'inventaire. Les résultats obtenus sont illustrés dans le tableau suivant et représentent les quantités de matières organiques éliminées et générées pour une population de 7 559 habitants répartis dans 3 475 unités d'occupation. La répartition de chacune des catégories a été calculée en utilisant les données suggérées par l'outil.

Tableau 14 Quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Branches et sapins de Noël	-	-	-
Résidus verts	6	316	316
Résidus alimentaires	-	495	495
Autres résidus organiques	-	368	368
Total	-	1 179	1 179

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

De la même façon, nous avons utilisé les données de l'outil afin d'estimer la quantité de matières organiques générées par les 121 ICI du territoire de planification.

5.2.2 LES BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales comprennent les boues d'étangs de traitement des eaux usées de la Ville et les boues de fosses septiques. Selon les informations que nous avons reçues des autorités de la Ville, la vidange des étangs aérés, construite en 1985, est prévue dans 7 ou 8 ans, c'est-à-dire en 2022 ou 2023 et la Ville ne possède pas d'autre installation de traitement. Lorsqu'elles seront vidangées, ces boues, si leur qualité physico-chimique le permet, seront valorisées (épandage agricole ou en sylviculture). Selon le rapport de mesure des boues dans les étangs aérés de la STEP, une quantité de 1 650 tonnes sèches de boues a été évaluée en 2021.

Même si la Ville n'effectue pas un contrôle de la vidange des boues de fosses septiques, les entreprises locales de collecte peuvent acheminer les boues résidentielles à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la ville. Une fois traitées, elles sont utilisées comme recouvrement final des cellules d'enfouissement (les boues traitées sont placées comme matériel de recouvrement final dans un objectif de végétalisation de la surface de la cellule, on considère ce mode de disposition comme de la valorisation puisque cela consiste à une restauration de site industriel).

Selon les informations obtenues de la ville, le territoire de la Ville de Chibougamau compte 417 installations septiques. Ces données incluent les installations saisonnières. Aucune distinction n'est faite entre les installations saisonnières et permanentes puisque selon les données de la ville, les habitants vivant en villégiature y habitent à l'année (99 % du temps).

En utilisant une méthode empirique, nous avons estimé que le volume annuel de boues produites sur le territoire de la ville s'élève à 709 m³ (tableau 15) ou 131 tonnes à une siccité de 20 %.

Tableau 15 Quantités estimées des boues de fosses septiques du territoire de planification en 2019

Nombre de résidences non branchées à un réseau d'égout Permanente et saisonnière ⁽¹⁾	Quantité équivalent annuel ⁽²⁾ de BFS (m ³)	Tonnage de BFS à 20% de siccité (t)
417	708,9	131

¹Les fosses septiques des résidences sont considérées être vidangées aux deux (2) ans.

²On utilise une quantité moyenne de 1,7 m³ de BFS par fosse pour établir la quantité équivalente sur une année (équivalent à 3,4 m³ sur 2 ans).

Selon les informations obtenues de la Ville, la quantité de boues de fosses septiques acheminée à la STEP de la Ville de Chibougamau fut de 445,3 tonnes en 2019. Pour l'année 2020, 531 tonnes provenant du territoire de la Ville de Chibougamau de boues de fosses septiques ont été récupérées (recouvrement final des cellules du LET, valorisation en tant que restauration de site). Pour l'année de référence 2019, en considérant une siccité moyenne des intrants de 3,5 %, on estime que 78 tonnes de boues à une siccité de 20 % ont ainsi été récupérées. Ainsi, 59 % des boues de fosses septiques produites sur le territoire auraient été valorisées.

5.2.3 LES VÉHICULES HORS D'USAGE

Comme la Ville de Chibougamau ne possède pas de données sur les véhicules hors d'usage, nous avons utilisé les données par défaut de l'outil afin de compléter le bilan de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification. L'outil d'inventaire estime automatiquement la quantité de véhicules hors d'usage en se basant sur le plus récent bilan des déchiqueteurs de 2015-2018. Ces données, en tonnes, ont été par la suite réparties par la population en 2019. Cela nous donne un taux de récupération pour cette matière de 59,3 %. La portion des quantités éliminées se retrouve dans la section ICI de l'Outil –rejets des recycleurs.

Tableau 16 Quantités de véhicules hors d'usage récupérées, éliminées et générées du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Véhicules hors d'usage	354	243	597

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.2.4 ESTIMATION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

Après vérification avec la Ville, on dénombre deux types de résidus d'activités municipales, soit les balayures de rue et les boues de puisards. Lorsqu'elles répondent aux dispositions de l'article 42 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, les balayures de rue sont utilisées comme matériaux de recouvrement au LET. Quant aux boues de puisards, elles sont directement acheminées à l'enfouissement. Dans les deux cas, la Ville ne dispose pas de données spécifiques sur les quantités récupérées ou éliminées de ces matières, celles-ci étant globalement compilées avec les autres matières acheminées par la Ville aux installations présentes sur le site du LET. Il nous est impossible d'évaluer la quantité de ces résidus susceptibles d'avoir été générés sur le territoire.

5.2.5 LES TEXTILES

La Ville possède quelques points de collecte et d'échange de textiles sur son territoire. Elle ne possède cependant pas de données de la quantité de textile récupérée. Le tableau qui suit n'estime pas la quantité de textiles réemployée, mais la quantité de textile qui est récupérée et éliminée en se basant essentiellement sur le *Bilan 2015-2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. La quantité de textile générée est l'addition des quantités récupérées et éliminées. Ces données ne sont pas des données locales, mais bien des données générées par l'outil.

Tableau 17 Quantités de textile récupérées, éliminées et générées estimées du territoire de planification par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Textiles	49	67	115

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

Cette quantité estimée de textile récupérée représenterait 6,5 kilogrammes par habitant par année. La quantité éliminée, quant à elle, représenterait 8,8 kilogrammes par habitant par année.

5.2.6 LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Ville de Chibougamau possède un écocentre situé à même les installations de leur LET. Les citoyens peuvent disposer de leurs matières résiduelles à longueur d'année. Ces derniers peuvent y déposer leurs résidus verts, de CRD et de RDD. La Ville ne comptabilise pas toutes ces matières. Elles sont pour la plupart, comme le bois, le béton, la brique, etc., ajoutées aux quantités de matières en provenance des ICI du territoire. Pour les matières soumises à une responsabilité élargie des producteurs (REP), il n'y a pas de suivi sur les quantités récupérées.

Comme il est indiqué dans le document intitulé *Méthodologie et calculs-Note méthodologiques de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* ; « aucune donnée récente ne permet d'établir un taux de récupération global des RDD. De plus, les résultats du Bilan 2015-2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec ne sont plus représentatifs en raison du nouveau contexte créé par la REP ». La quantité estimée de RDD éliminée et générée par l'outil d'inventaire pour une population de 7 559 habitants sera présentée dans le tableau de la section qui suit « *Autres matières résiduelles résidentielles* ».

5.2.7 LES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES

Cette catégorie comprend :

- Les rejets de centre de tri
- Les RDD
- Les encombrants

Les centres de tri, que ce soit pour les matières recyclables ou les matières organiques, génèrent de par leurs opérations des rejets. Ces rejets sont pour la plupart des erreurs de tri ou une incompréhension des consignes de recyclage. Les matières recyclables provenant de la collecte sélective sont expédiées chez la Société V.I.A. jusqu'au 18 février 2021. Par la suite, les matières recyclables seront acheminées au centre de tri de Roberval (selon l'entente intermunicipale conclue avec la RMR du Lac-Saint-Jean). Toutes les données du tableau ci-après sont issues des données par défaut de l'outil d'inventaire.

Tableau 18 Quantités estimées de « Autres résidus » récupérées, éliminées et générées du territoire de planification par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	-	83	83
Centre de tri	-	83	83
Centre de valorisation des M.O.	-	0	0
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	-	4	4
Encombrants (Données de l'outil)	166	32	198
Métalliques	166	15	181
Non métalliques	-	17	17
Total	166	119	285

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.2.8 LES RÉSIDUS ULTIMES

Ces résidus sont constitués de la portion non valorisable des matières résiduelles qui se retrouvent dans les ordures ménagères. Par exemple, les couches pour bébés, certaines litières pour animaux et autres particules fines se retrouvent dans ces résidus ultimes. Ces résidus ultimes sont entièrement éliminés. Ces quantités sont également issues des données par défaut de l'outil d'inventaire.

Tableau 19 Quantité de résidus ultimes éliminée du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Résidus ultimes	-	13	13

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.2.9 SOMMAIRE DES QUANTITÉS ESTIMÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant récapitule la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel :

Tableau 20 Sommaire des quantités de matières résiduelles estimées du secteur résidentiel du territoire de planification pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Papier et carton	312	127	439
Métal	26	40	66
Plastique	83	139	222
Verre	134	38	172
Branches et sapins de Noël	0	0	0
Résidus verts	6	310	316
Résidus alimentaires	0	495	495
Autres résidus organiques	0	368	368
Véhicules hors d'usage	354	0	354
Textiles	49	67	116
Rejets des centres de tri	0	83	83
Rejets des centres de valorisation des matières organiques (M.O.)	0	0	0
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0	4	4
Encombrants métalliques	166	15	181
Encombrants non métalliques	0	17	17
Résidus ultimes	0	13	13
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	1 130	1 716	2 846
Boues municipales	0	0	-
Boues de fosses septiques (BFS) ⁹	78	53	131
TOTAL (avec les boues)	1 208	1 769	2 977

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

⁹ L'écart de 25 tonnes entre le total de BFS générées (131 tonnes) et récupérées (78 tonnes) ne correspond pas nécessairement à une quantité éliminée de BFS, mais plutôt à une quantité qui n'a pas été récupérée et qui demeure dans les fosses septiques non vidangées.

5.3 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR ICI

Nous avons déjà dressé le portrait des quantités de matières recyclables du secteur ICI au début de ce chapitre. Voici le bilan des autres matières produites par ce secteur.

5.3.1 LES MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

Comme nous disposions de la liste des industries et commerces du territoire de planification d'Emploi Québec, classée par code SCIAN, cela nous a permis d'utiliser des données locales plutôt que régionales afin de déterminer la quantité de matières organiques du secteur ICI que calcule l'outil d'inventaire.

La répartition des quantités de matières organiques a été compilée en utilisant les données issues de plusieurs études qui ont conclu que 71 % de ces résidus étaient des résidus verts, 16 % étaient des résidus alimentaires et finalement 13 % étaient d'autres résidus organiques. Ces informations intégrées à l'outil d'inventaire ont donné les résultats suivants pour la Ville de Chibougamau.

Tableau 21 Quantités de matières organiques du secteur ICI du territoire de planification estimées par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	0	0	0
Boues de papetières	0	0	0
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0	698	698
Résidus verts	0	74	74
Résidus alimentaires	0	517	517
Autres résidus organiques	0	107	107
Total	0	698	698

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

Les matières organiques représenteraient au total 1 877 tonnes de matières pour les secteurs résidentiel et ICI.

5.3.2 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR ICI

L'outil d'inventaire applique, pour les rejets des matières en provenance du secteur ICI, les mêmes taux de rejet que pour le secteur résidentiel. Ces taux sont de 13 % pour les matières recyclables, 4 % pour les centres de traitement des matières organiques qui traitent les matières organiques de la collecte à trois voies, c'est-à-dire des résidus alimentaires et des résidus verts. Comme la Ville n'a pas à ce jour mis en place un programme de collecte des matières organiques, aucun rejet n'a été comptabilisé.

Tableau 22 Quantité des « Autres matières résiduelles » du secteur ICI du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	102	102
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	243	243
Total	0	345	345

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.3.3 LES RÉSIDUS ULTIMES DU SECTEUR ICI

L'outil estime que le secteur ICI élimine 71 tonnes de matières non valorisables.

Tableau 23 Quantités de résidus ultimes éliminées du secteur ICI du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Résidus ultimes	-	71	71

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.3.4 SOMMAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR ICI

Comme la Ville ne possède pas d'information concernant des résidus spécifiques de transformation industrielle produits sur son territoire, aucune donnée locale de cette catégorie n'a été intégrée au bilan.

Tableau 24 Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur ICI du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Papier et Carton	509	640	1 149
Métal	79	88	167
Plastique	64	365	429
Verre	27	72	99
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0
Boues de papetières	0	0	0
Résidus verts	0	74	74
Résidus alimentaires	0	517	517
Autres résidus organiques	0	107	107
Rejets du tri des matières recyclables	0	102	102
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux	0	243	243
Résidus ultimes	0	71	71
TOTAL estimé par l'outil	679	2 778	2 958

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.4 LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières du secteur CRD qui seront inventoriées dans cette section sont :

- les agrégats;
- le bois de construction;
- le gypse;
- les bardeaux d'asphalte;
- les autres résidus.

L'estimation que l'outil permet est basée sur la valeur des permis de construction. Cependant, il est important de noter qu'il n'est pas possible de distinguer les différents types de chantiers de construction. Cela exclut également tous les travaux effectués par la Ville, comme, par exemple, le surfacage d'une route ou réfection de trottoirs.

Tableau 25 Quantités de CRD récupérées, éliminées et générées du territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Agrégats	4 931	304	5 235
Non-agrégats :	1 210	1 449	2 659
Bois de construction	1 169	648	1 816
Gypse	11	296	308
Bardeaux d'asphalte	30	248	279
Autres	0	256	256
Total	6 141	1 753	7 894

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

Les quantités de CRD de la Ville qui ont été valorisées au LET de Chibougamau en 2019 sont résumées dans le tableau qui suit.

Tableau 26 Quantité de CRD du territoire de planification récupérées au LET de Chibougamau - 2019

Matière	Récupérées (t)
Asphalte	2 319
Béton	1 005
Bois	355
Métaux	254
Total	3 933

Certains de ces résidus ont été utilisés dans le recouvrement journalier des opérations du LET. Le bois a, quant à lui, été broyé et envoyé à la cogénération et le métal à la refonte.

5.5 MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

Depuis plusieurs années, il existe au Québec des réseaux parallèles qui assurent le recyclage de différentes matières. Bien que les activités de recyclage de ces matières ne relèvent pas des obligations municipales, il convient de les considérer dans l'inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire. Les quantités estimées présentées à cette section proviennent des calculateurs que l'on retrouve sur le site de RECYC-QUÉBEC¹⁰. Il est cependant à noter que les quantités de matières identifiées à cette section ne sont pas considérées dans le bilan global des matières résiduelles générées sur le territoire de planification présenté à la section 5.5.2, car celles-ci n'ont pas à être considérées dans l'atteinte des objectifs municipaux de gestion des matières résiduelles.

5.5.1 LES PNEUS HORS D'USAGE

Selon le calculateur que l'on retrouve sur le site de RECYC-QUÉBEC, 124 tonnes de pneus hors d'usage ont été récupérées en 2019, ce qui représente 12 266 pneus d'auto et 28 pneus de camion. Toutefois, les données fournies par RECYC-QUÉBEC couvrent l'ensemble du territoire Eeyou Istchee Baie-James, ce qui inclut les municipalités de Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon, Matagami. En utilisant un prorata par rapport à la population totale du territoire selon le décret de population 2021, cela correspond à un total de 74 tonnes de pneus hors d'usage pour la Ville de Chibougamau. (7 388 habitants pour la Ville de Chibougamau sur un total de 12 399 habitants pour le territoire Eeyou Istchee Baie-James¹¹).

¹⁰ Site de RECYC-QUÉBEC: <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>

¹¹ Décret de population par région administrative, territoire Eeyou Istchee Baie-James. MAMH, 2021. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/region/10.pdf>

5.5.2 LES CONTENANTS CONSIGNÉS

En ce qui concerne les contenants consignés, le calculateur de RECYC-QUÉBEC présente les informations suivantes :

Tableau 27 Contenants consignés vendus et récupérés sur le territoire de Chibougamau en 2019

Contenant	Quantités (t)	
	Vendues	Récupérées
Aluminium	22,6	15,9
Plastique	6,1	4,0
Verre	30,9	18,4
TOTAL	59,6	38,3

D'après le calculateur des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC pour l'année 2019.

5.5.3 LES PLASTIQUES AGRICOLES

Sur le répertoire des entreprises inscrites sur le site web Développement Chibougamau, aucune entreprise agricole n'est présente sur le territoire de la Ville de Chibougamau. De même, le profil régional de l'industrie bioalimentaire de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec produit par la MAPAQ estime qu'en 2019 aucune installation sur le territoire de la Ville de Chibougamau n'est présente. Les seules exploitations agricoles de la région de la Jamésie se situent au sud-ouest du territoire. La Ville de Chibougamau ne produit donc pas de plastiques agricoles.

5.6 BILAN GLOBAL DES QUANTITÉS ESTIMÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le tableau suivant résume la génération des matières résiduelles sur le territoire de la Ville.

Tableau 28 Bilan global des quantités de matières récupérées, éliminées et générées de tous les secteurs de la Ville de Chibougamau estimée par l'outil d'inventaire pour 2019

Matière	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées(t)
Papier et Carton	821	767	1588
Métal	105	128	233
Plastique	147	504	651
Verre	161	110	271
Matières organiques	0	1 877	1 877
Résidus de CRD	6 141	1 753	7 894
RDD		4	4
Autres résidus	545	508	1 053
Résidus ultimes		101	101
TOTAL (sans boues)	7 920	5 735	13 655
BOUES MUNICIPALES	78	53	131

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis. Estimation à partir de l'outil d'inventaire 2020 de RECYC-QUÉBEC.

Si nous utilisons les données du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau, nous obtenons le portrait des quantités de matières éliminées suivant :

Tableau 29 Quantité de matières provenant du territoire de planification éliminées au LET de Chibougamau tous secteurs confondus en 2019

Matière	Éliminées (t)
Ordures ménagères, déversoirs et autres	2 296
Industriel	13
Commerce et institution	2 368
CRD	375
TOTAL	5 052

Encore une fois, l'outil d'inventaire, basé sur des caractérisations provinciales, semble donner une estimation de l'inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour la Ville de Chibougamau différente de la réalité terrain. Cependant, l'utilisation d'un tel outil est essentielle afin de satisfaire l'exigence législative de réaliser un bilan par matière et par secteur pour le territoire de planification lorsque l'on ne dispose pas de données locales. Ainsi, la quantité de matières éliminées pour le territoire de planification estimée par l'outil d'inventaire est de 5 788 tonnes (tableau 28) toutefois le MELCCFP évalue cette même quantité à 5 371 tonnes (tableau 30). Quant aux données obtenues de la Ville, elles indiquent que 5 052 tonnes de matières provenant du territoire de planification ont été enfouies au seul lieu d'élimination présent sur le territoire de Chibougamau, pour cette même période (tableau 29).

6 IDENTIFICATION DES OBJECTIFS, DES CONSTATS, DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS TERRITORIALES

6.1 LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET LA PERFORMANCE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

D'abord, rappelons les objectifs de la *Politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024* basés sur la mise en place de mesures favorisant une société sans gaspillage. En effet, cette Politique prévoit la mise en œuvre de mesures afin de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

L'objectif fondamental de cette Politique et de son Plan d'action est, à terme d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, le résidu ultime.

Afin d'y arriver, le Plan d'action 2019-2024 a fixé des objectifs quantitatifs intermédiaires. D'ici la fin de 2023 :

- Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % des matières organiques.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

La stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) constitue le second document gouvernemental pour détourner de l'élimination la matière organique. Elle vise les objectifs suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

Le plan de la Ville doit donc proposer des mesures visant à favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux. D'abord, comparons les objectifs du plan d'action 2019-2024 et de la SVMO à la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Voici un bref rappel grâce au tableau 30 de la quantité de matières éliminées selon les données de 2019 du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Tableau 30 Quantité de matières résiduelles en provenance de Chibougamau, éliminées selon le MELCCFP pour l'année 2019

Secteur	Quantités (t)
Secteur résidentiel	2 296
Secteur industries, commerces et institutions (ICI)	2 387
Secteur construction, rénovation et démolition (CRD)	688
TOTAL	5 371
TOTAL par habitant (kg/hab.)	710 kg/hab.

Source : MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec, 2019

Selon les données du MELCCFP, l'objectif de 525 kilogrammes de matières résiduelles éliminées par habitant, n'est pas atteint par la Ville de Chibougamau. En effet, en excluant les boues de fosses septiques, les 7 559 citoyens du territoire de planification, en 2019, ont éliminé en moyenne 710 kilogrammes de matières par habitant¹². La Ville de Chibougamau est un village relais, ce qui expliquerait les fortes quantités de matières éliminées par le secteur ICI (les communautés autochtones et municipalités voisines se déplacent à Chibougamau pour profiter du secteur commercial). Atteindre l'objectif de n'éliminer que 525 kilogrammes par habitant fera partie des objectifs de la Ville en adoptant les objectifs du plan d'action 2019-2024.

Tableau 31 Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant sur le territoire de la Ville de Chibougamau en 2019 – donnée du LET de Chibougamau

	Population	Éliminée (t)	Objectif national (kg/habitant)	Performance de la Ville (kg/habitant)
Ville de Chibougamau	7 559	5 052	525	668

Les données du LET ont été retenues pour établir la performance de la Ville de Chibougamau. Le tableau qui suit nous présente la performance du territoire de planification en comparaison des objectifs quantifiés du plan d'action gouvernemental.

Tableau 32 Objectifs gouvernementaux

Catégorie de matières	Récupérée (t)	Générée (t)	Performance de la Ville de Chibougamau en 2019	Objectifs gouvernementaux
Matières éliminées	-	5 052	668 kg/hab.	525 kg/hab.
Matières recyclables	1 234	2 743	45 %	75 %
Matières organiques ¹	24	1 877	1 %	60 %
Résidus de construction, rénovation et démolition	3 933	7 894	50 %	70 %

¹inclut les boues municipales et de fosses septiques ainsi que les matières organiques putrescibles (résidus verts, résidus alimentaires, etc.).

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP. (2019), Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

¹² La quantité de matières résiduelles réellement éliminées par habitant sur le territoire de planification est potentiellement supérieure à 710 kg/habitant, car ce taux ne tient pas compte des boues ni d'autres types de matières dont la disposition se fait à des endroits autres qu'au LET de Chibougamau.

Bien que la performance en gestion des matières résiduelles soit dorénavant une performance territoriale telle qu'illustrée dans le tableau précédent, il sera, dans l'avenir, utile de calculer la performance de chacun des secteurs afin de mieux diriger les actions. Des mesures d'acquisition de connaissance seront également à prévoir.

Par contre, grâce au règlement municipal sur les nuisances, tous les utilisateurs du LET sont obligés de trier à la source les matières qu'ils y apportent. Les CRD sont ainsi déposés à l'écocentre, ce qui permet de les détourner de l'enfouissement. Par la suite, ils sont dirigés vers un recycleur. Il s'agit d'une procédure qui favorise l'atteinte de l'objectif de recycler et valoriser 70 % des CRD. Nonobstant l'application de la réglementation municipale, on observe la présence de contaminants dans les volumes de CRD récupérés. Pour pallier à cette situation, il est prévu au plan d'action 2023-2030 de réaménager les aires de tri des CRD à l'écocentre.

6.2 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PGMR EN VIGUEUR

En novembre 2007, la Ville de Chibougamau déposait un projet de plan de gestion des matières résiduelles afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles 1998-2008*.

En 2007, lors de l'élaboration du PGMR, la Ville de Chibougamau exploitait un lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Ce dernier a été fermé en 2010 et un lieu d'enfouissement technique (LET) lui a succédé. Depuis 2006, la Ville de Chibougamau effectue la collecte hebdomadaire des ordures en été et aux deux semaines l'hiver, ce qui inclut les ICI. Les bacs roulants de 360 litres sont majoritairement utilisés. Les ICI comme les restaurants disposent de conteneur qui sont collectés deux fois par semaine à l'année. L'implantation de la collecte sélective de porte-à-porte remonte à 1998. Déjà à l'époque, la Ville avait adopté une réglementation pour obliger les secteurs résidentiels et commerciaux à participer à la collecte sélective.

Concernant la gestion des matières organiques, dès l'an 2000, la Ville procédait à la distribution de composteurs domestiques et à la présentation de soirées d'information sur le sujet.

Un règlement municipal est en vigueur, depuis 2001, sur le territoire de la Ville de Chibougamau pour obliger les entrepreneurs ainsi que les résidents à séparer les résidus de construction rénovation et démolition (CRD) pour en maximiser le recyclage. En septembre 2020, la Ville de Chibougamau adopte un nouveau règlement (002-2020) qui abroge le règlement 008-2006 et vient encadrer la gestion des matières résiduelles.

Lors de l'élaboration du PGMR et de son adoption, en février 2017, la Ville de Chibougamau a présenté un plan d'action subdivisé selon sept objectifs permettant de favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles, de favoriser le respect de la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et de limiter l'élimination des matières résiduelles.

Nous vous présentons, dans le tableau 33, un état d'avancement du PGMR en vigueur. Les informations contenues dans ce tableau ont été tirées du rapport annuel d'état d'avancement du PGMR produit par la Ville de Chibougamau et déposé au MELCCFP en 2020. Sur les 36 mesures présentes dans le PGMR en vigueur, 15 mesures sont en cours (et/ou en continue), 3 mesures sont complétées à 100 %, 15 mesures sont reportées ou à venir, et 3 mesures sont annulées.

Tableau 33 État d'avancement des mesures du PGMR en vigueur sur le territoire de planification

N° de la mesure	Description	État d'avancement	Commentaires
Gestion intégrée des matières résiduelles			
1	Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles à l'ensemble du territoire, afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un but commun soit d'atteindre les objectifs de la politique.	En cours (continu)	Fait partie intégrante du plan de communication. Mise en œuvre progressive depuis 2018
2	Diffuser les différentes mesures mises de l'avant par la Ville, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	En cours (continu)	
3	Élaborer un plan de communication en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientes résidentielles, ICI et CRD.	Complété à 100 %	Réalisé en 2017 par Argus Environnement inc.
4	Présenter, annuellement, au conseil municipal l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et des coûts.	En cours (continu)	Publication du rapport de suivi des mesures inscrites au PGMR sur le site internet de la Ville à partir de juillet 2020.
5	Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Ville.	Reporté 2020-2021	--
6	Adopter à la Ville une politique de gestion des matières résiduelles applicable à tous les services municipaux.	Reporté 2020-2021	--
Réduction à la source et réemploi			
7	Appliquer le principe d'exemplarité, un moteur important de mobilisation. La Ville s'inscrira au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle ».	Reporté pour 2019	Résolution sera adopté pour la mise en œuvre du programme.
8	Promouvoir l'herbicyclage et offrir une subvention à l'achat de lames à déchiqueter la pelouse.	Reporté en 2020	Projet en collaboration avec l'organisme FaunENord.

N° de la mesure	Description	État d'avancement	Commentaires
9	Publiciser la présence d'un éco-marché (dons de matières réutilisables avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	En cours (continu)	Information diffusée en parallèle avec l'horaire de collecte des matières résiduelles et des heures d'ouverture du lieu d'enfouissement
10	Offrir des journées de formation sur le compostage domestique et évaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.	Reporté en 2021	Coordonner l'implantation du bac brun et la mesure. À élaborer avec FaunENord.
11	Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles sur le territoire.	En cours (début en 2018)	Feuillet d'information distribué en 2019. Communication et sensibilisation prévue en 2020-2021
Recyclage des matières s'apparentant à la collecte sélective			
12	Soutenir la participation du secteur résidentiel et ICI au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées et évaluer sa performance.	En cours (continu)	Inspection des conteneurs commercial depuis février 2020. Lettres de sensibilisation envoyées à tous les commerçants. Application du règlement sur la gestion des matières résiduelles.
13	Développer et mettre en place une stratégie pour améliorer la participation des multilogements et des foyers de personnes âgées au programme de collecte sélective.	Reporté en 2020-2022	--
14	Utiliser les subventions du programme de la Table pour récupération hors foyer pour augmenter le nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques.	Annulé	Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) terminé.
15	Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, etc.)	Terminé en 2018	Des contenants sont installés par la Ville lors des événements.

N° de la mesure	Description	État d'avancement	Commentaires
16	En plus des mesures ISÉ, afin d'adhérer au principe de bannissement de l'élimination du carton et du papier, la Ville adoptera un règlement de concordance, suite à l'adoption par le gouvernement provincial d'un règlement interdisant l'élimination du papier et du carton, mesure prévue en 2013 au plan d'action 2011-2015 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.	Annulé	
17	Mettre en place et promouvoir une politique d'achat environnemental à la Ville.	Reporté	--
Réemploi et recyclage des encombrants, des CRD et RDD			
18	Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération des matières visées sur le territoire de planification.	En cours (continu)	Recyclage des électroniques depuis 2020. Intégré au plan de communication de 2020.
19	Mettre en place un système d'avertissement pour le bannissement du bois dans le LET (avis de non-conformité).	En cours (continu)	Installation de panneaux d'affichage lors de la construction du centre de traitement des résidus CRD. Inspection des conteneurs commerciaux depuis février 2020.
20	Acheter un recycleur d'asphalte.	Complété	L'ancien pavage est réutilisé dans le cadre des travaux d'entretien des rues pour la réparation des nids de poules.
21	Réaménager les aires de tri des CRD et de l'écocentre au LET.	En cours	Certificat d'autorisation obtenue en 2017. Projet reporté en 2021-2022.
Recyclage des matières organiques			
22	Poursuivre l'application d'un plan de communication à l'ensemble de la population pour informer les citoyens et les ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de la matière.	En cours (début en 2020)	Plan de communication depuis 2020.

N° de la mesure	Description	État d'avancement	Commentaires
23	Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification.	En cours	Le projet a été accepté au volet 1 du PTMOBC.
24	Implanter l'infrastructure de traitement des matières organiques. Aux fins de planification financière, nous avons considéré l'implantation d'une plate-forme de compostage extérieure.	En cours	1 ^{er} partie du formulaire du PTMOBC déposé en 2019
25	Procéder, le cas échéant, à un appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs roulants pour les résidus organiques à tous les foyers.	À venir	--
26	Procéder, le cas échéant, à un appel d'offres pour la collecte des résidus organiques sur l'ensemble du territoire de planification.	À venir	--
27	Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.	À venir	--
28	Sensibiliser le gouvernement au contexte nordique et à l'éloignement en vue d'une dérogation du bannissement des matières organiques annoncé par le gouvernement, en adoptant une résolution du conseil municipal avec un dossier argumentaire.	Reporté en 2020-2021	Report par résolution du conseil municipal
29	Implanter un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques.	Reporté en 2020-2021	Acquisition d'un logiciel de suivi PGSolution en 2019. Mise-à-jour complète de la liste des installations septiques réalisées. Coordination de l'implantation du programme de vidange avec le règlement.

N° de la mesure	Description	État d'avancement	Commentaires
Valorisation des matières			
30	Effectuer des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors normes générés en grande quantité en milieu forestier et minier.	Annulé	La mesure a été reporté puisque les pneus hors normes sont gérés directement par les ICI.
31	Effectuer un suivi des quantités de matières récupérées acheminés par les citoyens à l'écocentre.	En cours (continu)	Intégré au registre du LET.
Élimination des résidus ultimes			
32	Informar, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance territoriale de la Ville et sur les sommes qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.	En cours (continu)	Début en automne 2018. Nouvelle ressource pour la communication en 2020.
33	Réévaluer la fréquence de la collecte des ordures ménagères pour certains ICI.	Réalisé	Réaliser lors de la modification de la collecte.
34	Réévaluer la fréquence de la collecte des ordures ménagères lors de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification.	À venir	En attente de la réorganisation de la collecte des matières (ajout de la collecte du bac brun).
35	Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	En cours (continu)	Démarrage de la campagne de sensibilisation auprès des ICI en 2020
36	Dû au manque d'information concernant les résidus de transformation industrielle produits sur le territoire, et des enjeux qui peuvent en découler, la Ville procédera à une évaluation de ceux-ci.	À venir	

Source : Rapport annuel d'état d'avancement du PGMR produit par la Ville de Chibougamau pour le MELCCFP en 2020.

6.3 DIAGNOSTIC ET PISTES DE SOLUTION AFIN D'OPTIMISER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

Les sections précédentes ont fait ressortir des faiblesses propres au territoire de planification qui doivent être adressées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles* ainsi que de son Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Nous avons synthétisé, dans les tableaux qui suivent, ces principaux constats qui constituent le diagnostic territorial représentant l'ensemble des problématiques du territoire ainsi que des pistes de solution pour chacun des secteurs soit les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

Tableau 34 Diagnostic et pistes de solution afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel

Diagnostic	Pistes de solution
La gestion des matières résiduelles se complexifie. On constate un élargissement et un enrichissement des tâches en gestion de matières résiduelles sans que les ressources humaines aient pour autant été augmentées.	Libérer les ressources du service technique en place de certaines obligations pour permettre d'augmenter la disponibilité en vue de la gestion des matières résiduelles
Taux de récupération de 45 % des matières recyclables	Promouvoir une plus grande participation des citoyens en favorisant l'ISE
Quantité encore importante de papier et carton éliminé et manque de connaissance sur les matières éliminées	Réaliser une caractérisation sommaire pour établir un portrait de la situation et cibler les actions à poser
Taux de recyclage et de valorisation des matières organiques très faible (1 %)	Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières organiques pour les résidences unifamiliales et le secteur multilogement
	Intégrer des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques
	Planifier des infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification
	Adopter une réglementation interdisant les résidus verts dans le bac à ordures ménagères
Faible réduction à la source et réemploi	Continuer la promotion du compostage domestique
	Implanter le programme "Objectif zéro déchet" lors de festivités et activités communautaires
	Mettre en place un programme d'aide pour l'achat de couches lavables
	Publiciser l'éco-marché des articles encore en bon état récupérés à l'écocentre

Diagnostic	Pistes de solution
Faible valorisation des boues municipales (moins de 60 %)	Implanter un programme de vidange et de suivi des boues de fosses septiques avec taxation du service S'assurer de recycler les boues, dont la qualité le permet, issues des installations d'assainissement municipales
Améliorer les services de récupération à l'écocentre	Encadrer les activités à l'écocentre afin de récupérer plus de matières Développer des marchés pour un plus grand nombre de matières dont les CRD

Tableau 35 Diagnostic et pistes de solution afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur ICI

Diagnostic	Pistes de solution
Absence de recyclage des matières organiques	Offrir un service de collecte des matières organiques dans le secteur ICI, adopter un règlement obligeant la participation des ICI à un programme de récupération des matières organiques.
Les ICI ne sont pas mobilisés face à l'atteinte des objectifs de la Politique	Faire connaître aux ICI l'impact de leur participation à l'atteinte des objectifs de la Politique
Manque d'information des ICI sur les avantages monétaires du recyclage	Effectuer une visite des ICI du territoire de planification par une ressource spécialisée, comme l'éco-conseillère
Manque de connaissance des résidus générés par les ICI du territoire de planification	Effectuer une caractérisation locale sommaire des résidus éliminés en même temps qu'une caractérisation du secteur résidentiel

Tableau 36 Diagnostic et pistes de solution afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles du secteur CRD

Diagnostic	Pistes de solution
Les aires de tri de CRD sont mal adaptées pour recevoir les matières triées à la source par les ICI	Le réaménagement plus fonctionnel des aires de tri de récupération des CRD auprès des citoyens et des ICI afin d'en augmenter le recyclage et d'augmenter la sécurité des opérations
Plusieurs matières dont le gypse et les bardeaux d'asphalte sont très peu valorisés	Rechercher des débouchés économiquement viables
Pour soutenir la récupération du bois	Adopter une réglementation interdisant l'élimination du bois dans les ordures ménagères

Il est à noter que les dépôts sauvages ne représentent pas une situation problématique sur le territoire de planification. La gratuité de l'écocentre pour les citoyens résidentiels ainsi que la mise en place de sites dédiés à la disposition des résidus non comestibles, durant les périodes de pêche et de chasse, contribuent à prévenir l'émergence de tels dépôts sauvages.

6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RETENUS PAR LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

Le plan d'action gouvernemental (plan d'action 2019-2024) ainsi que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) sont ambitieux et demanderont des efforts considérables de la part de la Ville de Chibougamau. Pour y arriver, la Ville devra être proactive et s'assurer d'intégrer la population de tout le territoire de planification à la démarche, grâce à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur une base continue. La réduction des matières éliminées devra prioriser la hiérarchie des 3 RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, pour le déchet ultime, l'élimination.

Par ailleurs, la Ville est également consciente de la nécessité de s'attaquer à la gestion des matières organiques, notamment les résidus de table. Les travaux préliminaires à la mise en place d'une plateforme de compostage sont en cours. La deuxième étape du formulaire de subvention au PTMOBC est en cours d'élaboration. La plateforme de compostage devrait être opérationnelle à partir de 2024.

En mettant en œuvre ces mesures, qui impliquent dans certains cas de renforcer des habitudes déjà acquises alors que parfois il faudra tout simplement changer des habitudes de vie peu respectueuses de l'environnement, la Ville devra constamment vérifier si elle respecte la capacité de payer des citoyens qu'elle dessert.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 et de la SVMO. Ces actions sont décrites succinctement et comprennent une date de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité des mesures issues du Plan de gestion de matières résiduelles développé pour le territoire de planification. Ces mesures sont déjà mises en œuvre mais doivent être renouvelées annuellement.

6.4.1 ORIENTATIONS

La Ville de Chibougamau se donne, dans la révision de son PGMR, des orientations afin de maximiser la récupération et la valorisation des matières résiduelles générées sur son territoire et ainsi, à terme, n'éliminer que le déchet ultime. Plus précisément, ces objectifs se définissent comme suit :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées ;
- Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées ;
- Démarrer une collecte des matières organiques sur le territoire ;
- Augmenter la récupération et la mise en valeur des résidus de construction, rénovation et démolition ;
- S'assurer que les services et les infrastructures favorisent la mise en œuvre de la politique gouvernementale ;
- Développer l'état de la connaissance de la génération des matières résiduelles sur le territoire. Les gestionnaires ont peu de connaissance sur la quantité et le type de matières résiduelles générées sur leur territoire cette affirmation est d'autant plus vraie si nous l'appliquons aux secteurs des boues de fosses septiques, des ICI et des CRD.

6.4.2 LES OBJECTIFS

Dans ce contexte, la Ville de Chibougamau a choisi de souscrire aux objectifs quantitatifs du plan d'action 2019-2024 et de faire en sorte que toutes ses actions favorisent la mise en œuvre de cette politique tel que le prescrit la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.5.

Objectif	Matières éliminées	Matières recyclables	Matières organiques	CRD
National	525 kg/hab./an d'ici 2024	75 % d'ici 2024	60 % d'ici 2024	70 % d'ici 2024
Local	535 kg/hab./an d'ici 2029	70 % d'ici 2029	60 % d'ici 2029	70 % d'ici 2029

Les objectifs locaux sont adaptés à la réalité de la Ville de Chibougamau selon l'aide-mémoire « *Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR* » de RECYC-QUÉBEC publié en octobre 2020. Pour les matières éliminées, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant doit tendre vers une réduction de 25 % pour la fin de l'année 2023 afin de viser à l'atteinte des objectifs de la politique ou de 19,4 kg par année. L'objectif pour 2029, soit l'échéance de son prochain PGMR révisé, de la Ville de Chibougamau est donc de 535 kg/hab./an.

Pour les matières recyclables, la politique vise une augmentation de 5 % pour la période 2019-2024. L'objectif local prend en considération que le taux de récupération des matières recyclables en 2019 est estimé à 45 % globalement (et de 62 % pour le secteur résidentiel).

Puisque les objectifs pour les matières organiques et les CRD du plan d'action 2011-2015 sont conservés, aucune adaptation locale n'est proposée.

Également la Ville de Chibougamau se fixe les objectifs suivant pour viser à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation des matières organiques :

- Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024 ;
- Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025 ;

Pour y arriver, les principaux moyens qui seront mis en œuvre par la Ville sont :

- Élaborer un plan de communication pour les années 2022 à 2029;
- Adapter le programme de collecte sélective pour soutenir la participation des ICI, multilogements et des grands événements;
- Réaménager les aires de tri des CRD et de l'écocentre;
- Appliquer des moyens et implanter les infrastructures nécessaires à la gestion des matières organiques d'ici 2024;
- Mettre en place une collecte des matières organiques d'ici 2025;
- Implanter un programme de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques;
- Construire une installation pour le traitement des boues de fosses septiques (évaluer si la plateforme de compostage permettra de composter les boues de fosses septiques également).

La présentation détaillée des mesures qui seront mises en place ainsi que l'échéancier de mise en œuvre se trouvent au chapitre 7.

6.5 BESOINS D'ÉLIMINATION À LONG TERME

Nous avons considéré, pour l'évaluation des besoins d'élimination à long terme, une période de 10 ans soit de 2019 à 2029. L'estimé proposée dans cette section repose sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs résidentiels, ICI, ce qui inclut les CRD ainsi que les boues de fosses septiques. Comme on ignore les dates auxquelles seront vidangées les boues municipales, celles-ci n'ont pas été considérées dans le présent calcul.

Un autre élément considéré dans l'évaluation des besoins futurs en élimination est la mise en œuvre progressive des actions prévues au PGMR pour favoriser le recyclage et réduire l'élimination. Les principales actions ayant de forts impacts sur les quantités annuelles de matières résiduelles éliminées sont :

M5. Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage.

M5. Supporter un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

M5. Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles sur le territoire.

M6. Soutenir la participation du secteur résidentiel et ICI au programme de collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées et évaluer sa performance.

M9. Implanter l'infrastructure nécessaire au traitement des matières organiques.

M10. Procéder à la collecte des résidus organiques sur l'ensemble du territoire de planification.

M13. Implanter un programme de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques.

L'estimé des besoins futurs d'élimination repose sur les projections démographiques de 2019 à 2029, où l'on estime que la population de la ville pourrait diminuer de 5 % passant de 7 559 à 7 364 personnes (tableau 6). Les quantités de matières résiduelles dédiées à l'élimination ont été extrapolées dans le temps sur ces projections ainsi que sur la quantité de matières résiduelles générées en 2019 (section 6.1) et dédiées à l'élimination (668/kg/hab/an¹³); auxquelles on a soustrait les quantités de matières résiduelles susceptibles d'être récupérées par la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et à la mise en place en 2024 de la collecte des matières organiques. À noter que, pour la période 2024 à 2029, la réduction des quantités éliminées s'explique par l'augmentation de la participation à la collecte des matières organiques, par l'augmentation des quantités de matières recyclables collectées par le système de collecte sélective et par l'optimisation du système de récupération des résidus CRD. Tel que présenté, les besoins d'enfouissement passeront progressivement de 5 052 tonnes en 2019 à 3 939 en 2029.

¹³ Cette quantité peut être sous-évaluée puisque selon les quantités éliminées de l'inventaire, 5 735 tonnes seraient éliminées par année, ce qui correspond en 2019 à 758 kg/hab. Les quantités éliminées au LET ne tiennent pas compte des boues ni d'autres types de matières dont la disposition se fait à des endroits autres qu'au LET de Chibougamau.

Objet	Année		
	2019	2024	2029
Population	7 559	7 469	7 364
Tonnage dédié à l'élimination	5 052	4 481	3 939
Volume enfouis (m ³)	10 487	9 302	7 691
Taux de production par habitant (kg/hab)	668	600	535

Il est possible que les quantités de matières résiduelles dédiées à l'élimination dans le futur diffèrent des valeurs estimées. Tel que mentionné au chapitre 2, la ville de Chibougamau est la porte d'entrée du Nord Québécois. Une reprise dans les prochaines années du secteur minier pourrait représenter pour la ville un boom démographique ainsi qu'économique susceptible de faire augmenter les quantités de matières résiduelles générées.

Tel que décrit à la section 4.1, le LET de la Ville de Chibougamau dispose d'une capacité totale de 195 000 tonnes. En 2019, sa capacité résiduelle était de 174 087 m³. Les quantités volumiques reçues en 2019 étaient de 10 487 m³. Selon les quantités enfouïes en 2019, et en supposant que les quantités éliminées par habitant diminuent jusqu'à atteindre 535 kg/hab./an en 2024, le LET devrait avoir une durée de vie de 22 an (2040). Les quantités de matière qui y seront enfouie annuellement sont estimées être réduire de plus de 26 %, comparée à 2019. En 2021, le LET était déjà à la moitié de sa durée de vie, cela s'explique notamment par une utilisation excessive de sable de recouvrement dans le passé. Avec les mesures prévues, notamment le détournement de la matière organique de l'enfouissement, il sera possible d'atteindre l'objectif de 25 ans, soit une fin de vie en 2035.

6.5.1 DROIT DE REGARD

La Ville de Chibougamau n'exerce pas de droit de regard sur les matières éliminées au LET. Les matières enfouies proviennent de la Ville de Chibougamau, de la Municipalité de Chapais et de la Municipalité Eeyou Istchee Baie-James.

7 LES MESURES PRÉVUES

Tous les programmes, activités, infrastructures de gestion de matières résiduelles de la Ville de Chibougamau ont été décrits dans les chapitres précédents. La révision du PGMR de deuxième génération n'est qu'une continuité et, dans plusieurs cas, une bonification des mesures déjà en place sur le territoire de planification. Les constats nous ont permis de mettre en lumière certaines faiblesses des systèmes actuellement en place afin de favoriser l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024, ainsi que des objectifs de la stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO). Comme la Ville de Chibougamau adhère à ces objectifs, nous présenterons les mesures qu'elle entend mettre de l'avant en respectant l'ordre des 3RV-E.

Les actions sont classées selon 3 catégories, à savoir :

- Développement des connaissances et des services (DEV);
- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
- Mise en œuvre et suivi (MOS)

Les coûts ont été estimés selon les connaissances de la Ville. Ils représentent des coûts budgétaires. Les mesures ISÉ seront réalisées à l'interne. Pour chaque mesure, un nombre d'heures a été estimé et représente la charge de travail pour les employés de la Ville responsable de la mesure. Pour certaines mesures, des dépenses externes sont à prévoir (honoraires professionnels, achat d'équipement, etc.). Ces coûts ont été estimés de manière conservatrice. Une inflation de 2% par année est considérée pour l'estimation des coûts des mesures réalisées annuellement.

Les actions permettent de viser l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la Ville, à savoir :

- O1. Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029;
- O2. Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029;
- O3. Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029;
- O4. Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029;
- O5. Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024;
- O6. Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025;

La Ville n'a pas défini explicitement un objectif pour la récupération et la valorisation des boues municipales sur son territoire. Cependant, elle a comme orientation de favoriser la valorisation des boues municipales lorsque la qualité de celles-ci le permet.

La Ville de Chibougamau est responsable de la mise en œuvre des actions identifiées. L'une des actions consiste à embaucher une ressource à temps plein ayant la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR.

Le plan d'action 2023-2030 compte 17 mesures qui regroupent 53 actions. Les actions sont présentées ci-dessous. Le plan d'action 2023-2030 ainsi que les fiches détaillant chaque mesure sont présentées en annexe.

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
1	Mettre à jour le plan de communication de la Ville	Informer adéquatement les citoyens, les ICI et les entrepreneurs CRD des impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance du territoire (retour des redevances à l'élimination).	O1	ISÉ	En continu	3 004 \$
		Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un but commun soit celui d'atteindre les objectifs de la politique.	O1	ISÉ	En continu	3 004 \$
		Publiciser la présence d'un éco-marché (dons de matières réutilisables avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.) et communiquer sur le réemploi qui est fait à l'écocentre.	O1	ISÉ	En continu	4 291 \$
		Diffuser les différentes mesures mises de l'avant par la Ville, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.	O1	ISÉ	En continu	4 291 \$
		Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération des matières visées sur le territoire de planification.	O1	ISÉ	En continu	4 291 \$
		Adapter le plan de communication pour y intégrer les éléments sur la future collecte des matières organiques (avantage et modalité de collecte).	O3, O5 et O6	ISÉ	2023-2024	10 100 \$
		Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	O1	ISÉ	En continu	4 291 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
2	Faire connaître la réglementation concernant la GMR et renforcer son application	Renforcer la communication sur le règlement concernant la GMR (002-2020) et continuer l'application du règlement en faisant des inspections ponctuelles des contenants.	O1	ISÉ	En continu	10 729 \$
		Réaliser des inspections ponctuelles des contenants des plus gros générateurs ICI pour s'assurer de l'application du règlement.	O1, O2, O3 et O4	MOS	En continu	102 996 \$
3	Assurer le suivi du PGMR et diffuser les résultats	Présenter, annuellement, au conseil municipal l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs fixés et les coûts liés à la mise en œuvre du PGMR	O1, O2, O3 et O4	ISÉ	En continu	4 291 \$
		Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Ville.	O1, O2, O3 et O4	ISÉ	En continu	8 583 \$
4	S'assurer d'être exemplaire au niveau de la GMR	Appliquer le principe d'exemplarité, un moteur important de mobilisation. La Ville s'inscrira au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle ».	O1, O2, O3 et O4	MOS	2024 et 2029	3 020 \$
		Adopter à la Ville une politique de gestion des matières résiduelles applicable à tous les services municipaux. Mettre en place et promouvoir une politique d'achat environnemental à la Ville. Maintenir l'installation de contenants pour le tri à la source lors des événements (festival, etc.).	O1, O2, O3 et O4	MOS	2024 (politique) En continu (prêt d'équipement de tri)	28 586 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
5	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières	Offrir des journées de formation sur le compostage domestique.	O3	ISÉ	En continu	17 166 \$
		Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	O3	ISÉ	En continu	6 437 \$
		Supporter un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.	O1	MOS	En continu	21 457 \$
		Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles sur le territoire (Mines d'Or et l'association Marie-Reine). Faire une section dédiée sur le site web de la Ville.	O1	MOS	En continu	6 437 \$
6	Augmenter la qualité et les quantités de matières recyclables collectées sur le territoire	Soutenir la participation du secteur résidentiel et ICI au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées et évaluer sa performance.	O2	ISÉ	En continu (jusqu'en 2025)	10 100 \$
		Développer et mettre en place une stratégie pour améliorer la participation des multilogements et des foyers de personnes âgées au programme de collecte sélective.	O2	MOS	2024	4 000 \$
		Évaluer la possibilité de déposer une demande de subvention pour augmenter le nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques.	O2	DEV	2026	5 000 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
7	Développer les débouchés locaux pour les résidus CRD récupérées à l'écocentre	Évaluer les débouchés pour les agrégats (concassé, pierre et béton) des résidus de CRD.	O1 et O4	DEV	2024	20 000 \$
		Faire appel à un entrepreneur pour récupérer le métal des agrégats.	O1 et O4	DEV	2024	50 000 \$
		Concasser l'asphalte afin d'être en mesure de le réutiliser dans les travaux municipaux.	O1 et O4	ISÉ	En continu	60 081 \$
		Réaménager les aires de tri des CRD et de l'écocentre au LET.	O1 et O4	DEV	2024	25 000 \$
		Évaluer la pertinence de relancer le projet municipal de centre de traitement des CRD.	O1 et O4	DEV	2024	5 000 \$
		Évaluer l'utilisation du bois de bonne qualité comme agent structurant sur la future plateforme de compostage (estimation des quantités générées et requises).	O1 et O4	DEV	2023-2025	15 302 \$
8	Élaborer des outils de communication auprès du secteur CRD afin de promouvoir les meilleures pratiques de gestion	Inclure une section sur les meilleures pratiques du secteur CRD dans les outils ISÉ (promotion de la certification LEED, BOMA BEST, etc.)	O1 et O4	ISÉ	2024	10 100 \$
		Élaborer un guide GMR pour les résidus CRD pour les entrepreneurs du secteur. Sensibiliser les entrepreneurs de la construction lors de leur arrivée à l'écocentre, et lors de la distribution des permis de construction.	O1 et O4	ISÉ	En continu (à partir de 2025)	18 616 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
9	Implanter l'infrastructure de traitement des matières organiques.	- Rédiger les appels d'offres pour les études préalables, la demande de certificat d'autorisation, les plans et devis - Rédiger les appels d'offres pour la construction et la surveillance des travaux - Construire l'infrastructure de traitement des matières organiques - Mettre en marche les opérations de traitement des matières organiques	O1 et O3	DEV	2023-2025	527 500 \$ (après subvention du PTMOBC)
10	Implanter la collecte des matières organiques sur le territoire	Procéder, le cas échéant, à un appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs roulants pour les matières organiques à tous les foyers.	O5	DEV	2023-2025	172 468 \$ (après subvention du PTMOBC)
		Procéder, le cas échéant, à l'achat d'un camion de collecte supplémentaire pour réaliser la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification. Mettre à jour le calendrier de collecte.	O5	DEV	2023-2025	150 000 \$
		Implanter la collecte municipale des matières organiques progressivement sur le territoire (incluant les ICI et les multi logements).	O6	DEV	En continu (à partir de 2024)	1 677 412 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
11	Développer les débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage	Inclure du compost produit à la plateforme dans les travaux d'aménagements paysagers de la Ville.	O3	MOS	En continu (à partir de 2026)	3 903 \$
		Promouvoir les activités de compostage de la plateforme en distribuant gratuitement le compost au citoyen.	O3	ISÉ	En continu (à partir de 2026)	3 903 \$
12	Augmenter les quantités de matières organiques compostées à la future plateforme de compostage	Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.	O6	ISÉ	2023-2025	12 242 \$
		Évaluer la possibilité de recevoir les matières organiques de la Ville de Chapais à la future installation de traitement des matières organiques.	O3	DEV	2023-2025	3 060 \$
		Réévaluer la fréquence de la collecte des ordures ménagères lors de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification.	O1, O3, O5 et O6	MOS	2025	4 000 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
13	Mettre en place un système de suivi des vidanges de fosses septiques et valoriser lorsque possible les boues municipales dont la qualité le permet	S'informer sur l'utilisation du logiciel de suivi des fosses septiques du territoire.	O1 et O3	DEV	2023	1 500 \$
		Évaluer un autre système de traitement des boues de fosses septiques.	O1 et O3	DEV	2024-2026	30 000 \$
		S'assurer que la liste des installations septiques du territoire est complète et à jour.	O1 et O3	MOS	En continu	17 166 \$
		Implanter un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques (en coordination avec le règlement).	O1 et O3	MOS	En continu (à partir de 2026)	31 020 \$
		Valoriser les boues municipales dont la qualité le permet.	O1 et O3	MOS	En continu (selon les besoins de vidange)	305 000 \$
14	Optimiser les opérations de l'écocentre	Évaluer la performance de l'écocentre selon les critères suivant (facilité d'accès, matières acceptées, etc.).	O1 et O4	MOS	2023	2 500 \$
		Évaluer la possibilité d'optimiser les activités de l'écocentre.	O1 et O4	MOS	2024	2 500 \$
		Effectuer un suivi des quantités de matières récupérées acheminés par les citoyens à l'écocentre.	O1 et O4	MOS	En continu	8 583 \$

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

N°	Mesures	Actions	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	Coûts sur 7 ans
		Optimiser la séparation à la source du bois à l'écocentre : aménager des déversoirs pour le bois de haute qualité, le bois non-traité et le bois traité afin d'effectuer un tri à la source des types de bois à l'écocentre	O1 et O4	DEV	2024	45 000 \$
15	Optimiser les opérations liées à la collecte des matières	Optimiser le tracé et les horaires de collecte des matières résiduelles	O1	DEV	2025	5 000 \$
16	Optimiser les opérations du LET	Réduire au strict minimum les matières éliminées au LET incluant le recouvrement journalier pour maximiser la durée de vie des cellules d'enfouissement.	O1	DEV	En continu	21 457 \$
		Prioriser les matériaux sans débouchés comme matériel de recouvrement alternatif (ex. bois traité).	O1	MOS	En continu	21 457 \$
		Optimiser les activités d'enfouissement en diminuant les jours d'ouverture du LET (afin de réduire l'utilisation de matériel de recouvrement journalier).	O1	DEV	2023-2025	7 651 \$
17	Évaluer les débouchés pour des matières spécifiques	Dû au manque d'information concernant les résidus de transformation industrielle produits sur le territoire, et des enjeux qui peuvent en découler, la Ville procédera à une évaluation de ceux-ci.	O1	DEV	2025	12 000 \$
		Évaluer la possibilité d'implanter un point de dépôt pour les capsules de café sur le territoire.	O1	DEV	2023-2024	4 591 \$
		Embaucher une ressource à temps plein ayant la responsabilité de la GMR de la Ville et le développement de la récupération et du réemploi des matières sur le territoire (économie circulaire).	O1	MOS	2024	446 057 \$

8 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES CONTENUES DANS LE PGMR

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour la ville de Chibougamau desservie par ce PGMR de 2023 à 2030. Comme certaines mesures proposées, telles que la collecte et le traitement des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI, sont encore à l'étude, elles sont basées sur des estimations, ces dernières devront faire l'objet d'une mise à jour en temps voulu. Donc, certaines de ces données doivent être prises à titre indicatif seulement.

Il est à noter que tous les montants estimés pour évaluer les coûts des prévisions budgétaires de mise en œuvre de ce plan de gestion de matières résiduelles excluent les taxes applicables.

8.1 ESTIMATION DU COÛT DES MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme certaines mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles n'ont pas vraiment d'incidence budgétaire directe, elles ne seront donc pas incluses dans ce budget. Elles font partie intégrante de la gestion de la Ville et n'ont aucun impact sur le présent exercice de planification de gestion de matières résiduelles. C'est, entre autres, le cas de la libération de ressources, qui est susceptible de passer par une réorganisation du travail du personnel en place, afin d'augmenter la prestation de travail accordée à la gestion des matières résiduelles.

L'atteinte des objectifs de la politique ne peut être envisagée sans l'implication de tous les intervenants. Les décideurs sont les intervenants de première ligne et doivent donc être informés sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles. Comme dans le passé, la Ville profitera d'une rencontre du conseil municipal pour présenter un bilan de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification. De cette façon, les élus seront sensibilisés au contenu de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement, de ses principaux objectifs et des moyens qu'entend déployer la Ville afin d'en favoriser l'atteinte.

Après avoir informé et sensibilisé les élus et les gestionnaires, la Ville mettra en commun des outils existants ou développera des outils et des activités de communication adaptés à chacune des clientèles auxquelles ils s'adressent, afin d'informer la population et les ICI du territoire de planification, des moyens que se donne la Ville afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

La Ville produira les outils de communication afin de mobiliser tout le territoire de planification. Cette implication représente une dépense annuelle pour la Ville de 10 000 \$. Les changements de comportement que nous attendons des citoyens et des secteurs ICI et CRD pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) sont importants et doivent être annoncés bien avant la mise en œuvre des mesures pour obtenir une participation maximale des clientèles ciblées. Cet exercice sert à informer les citoyens du contenu de la politique gouvernementale en gestion de

matières résiduelles et à exprimer l'adhésion de la Ville aux objectifs de la politique gouvernementale de gestion de matières résiduelles.

Au tableau 46 intitulé « Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion de matières résiduelles » on a prévu un montant annuel de 10 000\$ pour la réalisation et la diffusion d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue.

La mesure 17 du PGMR vise l'embauche d'une ressource supplémentaire à la Ville de Chibougamau afin d'apporter du soutien pour la mise en place des actions visées au PGMR et pour le développement de la récupération et du réemploi sur le territoire. Il est estimé un montant annuel de 60 000 \$ pour le salaire de cette nouvelle ressource. Ce montant est présenté au tableau 46. Une hausse annuelle de 2 % est appliquée.

8.2 ESTIMATION DES COÛTS DES SERVICES DE COLLECTE

8.2.1 LES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL)

Les coûts de collecte et de traitement pour les matières recyclables se sont élevés pour l'année de référence (2019) à 478 471 \$, pour la Ville. Ces coûts sont issus de l'état des activités financières en date du 31 décembre 2019. En appliquant une augmentation de 2 % annuellement à partir de 2019, nous pouvons estimer les coûts de la collecte et du traitement des matières recyclables pour les prochaines années jusqu'en 2024.

Tableau 37 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2030

Année	Coûts totaux de la collecte sélective
2019	478 471 \$
2020	488 040 \$
2021	497 801 \$
2022	507 757 \$
2023	517 912 \$
2024	528 271 \$
2025	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD.
2026	
2027	
2028	
2029	
2030	
Total	3 018 253 \$

À compter de janvier 2025, le programme de modernisation du système de collecte sélective doit avoir atteint son plein déploiement. Ainsi, entre décembre 2021 et décembre 2024, l'organisme de gestion désigné (OGD) aura conclu avec les organisations municipales des ententes de partenariat pour les services de proximité. En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD. Les coûts du tri seront alors assumés par

l'ODG. La réglementation encadrant la nature et les conditions devant apparaître dans les ententes de partenariat n'étant toujours pas adoptée, il est impossible d'établir le montant résiduel des coûts de la collecte sélective qui devra être défrayé par les municipalités. Toutefois, dans un contexte d'application stricte du principe de REP, 100 % des coûts devraient être assumés par l'ODG. C'est pourquoi que, à partir de 2025, aucun coût municipal pour la collecte sélective n'est considéré.

Pour l'année 2019, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la Ville a reçu un montant de 406 032 \$ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Cette compensation, rappelons-le, est défrayée, en partie, par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Ce montant représente, pour l'année 2019, 89,1 % des coûts admissibles. L'adoption du projet de loi 65 est la première étape de la modernisation de la collecte sélective. Les dispositions associées au remboursement de la collecte sélective devraient être modifiées. La fin de la période transitoire est le 31 décembre 2024.

À partir de là, bien que les variables sur la quantité de matières recueillies et que le facteur de performance soient tellement sujets à changement, nous avons considéré que la compensation que la Ville recevrait pour les services de collecte de matières recyclables qu'elle rend, suivrait la même augmentation que le coût de l'inflation de la collecte sélective soit de 2 % annuellement.

Tableau 38 Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2030 pour le territoire de planification

Année	Coûts estimés Contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables	Montant estimé de la compensation	Dépense estimée
2019	478 471 \$	406 032 \$	72 439 \$
2020	488 040 \$	414 153 \$	73 888 \$
2021	497 801 \$	422 436 \$	75 366 \$
2022	507 757 \$	430 884 \$	76 873 \$
2023	517 912 \$	439 502 \$	78 410 \$
2024	528 271 \$	448 292 \$	79 979 \$
2025		457 258 \$	(457 258 \$)
2026	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'ODG.		
2027			
2028			
2029			
2030			
Total	3 018 253 \$	3 018 557 \$	(304 \$)

8.2.2 L'ÉCOCENTRE

De plus en plus, les citoyens ont pris l'habitude d'apporter leurs matières résiduelles à l'écocentre. En permettant aux résidents de disposer de leurs matières résiduelles à l'écocentre, la Ville espère détourner le maximum de matières réemployables, recyclables et valorisables de l'élimination.

Au niveau budgétaire, l'opération de l'écocentre de la Ville de Chibougamau n'est pas encore totalement efficiente et comme les citoyens sont laissés à eux-mêmes pour le tri des matières, celles-ci, plus souvent qu'autrement, sont contaminées et contribuent peu à diminuer la quantité de matières éliminées. Cependant, il est dans les projets de la Ville de mettre à niveau l'écocentre, en y réaménagement des espaces de tri, des espaces pour l'entreposage des RDD et des appareils contenant des halocarbures ainsi que d'y dédier les ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement. Ces réaménagements seront apportés en même temps que le réaménagement des espaces de tri des matériaux de CRD annoncé par la Ville. En 2019, les dépenses associées à l'écocentre, à savoir un employé à temps plein, les coûts associés à la gestion de l'écocentre et les immobilisations ont été de l'ordre de 85 000 \$. Pour le budget, nous avons actualisé le coût de la gestion de l'écocentre d'un montant de 2 % annuellement à partir de 2019.

Comme le règlement sur les nuisances de la Ville oblige les utilisateurs du LET à trier leurs matières, le LET possède des espaces pour le tri de ces matériaux secs. La Ville a annoncé son intention de réaménager une partie de ces aires de traitement en même temps que le réaménagement des aires de l'écocentre. Ce nouvel aménagement permettra une plus grande sécurité des utilisateurs et des employés, maximisera le recyclage et diminuera d'autant les quantités de matières éliminées. Ainsi, seuls les résidus ultimes seront éliminés.

8.2.3 LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

8.2.3.1 Le compostage domestique, l'herbicyclage et la collecte des sapins de Noël

Afin de continuer à diminuer les quantités de matières éliminées, la Ville maintiendra les services déjà en place. De plus, la Ville continuera à promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique. Pour favoriser la récupération des matières organiques, dans le but de viser l'atteinte des objectifs gouvernementaux, la Ville appliquera des efforts de sensibilisation pour ces programmes, ainsi que pour la poursuite des programmes de collecte et de valorisation du bois et des branches.

Nous avons inclus les sommes nécessaires à la promotion de ces activités à même le budget d'information, sensibilisation et éducation du PGMR.

8.2.3.2 La collecte des résidus de table, des résidus verts et de jardin

Le début des travaux de la plateforme de compostage de la Ville de Chibougamau est prévu pour 2023. D'une capacité de 2 500 tonnes par année, la plateforme permettra de traiter les matières organiques générées par les habitants. La Ville a déjà déposé une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* » (PTMOBC) qui offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique par biométhanisation ou compostage.

En considérant l'obtention de la subvention du PTMOBC, il coûterait à la Ville de Chibougamau 67,50\$/tonne pour composter les matières organiques générées sur son territoire. L'utilisation de bacs de 360 litres est privilégiée

afin de permettre d'y accepter les feuilles à l'automne. Les besoins de la Ville sont estimés à 4 025 bacs. Les détails de la demande de subvention sont précisés au tableau suivant.

Pour des fins de planification, nous avons considéré que la Ville procéderait à l'implantation d'une plate-forme de compostage ouverte sur les terrains où se situe le LET de la ville. La plate-forme aurait une capacité de 2 500 tonnes. Le tableau 39 présente les hypothèses de travail utilisées pour établir les frais associés à l'implantation et l'exploitation de cette plate-forme de compostage.

Tableau 39 Hypothèses de travail reliées à l'implantation et l'exploitation de cette plate-forme de compostage

Hypothèses	Valeurs
Volume de matières organiques à traiter	2 500 t
Coût des immobilisations avant financement	1 055 000 \$
Taux de financement	50 %
Dépenses admissibles maximales d'infrastructure	750 000 \$
Nombre d'unités d'occupation desservies par un bac	3 705
Coût des bacs avant financement	259 350 \$
Taux de financement pour les bacs	33.5%
Dépenses admissibles maximales pour les bacs	370 500 \$
Coût d'opération de la plate-forme de compostage	67,5 \$/t
Coût de la collecte et transport par unité d'occupation	40 \$/u.o.
Durée du financement	20 ans
Taux de financement	2.75 %

La Ville compte 3 475 unités d'occupation (selon le sommaire des rôles d'évaluations 2019) qui devront être desservies par des bacs roulants. Le tableau suivant présente l'estimée de la dépense totale liée à l'implantation de la plate-forme de compostage ainsi qu'à l'achat des bacs.

Tableau 40 Estimé des coûts d'immobilisation de la plate-forme de compostage et des bacs

Objet	Valeur
Coût d'implantation de la plateforme de compostage	1 055 000 \$
Subvention potentielle pour l'infrastructure	(527 500) \$
Coût d'achat des bacs	259 350 \$
Subvention potentielle pour les bacs	(86 882) \$
Dépense totale	699 968 \$
Annuité	45 968 \$

Nous prévoyons que le service de collecte des résidus organiques devrait débuter en 2024. Tel qu'indiqué au tableau qui suit, nous estimons que le coût du programme de collecte et de traitement des matières organiques sera de 225 632 \$ en 2024 et de 277 866 \$ en 2030.

Tableau 41 Coûts estimés du programme de collecte des matières organiques jusqu'en 2030

Objet	2024	2030
Nombre de mois de service	4	12
Pourcentage du gisement récupéré	40 %	60 %
Service de la dette	45 968 \$	45 968 \$
Opération de la plate-forme	50 679 \$	62 457 \$
Collecte et transport	139 000 \$	169 440 \$
Dépenses annuelles	235 647 \$	277 866 \$

8.2.3.3 Les boues municipales

Étant donné que les étangs de traitement municipaux n'ont jamais été vidangés, la Ville ne dispose pas d'information précise sur les quantités et la qualité des boues qui s'y retrouvent. Des travaux de vidanges des boues sont prévues vers 2024.

Dans le cadre de la nouvelle politique gouvernementale de gestion de matières résiduelles, le recyclage de ces boues contribuera à la performance de la Ville et des sommes qu'elle reçoit du système de redevances à l'élimination. Ainsi, lorsque les boues devront être vidangées des étangs municipaux, celles-ci seront recyclées (si leurs caractéristiques physico-chimiques le permettent) et leurs quantités seront alors comptabilisées avec les matières organiques recyclées et/ou valorisées¹⁴ par la Ville.

8.2.3.4 Les boues de fosses septiques

En ce qui concerne la gestion des boues de fosses septiques, l'utilisation d'une méthode empirique a permis d'estimer le volume annuel de boues produites sur le territoire de la ville à 709 m³ (section 5.2.2) ou 131 tonnes à une siccité de 20 %.

Or, pour atteindre l'objectif de valoriser 60 % des matières organiques le plus tôt possible, le moyen le plus rapide et le plus efficace est que la Ville mette en place un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques conformément à l'obligation du règlement provincial Q2-R22 édicté en 1996. En 2019, l'ensemble des boues de fosses septiques sont envoyés à la STEP municipal pour traitement. Les quantités de boues de fosses septiques estimées être éliminées proviennent des quantités restantes dans les fosses septiques lors de leur vidange.

Depuis décembre 2020, la Ville de Chibougamau charge un tarif de 0,03 \$ par litre de boue pour les vidanges effectuées sur le territoire de la Ville et 0,06 \$ par litre pour les vidanges extérieures. Cela représente un coût moyen de 21 270 \$ pour les 709 m³ traités en 2019.

Ce montant est majoré de 2 % annuellement pour refléter l'augmentation du coût de la vie. Toutefois, ces coûts ne sont présentés qu'à titre indicatif. La collecte des boues de fosses septiques n'étant pas municipalisée, les frais afférents ne sont pas comptabilisés dans les budgets municipaux.

¹⁴ En référence à la section 8.2.3.1 concernant la valorisation du bois, des branches ainsi que des sapins de Noël.

De plus, la Ville devra promouvoir le recyclage des boues lors de leur vidange afin de tendre à l'atteinte de l'objectif intermédiaire de 60 % de traitement de matières organiques.

Tableau 42 Coûts estimés de la vidange des boues de fosses septiques jusqu'en 2030

Année	Coût de la vidange des BFS
2019	21 270 \$
2020	21 695 \$
2021	22 129 \$
2022	22 572 \$
2023	23 023 \$
2024	23 484 \$
2025	23 953 \$
2026	24 433 \$
2027	24 921 \$
2028	25 420 \$
2029	25 928 \$
2030	26 447 \$
Total	285 275 \$

8.2.4 LES RÉSIDUS ULTIMES

La Ville a procédé à la municipalisation de la collecte en février 2021, il est donc très difficile de prévoir les coûts du nouveau service à la date de rédaction du présent PGMR. Cependant, en se basant sur les coûts de 2019, la collecte et le transport des ordures ménagères étaient de 358 174 \$. Nous avons actualisé le coût de ce service de 2 % par année en se basant sur l'année 2019 comme référence. Nous croyons que la baisse de la quantité de matières éliminées compensera pour la hausse des coûts de collecte, des coûts de transport, de l'augmentation du nombre d'unités desservies. Par conséquent, nous croyons que le coût de ce service sera sensiblement stable. Le calcul du coût de la portion élimination est basé sur le coût d'opération du LET pour l'année 2019. L'élimination des matières au LET de Chibougamau revient à 884 139 \$, soit 175 \$/tonnes.

Tableau 43 Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2030

Année	Coûts de la collecte, transport et disposition
2019	1 242 313 \$
2020	1 267 159 \$
2021	1 242 313 \$
2022	1 267 159 \$
2023	1 242 313 \$
2024	1 267 159 \$

Année	Coûts de la collecte, transport et disposition
2025	1 242 313 \$
2026	1 267 159 \$
2027	1 242 313 \$
2028	1 267 159 \$
2029	1 292 502 \$
2030	1 318 352 \$
Total	15 158 216 \$

8.3 COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

Les coûts de mise en œuvre du PGMR sont évalués à partir de l'échelle présentée à la section 7. Les coûts projetés de chaque action ont été évalués sur la base des connaissances de la Ville et en fonction des montants disponibles pour le financement des mesures. Les montants budgétisés pour la mise en œuvre des actions à faible et à moyen coût correspondent aux temps employés de la ressource supplémentaire ayant la responsabilité de mise en œuvre du PGMR.

Le tableau suivant présente les coûts liés à chaque mesure pour les sept prochaines années. Les prévisions budgétaires par action sont présentées en annexe.

Tableau 44 Coûts estimés de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030

N°	Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1	Mettre à jour le plan de communication de la Ville	7 700 \$	7 854 \$	2 809 \$	2 865 \$	2 923 \$	2 981 \$	3 041 \$	3 101 \$	33 274 \$
2	Faire connaître la réglementation concernant la GMR et renforcer son application	13 250 \$	13 515 \$	13 785 \$	14 061 \$	14 342 \$	14 629 \$	14 922 \$	15 220 \$	113 724 \$
3	Assurer le suivi du PGMR et diffuser les résultats	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$	12 874 \$

N°	Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
4	S'assurer d'être exemplaire au niveau de la GMR	0 \$	13 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	3 760 \$	3 835 \$	31 606 \$
5	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$	51 498 \$
6	Augmenter la qualité et les quantités de matières recyclables collectées sur le territoire	5 000 \$	5 100 \$	9 202 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 302 \$
7	Développer les débouchés locaux pour les résidus CRD récupérées à l'écocentre	12 000 \$	112 240 \$	12 485 \$	7 428 \$	7 577 \$	7 729 \$	7 883 \$	8 041 \$	175 383 \$
8	Élaborer des outils de communication auprès du secteur CRD afin de promouvoir les meilleures pratiques de gestion	5 000 \$	5 100 \$	8 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	28 716 \$
9	Implanter l'infrastructure de traitement des matières organiques.	0 \$	527 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	527 500 \$
10	Implanter la collecte des matières organiques sur le territoire	172 468 \$	375 632 \$	230 145 \$	234 748 \$	239 442 \$	244 231 \$	249 116 \$	254 098 \$	1 999 880 \$
11	Développer les débouchées pour le compost produit à la future plateforme de compostage	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	7 806 \$
12	Augmenter les quantités de matières organiques compostés à la future plateforme de compostage	5 000 \$	5 100 \$	9 202 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 302 \$

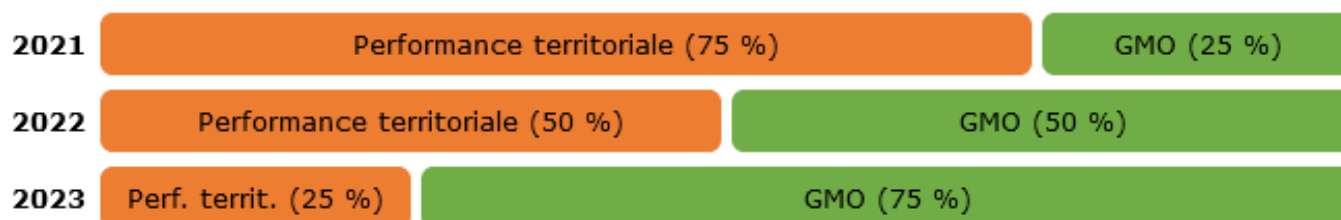
N°	Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
13	Mettre en place un système de suivi des vidanges de fosses septiques et valoriser lorsque possible les boues municipales dont la qualité le permet	3 500 \$	307 040 \$	27 081 \$	17 122 \$	7 265 \$	7 410 \$	7 558 \$	7 710 \$	384 686 \$
14	Optimiser les opérations de l'écocentre	3 500 \$	48 520 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$	58 583 \$
15	Optimiser les opérations liées à la collecte des matières	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
16	Optimiser les opérations du LET	7 500 \$	7 650 \$	7 803 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$	50 566 \$
17	Évaluer les débouchés pour des matières spécifiques	1 500 \$	61 530 \$	74 761 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$	462 648 \$
Total		243 918 \$	1 497 931 \$	411 666 \$	359 116 \$	356 098 \$	363 220 \$	371 485 \$	378 914 \$	3 982 348 \$

8.3.1 PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de matières résiduelles, le MELCCFP a instauré un programme de redistribution des redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD, selon des modalités connues qui intègrent graduellement la notion de performance des municipalités. Ce montant est donc appelé à varier dépendamment des résultats des quantités de matières éliminées par l'ensemble des municipalités du Québec. Aux fins de la préparation de ce budget, et étant donné que nous ne pouvons quantifier le montant de cette redevance dans le futur, principalement à cause du facteur de performance qui devrait fluctuer, nous avons décidé d'utiliser le remboursement de 2019 ajusté d'une

augmentation de 2 % annuellement pour l'évaluation du budget de cette révision. Ces montants devront être actualisés lors de la rédaction du bilan annuel de la mise en œuvre du PGMR.

Les retours de redevance ont été ajustés pour les années 2021 à 2024 en cohérence avec l'évolution du programme sur la redistribution des redevances aux municipalités. En effet, à partir de 2021, les retours de redevance seront calculés en fonction de la performance territoriale et de la gestion des matières organiques. La figure suivante précise le pourcentage attribué à l'enveloppe réservée à la gestion des matières organiques.



Le tableau 45 présente les montants estimés pour le programme de redistribution des redevances pour les sept prochaines années. Ainsi, de 2021 à 2024, les retours de redevances diminuent jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques en 2024. Comme le retour de redevance se fait sur l'année précédente, le démarrage de la collecte en 2024 permettra de bénéficier de 100 % du retour en 2025.

Tableau 45 Montant estimés du programme de redistribution des redevances jusqu'en 2030

Année	Redevances à l'élimination
2019	35 698 \$
2020	42 699 \$
2021	32 664 \$
2022	22 212 \$
2023	11 328 \$
2024	0 \$
2025	47 143 \$
2026	48 085 \$
2027	77 541 \$
2028	79 092 \$
2029	80 674 \$
2030	82 287 \$
Total	559 423 \$

8.3.2 LES MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion de matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024, ainsi que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, les gestionnaires doivent faire en sorte de mobiliser tous les acteurs de la Ville par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation. Ils doivent susciter l'intérêt de tous et faire en sorte que tous les intervenants, autant les élus, les gestionnaires, les citoyens, les ICI, les entreprises de CRD, que tous s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Les mesures prévues au PGMR, en plus de celles déjà mises en place par la Ville de Chibougamau, permettront de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale dans la mesure où tous les partenaires s'impliqueront.

La Ville a déjà octroyé, en 2015, un mandat pour l'élaboration d'un plan de communication visant à informer ses citoyens des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'application du PGMR. En 2021, la Ville de Chibougamau a un poste budgétaire qui s'appelle « Journaux et revues PGMR » dont le montant est de 10 000 \$. La Ville prévoit de conserver ce budget annuel pour l'élaboration et la diffusion d'outil d'éducation, de sensibilisation et d'éducation.

Vous trouverez, dans le tableau suivant, les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des mesures que la Ville de Chibougamau maintient et mettra de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Plusieurs mesures ont été majorées de 2 % pour refléter l'augmentation du coût de la vie. Ne sont pas inclus dans ces prévisions budgétaires les frais d'administration et les autres revenus dont bénéficie la Ville suite à l'exploitation de son LET.

8.4 SYNTHÈSE DES COÛTS LIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau suivant présente les coûts ainsi que les revenus liés à la gestion des matières résiduelles pour les sept prochaines années. Ce tableau se base sur les éléments décrits aux sections précédentes.

PGMR révisé
Ville de Chibougamau

Tableau 46 Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion de matières résiduelles jusqu'en 2030

Objet	2019	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Collecte sélective	478 471 \$	507 757 \$	517 912 \$	528 271 \$						
Écocentre	85 000 \$	90 203 \$	92 007 \$	93 847 \$	95 724 \$	97 638 \$	99 591 \$	101 583 \$	103 615 \$	
Collecte, transport et traitement des matières organiques				235 647 \$	247 429 \$	259 801 \$	264 997 \$	267 076 \$	272 417 \$	277 866 \$
Gestion des boues de fosses septiques	21 270 \$	22 572 \$	23 023 \$	23 484 \$	23 953 \$	24 433 \$	24 921 \$	25 420 \$	25 928 \$	26 447 \$
Collecte et traitement des résidus ultimes	1 242 313 \$	1 318 352 \$	1 344 720 \$	1 371 614 \$	1 399 046 \$	1 427 027 \$	1 455 568 \$	1 484 679 \$	1 514 373 \$	1 544 660 \$
Administration et GMR*			60 000 \$	61 200 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$	68 921 \$
Information, sensibilisation, éducation	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Sous-total des dépenses	1 837 054 \$	1 948 884 \$	2 047 662 \$	2 324 062 \$	1 838 577 \$	1 882 571 \$	1 920 023 \$	1 955 002 \$	1 993 902 \$	2 033 580 \$
Compensation collecte sélective	406 032 \$	430 884 \$	439 502 \$	448 292 \$	457 258 \$					
Redevance à l'élimination	35 698 \$	22 212 \$	11 328 \$	0 \$	37 140 \$	37 883 \$	38 641 \$	39 414 \$	40 202 \$	41 006 \$
Sous-total des crédits	441 730 \$	453 096 \$	450 830 \$	448 292 \$	494 398 \$	37 883 \$	38 641 \$	39 414 \$	40 202 \$	41 006 \$
TOTAL	1 395 324 \$	1 495 788 \$	1 596 832 \$	1 875 770 \$	1 344 178 \$	1 844 688 \$	1 881 382 \$	1 915 588 \$	1 953 700 \$	1 992 574 \$

* Embauche d'une ressource en GMR à temps plein.

9 MESURES DE SUIVI

Tel qu'indiqué dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues par la Ville pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR sont :

- la possibilité de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Pour ce faire, la Ville déposera au conseil municipal un rapport annuel qui contiendra minimalement les éléments :

- un rappel des mesures mises en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain.

Ce rapport devrait être publié sur le site Internet de la Ville afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Nous vous proposons, dans le tableau suivant, un exemple de rapport qui pourrait être utilisé pour le suivi des mesures contenues dans le PGMR.

Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
FAVORISER LE RECYCLAGE DES MATIERES ORGANIQUES			
Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.	Ville	En continu	Nombre d'ICI qui participe à la collecte

9.1 MESURES DE SUIVI APPLIQUÉS

9.1.1 SUIVI DES PGMR

La Ville doit remplir, depuis quelques années, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au Service de la redevance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport sera présenté annuellement aux élus.

9.1.2 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

La Ville présentera annuellement aux élus et rendra accessible à toute la population un état de la situation sur son territoire par rapport aux objectifs fixés par la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles. Ce suivi permettra à tous de se situer par rapport aux objectifs de la politique provinciale et d'apprécier le résultat des efforts déjà accomplis pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

9.1.3 QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

La Ville compile annuellement, dans un bilan, les résultats de la gestion des matières résiduelles sur son territoire afin d'établir un taux de valorisation. Ce bilan sera maintenu afin d'informer les élus et les citoyens des résultats obtenus suite aux efforts de récupération et de valorisation déployés. Toutefois, une section sera ajoutée afin de comparer les résultats obtenus aux objectifs de la politique gouvernementale. Le bilan sera être présenté sur le site Internet de la Ville.

9.1.4 COÛT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un tableau similaire au tableau 46 intitulé « Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 202X » pourra être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Chibougamau pour l'année considérée.

9.1.5 PLAN D'ACTION DU PGMR 2023-2030

Le plan d'action du PGMR 2023-2030 de la Ville de Chibougamau incluant les indicateurs de suivi ainsi que les responsables par mesure sont présentés en annexe.

LEXIQUE

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Dépôt de matériaux secs : Lieu de dépôt définitif des matériaux secs et des matériaux d'excavation.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé « parc à conteneurs » ou « déchetterie ». Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs : Résidus broyés, déchiquetés ou non traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas des matières dangereuses, tels que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapin de Noël, etc.

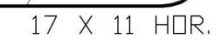
Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

Les définitions sont tirées du Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR.

Annexe A

Plan de zonage de la Ville



ՇԻՎՈՎԳԱՄԱՎ

DÉVELOPPEMENT
 DOMICILIAIRE
 QUARTIER OUEST

- Légende
- Terrains à vendre avec services
 - Développement futur

COÛT: 52,07\$/M²



Annexe B
Plan d'action 2023-2030 complet

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
1	Mettre à jour le plan de communication de la Ville	Informer adéquatement les citoyens, les ICI et les entrepreneurs CRD des impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance du territoire (retour des redevances à l'élimination).	O1	ISÉ	En continu	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$	386 \$	394 \$	402 \$	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Plan de communication à jour Nombre de publication
		Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un but commun soit celui d'atteindre les objectifs de la politique	O1	ISÉ	En continu	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$	386 \$	394 \$	402 \$		
		Publiciser la présence d'un éco-marché (dons de matières réutilisables avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.) et communiquer sur le réemploi qui est fait à l'écocentre.	O1	ISÉ	En continu	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$		
		Diffuser les différentes mesures mises de l'avant par la Ville, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	O1	ISÉ	En continu	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$		
		Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération des matières visées sur le territoire de planification.	O1	ISÉ	En continu	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$		
		Adapter le plan de communication pour y intégrer les éléments sur la future collecte des matières organiques (avantage et modalité de collecte) et mettre à jour le plan de communication sur les thèmes suivants : qualité du tri des matières recyclables, gaspillage alimentaire, récupération des résidus domestiques dangereux, tri des résidus CRD, réemploi et réduction à la source.	O1, O2, O3 et O4	ISÉ	2023-2024	5 000 \$	5 100 \$								
		Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	O1	ISÉ	En continu	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$		

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
2	Faire connaître la réglementation concernant la GMR et renforcer son application	Renforcer la communication sur le règlement concernant la GMR (002-2020) et continuer l'application du règlement en faisant des inspections ponctuelles des contenants.	O1, O2 et O3	ISÉ	En continu	1 250 \$	1 275 \$	1 301 \$	1 327 \$	1 353 \$	1 380 \$	1 408 \$	1 436 \$	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Nombre de publication
		Réaliser des inspections ponctuelles des contenants des plus gros générateurs ICI pour s'assurer de l'application du règlement.	O1, O2 et O3	MOS	En continu	12 000 \$	12 240 \$	12 485 \$	12 734 \$	12 989 \$	13 249 \$	13 514 \$	13 784 \$		Nombre de bacs inspecté Nombre de bacs problématique
3	Assurer le suivi du PGMR et diffuser les résultats	Présenter, annuellement, au conseil municipal l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs fixés et les coûts liés à la mise en œuvre du PGMR.	O1, O2, O3 et O4	ISÉ	En continu	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Présentation au conseil
		Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Ville.	O1, O2, O3 et O4	ISÉ	En continu	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$		Mise à jour du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR Publication du rapport sur le site Web de la Ville
4	S'assurer d'être exemplaire au niveau de la GMR	Appliquer le principe d'exemplarité, un moteur important de mobilisation. La Ville s'inscrira au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle ».	O1, O2, O3 et O4	MOS	2024 et 2029		1 000 \$					1 000 \$	1 020 \$	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Obtention de la certification ICI On Recycle pour les bâtiments de la Ville
		Adopter à la Ville une politique de gestion des matières résiduelles applicable à tous les services municipaux. Mettre en place et promouvoir une politique d'achat environnemental à la Ville. Maintenir l'installation de contenants pour le tri à la source lors des événements (festival, etc.).	O1, O2, O3 et O4	MOS	En continu		12 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$		Politique adopté et/ou développement de critère pour renforcer l'achat responsable
5	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières	Offrir des journées de formation sur le compostage domestique.	O1 et O3	ISÉ	En continu	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) - collaboration avec organismes de réemploi	Nombre de journée de formation Nombre de participants
		Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	O1 et O3	ISÉ	En continu	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$	828 \$	845 \$	862 \$		Nombre de publication
		Supporter un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.	O1	MOS	En continu	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$		Nombre de subvention offert Nombre de publication

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
		Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles sur le territoire (Mines d’Or et l’association Marie-Reine). Faire une section dédiée sur le site web de la Ville.	O1	MOS	En continu	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$	828 \$	845 \$	862 \$		Nombre de publication Quantité de matières récupérées (via les organismes)
6	Augmenter la qualité et les quantités de matières recyclables collectées sur le territoire	Soutenir la participation du secteur résidentiel et ICI au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées et évaluer sa performance.	O1 et O2	ISÉ	En continu (jusqu’en 2025)	5 000 \$	5 100 \$							Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Nombre de publication Quantité de matières récupérées (via la collecte sélective)
		Développer et mettre en place une stratégie pour améliorer la participation des multilogements et des foyers de personnes âgées au programme de collecte sélective.	O1 et O2	MOS	2024		4 000 \$								Stratégie développée et réalisée Nombre de multilogement avec un bac Nombre de rencontre Nombre de communication
		Évaluer la possibilité de déposer une demande de subvention pour augmenter le nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques.	O1 et O2	DEV	2026				5 000 \$						Analyse réalisée Décision prise par le conseil Demande de subvention déposée
7	Développer les débouchés locaux pour les résidus CRD récupérées à l'écocentre	Évaluer les débouchés pour les agrégats (concassé, pierre et béton) des résidus de CRD.	O1 et O4	DEV	2024		20 000 \$							Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) en collaboration avec l'exploitant du LET et de l'écocentre	Analyse réalisée Décision prise par le conseil
		Faire appel à un entrepreneur pour récupérer le métal des agrégats.	O1 et O4	DEV	2024		50 000 \$								Quantité de métal récupéré en provenance des agrégats
		Concasser l’asphalte afin d’être en mesure de le réutiliser dans les travaux municipaux.	O1 et O4	ISÉ	En continu	7 000 \$	7 140 \$	7 283 \$	7 428 \$	7 577 \$	7 729 \$	7 883 \$	8 041 \$		Quantité d'asphalte réemployé dans les travaux municipaux
		Réaménager les aires de tri des CRD et de l'écocentre au LET.	O1 et O4	DEV	2024		25 000 \$								Travaux d'aménagement effectué

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
		Évaluer la pertinence de relancer le projet municipal de centre de traitement des CRD.	O1 et O4	DEV	2024		5 000 \$								Analyse réalisée Décision prise par le conseil
		Évaluer l'utilisation du bois de bonne qualité comme agent structurant sur la future plateforme de compostage (estimation des quantités générées et requises).	O1 et O4	DEV	2023-2025	5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$							Analyse réalisée Décision prise par le conseil Utilisation du bois à la plateforme de compostage : oui/non
8	Élaborer des outils de communication auprès du secteur CRD afin de promouvoir les meilleures pratiques de gestion	Inclure une section sur les meilleures pratiques du secteur CRD dans les outils ISÉ (promotion de la certification LEED, BOMA BEST, etc.)	O1 et O4	ISÉ	2023-2024	5 000 \$	5 100 \$							Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Outil d'Éveloppé Nombre de partage de l'outil Nombre de publication
		Élaborer un guide GMR pour les résidus CRD pour les entrepreneurs du secteur. Sensibiliser les entrepreneurs de la construction lors de leur arrivée à l'écocentre, et lors de la distribution des permis de construction.	O1 et O4	ISÉ	En continu (à partir de 2025)			8 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$		Guide réalisé : oui/non Nombre de partage Nombre de publication
9	Implanter l'infrastructure de traitement des matières organiques.	Définir le mode de gestion des matières organiques Rédiger les appels d'offres pour les études préables, la demande de certificat d'autorisation, les plans et devis Rédiger les appels d'offres pour la construction et la surveillance des travaux Construire l'infrastructure de traitement des matières organiques Mettre en marche les opérations de traitement des matières organiques	O1 et O3	DEV	2023-2025		527 500 \$							Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) en collaboration avec les entreprises privés	Infrastructure en opération
10	Implanter la collecte des matières organiques sur le territoire	Procéder, le cas échéant, à un appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs roulants pour les matières organiques à tous les foyers.	O1, O3, O5 et O6	DEV	2023-2025	172 468 \$								Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) en collaboration avec l'équipe de collecte municipale	Quantité de matière organique récupéré
		Procéder, le cas échéant, à l'achat d'un camion de collecte supplémentaire pour réaliser la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification. Mettre à jour le calendrier de collecte.	O1, O3, O5 et O6	DEV	2023-2025		150 000 \$								
		Implanter la collecte municipale des matières organiques progressivement sur le territoire (incluant les ICI et les multi logements).	O1, O3, O5 et O6	DEV	En continu (à partir de 2024)		225 632 \$	230 145 \$	234 748 \$	239 442 \$	244 231 \$	249 116 \$	254 098 \$		

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
11	Développer les débouchées pour le compost produit à la future plateforme de compostage	Inclure du compost produit à la plateforme dans les travaux d'aménagements paysagers de la Ville.	O1 et O3	MOS	En continu (à partir de 2026)				750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) collaboration avec exploitant de la future plateforme de compostage	Quantité de compost produit Quantité de compost distribué
		Promouvoir les activités de compostage de la plateforme en distribuant gratuitement le compost au citoyen.	O1 et O3	ISÉ	En continu (à partir de 2026)				750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$		
12	Augmenter les quantités de matières organiques compostés à la future plateforme de compostage	Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.	O6	ISÉ	2023-2025	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$						Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) en collaboration avec l'équipe de collecte municipale et la Ville de Chapais	Nombre d'ICI participant à la collecte
		Évaluer la possibilité de recevoir les matières organiques de la Ville de Chapais à la future installation de traitement des matières organiques.	O3	DEV	2023-2025	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$							Décision du conseil Entente réalisée
		Réévaluer la fréquence de la collecte des ordures ménagères lors de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification.	O1, O3, O5 et O6	MOS	2025			4 000 \$							Analyse réalisée Décision prise par le conseil
13	Mettre en place un système de suivi des vidanges de fosses septiques et valoriser lorsque possible les boues municipales dont la qualité le permet	S'informer sur l'utilisation du logiciel de suivi des fosses septiques du territoire.	O1 et O3	DEV	2023	1 500 \$								Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Type de logiciel utilisé Utilisation du logiciel : oui/non Coûts associés
		Évaluer un autre système de traitement des boues de fosses septiques.	O1 et O3	DEV	2024-2026		5 000 \$	20 000 \$	5 000 \$						Analyse réalisée Décision prise par le conseil
		S'assurer que la liste des installations septiques du territoire est complète et à jour.	O1 et O3	MOS	En continu	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$		Liste à jour
		Implanter un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques (en coordination avec le règlement).	O1 et O3	MOS	En continu (à partir de 2026)				10 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$		Programme de contrôle implanté : oui/non
		Valoriser les boues municipales dont la qualité le permet	O1 et O3	MOS	En continu (selon les besoins de vidange)		300 000 \$	5 000 \$							Quantité de boue municipale valorisée
14	Optimiser les opérations de l'écocentre	Évaluer la performance de l'écocentre selon les critères suivant (facilité d'accès, matières acceptées, etc.)	O1 et O4	MOS	2023	2 500 \$								Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR) en collaboration avec l'exploitant de l'écocentre	Analyse réalisée Recommandation
		Évaluer la possibilité d'optimiser les activités de l'écocentre	O1 et O4	MOS	2024		2 500 \$								Analyse réalisée Décision prise par le conseil
		Effectuer un suivi des quantités de matières récupérées acheminés par les citoyens à l'écocentre.	O1 et O4	MOS	En continu	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$		Registre des entrées et sorties de l'écocentre à jour Nombre de visite à l'écocentre

N°	Mesure	Description	Objectif	Type	Échéancier de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Responsable	Indicateurs de suivi
															Quantité de matière récupérée
		Optimiser la séparation à la source du bois à l'écocentre : aménager des déversoirs pour le bois de haute qualité, le bois non-traité et le bois traité afin d'effectuer un tri à la source des types de bois à l'écocentre	O1 et O4	DEV	2024		45 000 \$								Aménagement réalisé Quantité de bois récupérée
15	Optimiser les opérations liées à la collecte des matières	Optimiser le tracé et les horaires de collecte des matières résiduelles	O1	DEV	2025			5 000 \$						Ville de Chibougamau (équipe de collecte municipale)	Modification des tracés et des horaires de collecte
16	Optimiser les opérations du LET	Réduire au strict minimum les matières éliminées au LET incluant le recouvrement journalier pour maximiser la durée de vie des cellules d'enfouissement.	O1	DEV	En continu	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Quantité de matière éliminée au LET Quantité de matériel de recouvrement utilisé
		Prioriser les matériaux sans débouchés comme matériel de recouvrement alternatif (ex. bois traité).	O1	MOS	En continu	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$		Quantité de matériel de recouvrement utilisé par type de matières % de matériel de recouvrement alternatif utilisé
		Optimiser les activités d'enfouissement en diminuant les jours d'ouverture du LET.	O1	DEV	2023-2025	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$							Décision prise Nouvelle horaire du LET
17	Évaluer les débouchés pour des matières spécifiques	Dû au manque d'information concernant les résidus de transformation industrielle produits sur le territoire, et des enjeux qui peuvent en découler, la Ville procédera à une évaluation de ceux-ci.	O1, O2, O3 et O4	DEV	2025			12 000 \$						Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Analyse réalisée
		Évaluer la possibilité d'implanter un point de dépôt pour les capsules de café sur le territoire.	O1	DEV	2023-2024	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$							Analyse réalisée Décision prise par le conseil
		Embaucher une ressource à temps plein ayant la responsabilité de la GMR de la Ville et le développement de la récupération et du réemploi des matières sur le territoire (économie circulaire).	O1, O2, O3 et O4	MOS	2024		60 000 \$	61 200 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$		Nouvelle ressource

Annexe C

Fiche détaillée des mesures du plan d'action 2023-2030

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 1

Type(s) de mesure

Mettre à jour le plan de communication de la Ville

☒ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☐ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Faire connaître la politique gouvernementale à l’ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter leur mobilisation dans l’atteinte des objectifs de la politique.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à mettre à jour le plan de communication de la Ville ainsi que le contenu de ses campagnes ISÉ sur les thèmes de la qualité du tri des matières recyclables, de la collecte des matières organiques, du gaspillage alimentaire, de la récupération des résidus domestiques dangereux, du tri des résidus CRD, du réemploi de certaines matières ainsi que la réduction à la source.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d’ici 2029. ☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d’ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d’ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d’ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l’ensemble des résidents d’ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d’ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre				
Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Informer adéquatement les citoyens, les ICI et les entrepreneurs CRD des impacts de l’élimination des matières résiduelles sur la performance du territoire (retour des redevances à l’élimination).				
Moyen 1 : Communiquer avec les intervenants sur la méthode de calcul du retour des redevances et expliquer les enjeux.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Publier sur les médias de communication de la Ville les informations sur l’augmentation de la redevance à l’élimination ainsi que sur les augmentations futures (+ 2\$/année).	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l’ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un but commun soit celui d’atteindre les objectifs de la politique.				
Moyen 1 : Communiquer aux ICI et entrepreneurs CRD les quantités de matières récupérées, éliminées et générées pour chaque secteur (ICI et CRD) (se baser sur l’inventaire du PGMR). Cela peut prendre la forme d’un communiqué lors de la Semaine québécoise sur la réduction des déchets.	En continu	ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Communiquer sur les objectifs régionaux du PGMR par le biais des médias de communication de la Ville.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 3 : Publiciser la présence d’un éco-marché (dons de matières réutilisables avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.) et communiquer sur le réemploi qui est fait à l’écocentre.				
Moyen 1 : Publier sur le site Web de la Ville la présence d’un éco-marché ainsi que les services de réemploi offerts à l’écocentre. Mettre à jour le site Web de la Ville avec une liste des lieux de dépôts de matières pouvant être réemployées ainsi que les avantages qui y sont associés.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Mettre à jour le plan de communication de la Ville pour intégrer des publications sur le réemploi des matières ainsi que pour promouvoir la réparation des objets.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 4 : Diffuser les différentes mesures mises de l’avant par la Ville, afin de favoriser l’atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d’enfouissement réalisables et réalisées grâce à l’implication de tous.				
Moyen 1 : Publier sur le site Web de la Ville le rapport annuel de suivi du PGMR.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Communiquer sur les médias de communication de la Ville la performance du territoire et l’état d’avancement des mesures.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 5 : Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération des matières visées sur le territoire de planification.				
Moyen 1 : Mettre à jour la liste des points de dépôts des produits assujettis à une REP sur le site Web de la Ville.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Mettre à jour le plan de communication de la Ville pour intégrer des publications sur les matières assujetties à une REP ainsi que la liste des points de dépôts sur le territoire.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Adapter le plan de communication pour y intégrer les éléments sur la future collecte des matières organiques (avantage et modalité de collecte) et mettre à jour le plan de				
Action 6 : communication sur les thèmes suivants : qualité du tri des matières recyclables, gaspillage alimentaire, récupération des résidus domestiques dangereux, tri des résidus CRD, réemploi et réduction à la source.				
Moyen 1 : Définir les messages qui vont être communiqués à la population pour chacun des thèmes suivants : qualité du tri des matières recyclables, de la collecte des matières organiques, du gaspillage alimentaire, de la récupération des résidus domestiques dangereux, du tri des résidus CRD, du réemploi de certaines matières ainsi que la réduction à la source. Définir les dates de partage/publication de ces messages.	2023	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Développer une campagne ISÉ pour le déploiement de la collecte des matières organiques sur le territoire (promotion de l'utilisation du bac brun auprès de la population et des ICI).	2023	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Mettre en œuvre le plan de communication développé (publication des messages, diffusion des outils de communication, rencontre avec certains secteurs stratégiques pour la collecte des matières organiques, etc.)	2024	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Maintenir et développer les outils de communication pour maximiser la participation à la future collecte des matières organiques (astuces et avantages environnementaux).	2024	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 7 : Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.				
Moyen 1 : Publier sur les réseaux sociaux des exemples d'actions visant la réduction à la source (ex. des astuces simples comme consommer en vrac, etc.).	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Partager les avantages associés au mode de vie « Zéro déchet » à la population.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de messages transmis	5 publications par année	Annuellement
Mise à jour du site Web de la Ville	Liste des produits sous REP à jour, rapport de suivi annuel du PGMR en ligne, ajout des services de réemploi	Annuellement
Plan de communication à jour	Intégration de la collecte des matières organiques	2024
Outils de communications à jour	Campagne ISÉ sur la collecte des matières organiques	2024

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 5	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 6	x	x						x
Action 7	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$	386 \$	394 \$	402 \$
Action 2	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$	386 \$	394 \$	402 \$
Action 3	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$
Action 4	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$
Action 5	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$
Action 6	5 000 \$	5 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 7	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$
Total annuel	7 700 \$	7 854 \$	2 809 \$	2 865 \$	2 923 \$	2 981 \$	3 041 \$	3 101 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	7 700 \$	7 854 \$	2 809 \$	2 865 \$	2 923 \$	2 981 \$	3 041 \$	3 101 \$
Grand total sur sept ans	33 274 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :	Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise à informer, sensibiliser et éduquer la population sur la gestion des matières résiduelles et le respect de la hiérarchie des 3RV.
--	---

Mesure n ° 2

Type(s) de mesure

Faire connaître la réglementation concernant la GMR et renforcer son application

☐ ISÉ

☐ Infrastructure

☐ Autre :

☐ Acquisition de connaissance

☐ Politique/Plan d'action

☒ Services en GMR

☒ Réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Respect de la hiérarchie des 3RV-E ainsi que de la réglementation locale en GMR.
Favoriser le tri à la source des matières.
Réduire la contamination des contenants pour la collecte sélective ainsi que des futurs bacs brun pour la collecte des matières organiques.

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à renforcer l'application de la réglementation concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Chibougamau. Cela consiste à la réalisation d'inspections ponctuelles de certains contenants (bacs et/ou conteneurs) afin d'identifier les secteurs les plus problématiques (présence de matières non-acceptées dans les contenants) et de procéder à l'application du règlement pour les contrevenants.

Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029.

☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029.

☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029.

☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029.

☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024.

☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Renforcer la communication sur le règlement concernant la GMR (002-2020) et continuer l'application du règlement en faisant des inspections ponctuelles des contenants.				
Moyen 1 : Mettre à jour la réglementation en GMR pour y inclure la collecte des matières organiques (bac brun).	2024	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Communiquer sur les médias de la Ville l'importance de respecter les éléments du règlement concernant la GMR.	En continu	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Réaliser l'inspection ponctuelle de certains contenants afin d'identifier des secteurs problématiques. Le but est de cibler les actions ISÉ auprès de ces secteurs pour améliorer la qualité des matières collectées.	En continu	Résidentiel, ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Réaliser des inspections ponctuelles des contenants des plus gros générateurs ICI pour s'assurer de l'application du règlement.				
Moyen 1 : Identifier les plus gros générateurs ICI et planifier des visites. Maintenir les inspections des conteneurs commercial et distribuer une lettre de sensibilisation à tous les commerçants.	En continu	ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Identifier les matières problématiques générées par ces ICI et analyser les solutions possibles pour améliorer la qualité des matières collectées.	En continu	ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Proposer aux ICI la mise en place des solutions recommandées et faire un suivi auprès de ces ICI. Des mesures coercitives en lien avec l'application du règlement pourraient être mises en place dans le cas où l'ICI n'apporte pas les mesures correctives.	En continu	ICI	Ville de Chibougamau (inspecteur municipal et nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de messages	1 message par année sur le règlement GMR 002-2020	Annuellement
Règlement en GMR à jour	Mise à jour du règlement GMR 002-2020 pour y intégrer les éléments de la collecte des matières organiques (bac brun)	2024
Nombre de bacs/contenants inspectés	Environ 20 bacs/contenants par année	Annuellement
Nombre de bacs/contenants problématiques	Tous les bacs/contenants visités respectent la réglementation en vigueur	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	1 250 \$	1 275 \$	1 301 \$	1 327 \$	1 353 \$	1 380 \$	1 408 \$	1 436 \$
Action 2	12 000 \$	12 240 \$	12 485 \$	12 734 \$	12 989 \$	13 249 \$	13 514 \$	13 784 \$
Total annuel	13 250 \$	13 515 \$	13 785 \$	14 061 \$	14 342 \$	14 629 \$	14 922 \$	15 220 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	13 250 \$	13 515 \$	13 785 \$	14 061 \$	14 342 \$	14 629 \$	14 922 \$	15 220 \$
Grand total sur sept ans	113 724 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 3

Type(s) de mesure

Assurer le suivi du PGMR et diffuser les résultats

☐ ISÉ

☐ Infrastructure

☒ Autre : Suivi du PGMR

☐ Acquisition de connaissance

☐ Politique/Plan d'action

☐ Services en GMR

☐ Règlementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Suivi du PGMR

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à assurer la mise en œuvre effective du plan d'action 2023-2030 du PGMR. L'avancement des actions sera évalué à partir des indicateurs de performance. La Ville est responsable de faire le suivi annuel de la mise en œuvre du PGMR et de transmettre chaque année un rapport de suivi au MELCCFP.

Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029.

☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029.

☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029.

☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029.

☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024.

☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Présenter, annuellement, au conseil municipal l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs fixés et les coûts liés à la mise en œuvre du PGMR.				
Moyen 1 : Organiser et animer une rencontre annuelle sur l'avancement du PGMR ainsi que sur le bilan annuel de GMR du territoire avec les élus. Les moyens de mise en œuvre des mesures pourront être discutés lors de cette rencontre.	En continu	Résidentiel, ICI, CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Ville de Chibougamau (Conseil municipal)
Action 2 : Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Ville.				
Moyen 1 : Évaluer l'avancement des mesures du PGMR en utilisant les indicateurs et les cibles identifiées au PGMR.	En continu	Résidentiel, ICI, CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-
Moyen 2 : Rédiger un rapport d'avancement annuel du PGMR à transmettre au MELCCFP avant le 30 juin.	En continu	Résidentiel, ICI, CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-
Moyen 3 : Diffuser le rapport d'avancement en le déposant sur le site Web de la Ville.	En continu	Résidentiel, ICI, CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Présentation au conseil	1 présentation de l'avancement du PGMR au conseil par année	Annuellement
Rapport annuel de suivi du PGMR	Mise à jour du rapport annuel de suivi du PGMR	Annuellement
Mise à jour du site Web	Dépôt du rapport annuel de suivi du PGMR sur le site Web de la Ville	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	500 \$	510 \$	520 \$	531 \$	541 \$	552 \$	563 \$	574 \$
Action 2	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Total annuel	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Grand total sur sept ans	12 874 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Mesure n ° 4

S'assurer d'être exemplaire au niveau de la GMR

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☒ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☐ Infrastructure

☒ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre : Suivi du PGMR

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Respecter la hiérarchie des 3RV-E au sein des bâtiments municipaux. Montrer l'exemple d'une saine gestion des matières résiduelles.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à être exemplaire en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles. La Ville s'inscrira au programme de RECYC-QUÉBEC "ICI On Recycle". Cette action avait été reportée dans le passé en raison d'un manque de ressource pour mettre en oeuvre le programme. Avec l'embauche d'une nouvelle ressource en GMR (voir mesure 17), la Ville pourra aller de l'avant et démarrer les démarches pour la certification "ICI On Recycle". La mesure consiste également au développement d'une politique de gestion des matières résiduelles applicables à l'ensembles des bâtiments municipaux. Cette action avait également été reporté dans le passé en raison d'un manque de ressource. Dans le cadre de cette action, la Ville souhaite maintenir le prêt d'équipement de tri lors de grands événements organisés sur le territoire.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois) ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre				
Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Appliquer le principe d'exemplarité, un moteur important de mobilisation. La Ville s'inscrira au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle ».				
Moyen 1 : Démarrer la démarche "ICI On Recycle".	2024	Bâtiments municipaux (ICI)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Agents de RECYC-QUÉBEC Entreprise privée
Moyen 2 : Maintenir son attestation "ICI On Recycle" et tendre à l'amélioration des pratiques municipales pour viser un niveau supérieur d'attestation.	2029	Bâtiments municipaux (ICI)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Agents de RECYC-QUÉBEC Entreprise privée
Action 2 : Adopter à la Ville une politique de gestion des matières résiduelles applicable à tous les services municipaux. Mettre en place et promouvoir une politique d'achat environnemental à la Ville. Maintenir l'installation de contenants pour le tri à la source lors des événements (festival, etc.).				
Moyen 1 : Développer une politique de gestion des matières résiduelles applicable à tous les services municipaux (politique de bannissement des plastiques à usage unique, politique d'achat responsable, réduction de la consommation de papier, etc.). Développer des critères d'achat responsable pour les services d'approvisionnement de la Ville.	2023	Bâtiments municipaux (ICI)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Présenter la politique développée au conseil municipal et voter son adoption (s'il y a lieu).	2024	Bâtiments municipaux (ICI)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Partager la politique de gestion des matières résiduelles développée à tous les acteurs concernés et s'assurer de faire le suivi de sa mise en application.	2024	Bâtiments municipaux (ICI)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Maintenir l'installation et le prêt d'équipement pour favoriser le tri à la source lors des événements organisés sur le territoire (festival, etc.). La Ville continuera d'offrir des contenants pour la récupération des matières recyclables, des matières organiques ainsi que des ordures ménagères lors des événements.	En continu	ICI (organisateur d'événement)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Organisateurs d'événements

Résultats attendus		
Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Certification "ICI On Recycle"	Obtenir la certification "ICI On Recycle" pour la Ville de Chibougamau	2023
	Maintenir la certification "ICI On Recycle" pour la Ville de Chibougamau	2029
Nombre d'événements	Tous les grands événements organisés sur le territoire ont accès à des contenants pour faire le tri à la source des matières	Annuellement
Politique de gestion des matières résiduelles	Adoption de la politique et/ou développement de critère pour favoriser l'achat responsable	2024

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1		x					x	x
Action 2		x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	1 020 \$
Action 2	0 \$	12 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$
Total annuel	0 \$	13 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	3 760 \$	3 835 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	13 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	3 760 \$	3 835 \$
Grand total sur sept ans						31 606 \$		

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à encourager l'adoption de comportement responsable par les organismes municipaux.

Mesure n ° 5

Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières

Type(s) de mesure

☒ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☐ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Réduire à la source les résidus verts via le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage. Détourner de l'élimination les matières ayant encore un potentiel de réemploi. Faire connaître les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles présents sur le territoire afin de susciter leur mobilisation dans l'atteinte des objectifs de la politique.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à inciter la population à pratiquer le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage dans un objectif de réduire les résidus verts générées à la source. Par la suite, la mesure consiste à promouvoir les alternatives existantes afin de réduire l'élimination des matières résiduelles ayant un potentiel de réemploi. Cela consiste à encourager l'apport des matières résiduelles encore en bon état vers des organismes de réemploi.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Offrir des journées de formation sur le compostage domestique.				
Moyen 1 : Sonder la population sur la possibilité d'offrir des journées de formation sur le compostage domestique (évaluer l'intérêt de la population et prendre note du nombre de personnes intéressées à participer à la formation). Évaluer la possibilité d'offrir des ateliers dans les écoles.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée OBNL Écoles
Moyen 2 : Planifier une (des) journée(s) de formation sur le compostage domestique et communiquer avec les personnes intéressées les dates de la formation.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée OBNL Écoles
Moyen 3 : Réaliser la (les) journées de formation et sonder les participants sur la qualité et le contenu de la formation.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée OBNL Écoles
Action 2 : Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage.				
Moyen 1 : Maintenir la sensibilisation des citoyens sur les pratiques d'herbicyclage/feuillicyclage via des publications/communications sur les médias de la Ville.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-
Moyen 2 : Mettre à jour les outils de communication et le plan de communication (vulgarisation des impacts positifs) sur les thèmes de l'herbicyclage/feuillicyclage.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 3 : Supporter un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.				
Moyen 1 : Mettre en place un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables et en assurer le suivi.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-
Moyen 2 : Évaluer la possibilité d'étendre le programme à d'autres types de produits.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	-
Action 4 : Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles sur le territoire (Mines d'Or et l'association Marie-Reine). Faire une section dédiée sur le site web de la Ville.				
Moyen 1 : Mettre à jour le site Web de la MRC avec une liste des lieux de dépôts de matières pouvant être réemployées ainsi que les avantages qui y sont associés.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Organismes de réemploi
Moyen 2 : Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles via les médias de communication de la Ville. Développer un dépliant à distribuer à la population (privilégier l'envoi par courriel et déposer la version numérique du dépliant sur le site Web de la Ville).	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Organismes de réemploi

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Outil de communication	Outil de communication sur l'herbicyclage et le feullicyclage réalisée	2025
Nombre de messages	2 publications par année sur le thème de l'herbicyclage, du feullicyclage et du compostage domestique	Annuellement
Atelier sur le compostage	1 atelier par année (selon l'intérêt de la population)	Annuellement
Nombre de participants aux ateliers sur le compostage	12 participants par atelier	Annuellement
Nombre de subvention offerte	10 subventions par année	Annuellement
Nombre de messages	2 publications par année sur le thème du réemploi	Annuellement
Quantité de matières récupérées par les organismes de réemploi	Maintenir ou augmenter les quantités de matières récupérées de +2% par année	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
Action 2	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$	828 \$	845 \$	862 \$
Action 3	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 4	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$	828 \$	845 \$	862 \$
Total annuel	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
Grand total sur sept ans	51 498 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 6

Augmenter la qualité et les quantités de matières recyclables collectées sur le territoire

Type(s) de mesure

☒ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☐ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Mettre en place la bonne démarche pour encourager la population et les ICI à participer à la collecte sélective. Accroître le tri et la récupération à l'extérieur des foyes (lieux publics et milieu de travail).
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à à améliorer la qualité et la quantité du papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP) acheminés au centre de tri. Elle vise à poursuivre et optimiser les activités de collecte dans les secteurs résidentiels (unifamilial et multifamilial), dans les espaces publics (récupération hors foyer) et auprès des entreprises qui produisent des matières recyclables assimilables à la collecte municipale. Avec la modernisation de la collecte sélective, l'organisme de gestion désigné (ODG) par le gouvernement aura pour mission d'encadrer et de soutenir la gestion des produits visés depuis leur production jusqu'à leur recyclage. La Ville a déjà entamé les discussions avec l'ODG afin d'établir les bases des nouvelles activités de collecte et de transport des matières recyclables. Les actions présentées dans le cadre de cette mesure seront de la responsabilité de la Ville jusqu'au déploiement à 100 % de la modernisation de la collecte sélective, qui est prévu d'ici janvier 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Soutenir la participation du secteur résidentiel et ICI au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées et évaluer sa performance.				
Moyen 1 : Analyser les statistiques de collecte afin d'identifier des secteurs considérés comme plus problématiques (réaliser des inspections visuelles des bacs).	En continu (jusqu'en 2025)	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Développer et structurer une ligne de communication afin de répondre aux questionnements des usagers, et mettre à jour les outils de communication sur la collecte sélective.	En continu (jusqu'en 2025)	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Mettre à jour le plan de communication de la Ville au sujet de la collecte sélective en intégrant les éléments liés à la modernisation de la collecte sélective et du système de consigne.	2023	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Évaluer le nombre d'ICI qui ne possèdent pas de collecte des matières recyclables.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 5 : Évaluer les ICI qui seraient intéressés à recevoir un accompagnement personnalisé afin de mettre en place une collecte des matières recyclables.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 2 : Développer et mettre en place une stratégie pour améliorer la participation des multilogements et des foyers de personnes âgées au programme de collecte sélective.				
Moyen 1 : Analyser les statistiques de collecte pour les multilogements et cibler les secteurs les plus problématiques (inspection visuelle des bacs et application des réglementations municipales en GMR).	2024	Résidentiel (multilogements)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Élaborer une stratégie d’approche des secteurs les plus problématiques afin de les encourager à participer à la collecte des matières recyclables (multilogements).	2024	Résidentiel (multilogements)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Développer et mettre à jour les outils de communication afin de promouvoir la participation à la collecte sélective et améliorer le tri à la source des matières.	2024	Résidentiel (multilogements)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Partager les outils de communication avec les secteurs les plus problématiques.	2024	Résidentiel (multilogements)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 3 : Évaluer la possibilité de déposer une demande de subvention pour augmenter le nombre d’équipements de récupération dans les aires publiques.				
Moyen 1 : Faire une inspection des contenants présents (îlots de tri) sur le territoire et évaluer les besoins. S'assurer que les affiches de sensibilisation présentes sur les îlots de tri soient conformes, vérifier l'emplacement des îlots de tri.	2026	Résidentiel (aire publique)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Faire l’acquisition des stations de tri nécessaire pour les municipalités locales (surveiller les programmes d’aide financière pour la récupération hors foyer, déposer une demande selon les besoins)	2026	Résidentiel (aire publique)	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de citoyens rencontrés	20 citoyens par année (incluant appel téléphonique et visite)	Annuellement
Plan de communication	Mise à jour du plan de communication en intégrant les éléments de la collecte sélective	2024
Nombre de messages transmis	4 publications par année sur le thème de collecte sélective	Annuellement
Nombre de bacs inspectés	Environ 20 bacs/contenants par année	Annuellement
Nombre d’îlot de tri installé	Selon les besoins	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x						
Action 2		x						
Action 3				x				

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	5 000 \$	5 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	5 000 \$	9 100 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	5 000 \$	9 100 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Grand total sur sept ans	19 100 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : Cette mesure est en cohérence avec l’orientation gouvernementale visant à améliorer la qualité des matières récupérées.

Mesure n ° 7

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☒ Infrastructure

☐ Autre :

☐ Acquisition de connaissance

☐ Politique/Plan d'action

☒ Services en GMR

☐ Réglementaire

Développer les débouchés locaux pour les résidus CRD récupérées à l'écocentre

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Réduire l'élimination des résidus de CRD sur le territoire. Augmenter la valorisation des résidus de CRD et développer des débouchés locaux pour les résidus de CRD générées sur le territoire.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à développer de nouveaux services et outils afin de maximiser la récupération et la valorisation des résidus de CRD sur le territoire. En ce sens, les efforts de communications auprès des entrepreneurs CRD doivent être renforcés. La mesure consiste à développer les débouchés locaux pour les agrégats, à réaménager les aires de tri de CRD à l'écocentre et à évaluer la possibilité d'intégrer les résidus de bois récupérés à l'écocentre comme agents structurants pour le compostage des matières organiques putrescibles. Le réaménagement des aires de tri de CRD à l'écocentre était prévu dans l'ancien plan d'action. Cette action avait été reporté par manque de temps et de ressource. L'embauche de la nouvelle ressource en GMR (mesure 17) permettra la réalisation de l'action.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre				
Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Évaluer les débouchées pour les agrégats (concassé, pierre et béton) des résidus de CRD.				
Moyen 1 : Réaliser un portrait des entreprises habilitées à recevoir des agrégats.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée exploitant d'installation de recyclage/valorisation d'agrégats
Moyen 2 : Développer une boîte à outil pour accompagner les entrepreneurs de la construction à identifier les débouchés locaux pour les agrégats (outil de communication).	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Intégrer l'outil de communication dans le plan de communication de la Ville.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Faire appel à un entrepreneur pour récupérer le métal des agrégats.				
Moyen 1 : Continuer de faire appel à un entrepreneur pour récupérer le métal des agrégats lors des travaux d'infrastructures de la Ville.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Promouvoir les services des entrepreneurs qui récupèrent le métal en intégrant ses services dans les débouchés pour les agrégats du territoire (voir action 1).	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 3 : Concasser l'asphalte afin d'être en mesure de le réutiliser dans les travaux municipaux.				
Moyen 1 : Continuer de concasser l'asphalte pour le réutiliser dans les travaux municipaux. L'ancien pavage est réutilisé dans le cadre des travaux d'entretien des rues pour la réparation des nids de poules.	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Promouvoir cette bonne pratique auprès des entrepreneurs CRD du territoire (possibilité de l'inclure dans l'outil de communication de l'action 1).	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 4 : Réaménager les aires de tri des CRD et de l'écocentre au LET.				
Moyen 1 : Évaluer l'espace nécessaire pour l'aménagement des aires de tri des CRD à l'écocentre.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée Exploitant de l'écocentre
Moyen 2 : Évaluer les coûts d'aménagements associés à ces travaux.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Procéder aux demandes d'autorisation environnementales nécessaires au projet, et procéder à la réalisation des travaux après l'approbation du budget par le conseil municipal.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 5 : Évaluer la pertinence de relancer le projet municipal de centre de traitement des CRD.				
Moyen 1 : Analyser la réglementation ainsi que les besoins à venir pour l'implantation d'un centre de traitement de CRD (étude de faisabilité, vérification diligente, etc.).	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Rester à l'affût d'opportunité (subvention) pour aider au démarrage/financement des immobilisations d'un tel projet.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Tenir informer le conseil municipal des opportunités existantes pour le développement d'un tel projet, et présenter le contenu de l'étude de faisabilité/revue diligente au conseil municipal.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 6 : Évaluer l'utilisation du bois de bonne qualité comme agent structurant sur la future plateforme de compostage (estimation des quantités générées et requises).				
Moyen 1 : Évaluer les quantités de bois de CRD pouvant être utilisées comme matériel struturant pour le compostage des matières organiques (bac brun) à l'intérieur de la plateforme de compostage.	2023	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée Exploitant de la future plateforme de compostage
Moyen 2 : Évaluer les autres débouchés pour le bois de CRD sur le territoire.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Présenter le tout au conseil municipal et statuer sur l'utilisation du bois de CRD comme agent structurant.	2025	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantités d'agrégats valorisés	Maintenir ou augmenter les quantités annuelles d'agrégats valorisés	Annuellement
Portrait des installations de valorisation des agrégats	Publication du portrait réalisé	2024
Quantité de métal récupéré en provenance des agrégats	Maintenir ou augmenter les quantités annuelles de métal valorisés	Annuellement
Quantité d'asphalte réemployé dans les travaux municipaux	Maintenir ou augmenter les quantités d'asphalte réemployé	Annuellement
Plan de communication à jour	Ajout de la liste des débouchés locaux pour les agrégats dans le plan de communication	Annuellement
Nombre de messages	2 publications sur le réemploi des agrégats sur chantier	Annuellement
Travaux d'aménagement de l'écocentre réalisé	Améliorer le tri des résidus de CRD par type de matières à l'écocentre	2024
Analyse réalisé pour l'utilisation du bois de CRD dans les opérations de compostage	Décision prise par le conseil	2025

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1		x						
Action 2		x						
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4		x						
Action 5		x						
Action 6	x	x	x					

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	7 000 \$	7 140 \$	7 283 \$	7 428 \$	7 577 \$	7 729 \$	7 883 \$	8 041 \$
Action 4	0 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 5	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 6	5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	12 000 \$	112 240 \$	12 485 \$	7 428 \$	7 577 \$	7 729 \$	7 883 \$	8 041 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	12 000 \$	112 240 \$	12 485 \$	7 428 \$	7 577 \$	7 729 \$	7 883 \$	8 041 \$
Grand total sur sept ans					175 383 \$			

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 8

Élaborer des outils de communication auprès du secteur CRD afin de promouvoir les meilleures pratiques de gestion

Type(s) de mesure

☒ ISÉ

☐ Infrastructure

☐ Autre : Suivi du PGMR

☐ Acquisition de connaissance

☐ Politique/Plan d'action

☐ Services en GMR

☐ Règlementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Réduire l'élimination des résidus de CRD sur le territoire. Augmenter la valorisation des résidus de CRD et développer des débouchés locaux pour les résidus de CRD générées sur le territoire.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à développer un guide de gestion des résidus de CRD pour les entrepreneurs du domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition du territoire.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Inclure une section sur les meilleures pratiques du secteur CRD dans les outils ISÉ (promotion de la certification LEED, BOMA BEST, etc.)				
Moyen 1 : Rédiger un outil de communication sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD sur les chantiers (possibilité de s'inspirer du guide CRD de la Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie). Mettre à jour au besoin l'outil en fonction de l'évolution des débouchés et des orientations gouvernementales.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Intégrer l'outil au site Web de la Ville et dans le plan de communication.	2024	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Élaborer un guide GMR pour les résidus CRD pour les entrepreneurs du secteur. Sensibiliser les entrepreneurs de la construction lors de leur arrivée à l'écocentre, et lors de la distribution des permis de construction.				
Moyen 1 : Développer un outil de communication (dépliant ou autre) ayant les informations nécessaires afin que les générateurs soient en mesure d'identifier les points de dépôt possible ainsi que les avantages associés à une saine gestion des résidus de CRD (option de la MRC, tarif, avantages économiques et environnementaux).	2025	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Diffuser l'outil de communication lors de l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition (version en ligne ou papier). L'envoi courriel du dépliant est recommandé.	En continu (à partir de 2025)	CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Ville de Chibougamau (service d'émission des permis de construction)

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Outil de communication à jour	Diffusion de l'outil lorsque disponible	2024
Nombre de dépliant émis	Transmettre le dépliant à chaque permis émis	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x						
Action 2			x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	5 000 \$	5 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	0 \$	8 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$
Total annuel	5 000 \$	5 100 \$	8 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	5 000 \$	5 100 \$	8 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$
Grand total sur sept ans					28 716 \$			

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 9

Implanter l'infrastructure de traitement des matières organiques.

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☐ Services en GMR

☒ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre : Suivi du PGMR

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Déployer la collecte des matières organiques sur le territoire.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	La Ville prévoit la mise en place d'une collecte des matières organiques putrescibles triées à la source (bac brun) auprès des citoyens et des ICI du territoire, en complément des efforts de compostage domestique déjà effectués. L'objectif de cette mesure est de construire et d'opérer la future plateforme de compostage de Chibougamau. En 2023, la Ville est à l'étape de déposer la demande d'autorisation ministérielle du projet. La plateforme de compostage devrait être opérationnelle d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Construire et implanter une installation de compostage sur le territoire				
Moyen 1 : Piloter les travaux de construction de la plateforme de compostage : - Rédiger les appels d'offres pour les études préliminaires, la demande de certificat d'autorisation, les plans et devis; - Rédiger les appels d'offres pour la construction et la surveillance des travaux; - Construire l'infrastructure de traitement des matières organiques;	2023 à 2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Mettre en opération la plateforme de compostage.	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Plateforme de compostage	Plateforme de compostage construite et en opération	2025

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x					

Budjet ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	1 055 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	1 055 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aide financière : PTMOBC	0 \$	527 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	527 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Grand total sur sept ans					527 500 \$			

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à implanter une gestion des matières organiques sur le territoire.

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 10

Implanter la collecte des matières organiques sur le territoire

Type(s) de mesure

☒ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Déployer la collecte des matières organiques sur le territoire.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	La Ville prévoit la mise en place d'une collecte des matières organiques putrescibles triées à la source (bac brun) auprès des citoyens et des ICI du territoire, en complément des efforts de compostage domestique déjà effectués. L'objectif de cette mesure est de mettre en place un service de collecte des matières organiques putrescibles auprès du secteur résidentiel et des ICI assimilables. Les modalités de la collecte des matières organiques seront à définir.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☒ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☒ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Procéder, le cas échéant, à un appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs roulants pour les matières organiques à tous les foyers.				
Moyen 1 : Évaluer le nombre de bacs nécessaire pour desservir l'ensemble de la population et les ICI assimilables.	2023	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Publier l'appel d'offres pour l'achat et la fourniture des bacs bruns.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Faire l'achat des bacs bruns.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Procéder, le cas échéant, à l'achat d'un camion de collecte supplémentaire pour réaliser la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification. Mettre à jour le calendrier de collecte.				
Moyen 1 : Évaluer les modalités de la collecte et établir le calendrier de collecte.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion de collecte supplémentaire.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Mettre à jour le calendrier de collecte pour y intégrer la collecte des matières organiques.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 3 : Implanter la collecte municipale des matières organiques progressivement sur le territoire (incluant les ICI et les multi logements).				
Moyen 1 : Communiquer avec la population (organiser des rencontres citoyennes afin de répondre aux interrogations de la population, développer des outils de communication, faire une tournée des secteurs les plus sensibles (ex. multilogements)).	2023	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Mettre en œuvre un plan de communication adapté à la mise en place de la collecte des matières organiques.	2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Démarrer la collecte des matières organiques auprès du secteur résidentiel et des ICI assimilables. Maintenir le service de collecte des matières organiques.	En continu à partir de 2024	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Évaluer la participation des citoyens à la collecte des matières organiques et développer des outils ISÉ en fonction des observations.	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 5 : Évaluer la possibilité d’offrir un service d’accompagnement personnalisé à certains ICI n’ayant pas accès à la collecte des matières organiques par bac brun (en raison des quantités générées et/ou de la fréquence de collecte non adaptée).	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 6 : Installer des équipements de tri (3 voies) dans les bâtiments municipaux et y instaurer la collecte des matières organiques.	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Achat et distribution des bacs roulants	100 % des unités résidentielles desservies d'ici 2025	2025
Quantité de matières organiques collectées	2000 tonnes par année (à atteindre à la 5e année, cible du PTMOBC)	Annuellement
Nombre d'unité d'occupation desservie	100% des unités résidentielles et des ICI assimilables d'ici 2026	2026
Plan de communication à jour	Plan de communication intégrant les modalités de la collecte des matières organiques	2024
Nombre de messages/nombre de personnes rencontrées	Toutes les unités résidentielles sont au courant de la mise en place de la collecte des matières organiques	Fréquence de suivi

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x							
Action 2		x						
Action 3		x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	259 350 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	150 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	0 \$	225 632 \$	230 145 \$	234 748 \$	239 442 \$	244 231 \$	249 116 \$	254 098 \$
Total annuel	259 350 \$	375 632 \$	230 145 \$	234 748 \$	239 442 \$	244 231 \$	249 116 \$	254 098 \$
Aide financière : PTMOC bacs roulants	86 882 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	172 468 \$	375 632 \$	230 145 \$	234 748 \$	239 442 \$	244 231 \$	249 116 \$	254 098 \$
Grand total sur sept ans					1 999 880 \$			

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :	Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à implanter une gestion des matières organiques sur le territoire.
--	--

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 11

Type(s) de mesure

Développer les débouchées pour le compost produit à la future plateforme de compostage

☐ ISÉ

☐ Infrastructure

☐ Autre : Suivi du PGMR

☐ Acquisition de connaissance

☐ Politique/Plan d'action

☒ Services en GMR

☐ Réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Développement de débouché pour le compost produit à la future plateforme de compostage.

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage. La Ville évaluera la possibilité d'offrir une partie du compost aux citoyens lors d'une journée. De plus, la Ville évaluera la possibilité d'inclure le compost produit dans ses travaux d'aménagements paysagers.

Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029.

☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029.

☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029.

☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029.

☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024.

☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Inclure du compost produit à la plateforme dans les travaux d'aménagements paysagers de la Ville.				
Moyen 1 : Encourager les services municipaux à utiliser le compost produit pour les aménagements horticoles. Faire un suivi des quantités de compost utilisés dans les aménagements horticoles.	En continu (à partir de 2026)	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de la future plateforme de compostage
Action 2 : Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.				
Moyen 1 : Évaluer la possibilité de distribuer le compost produit lors d'une journée au printemps ou en été. Cette journée pourra être organisée annuellement afin d'encourager la population à participer à la collecte des matières organiques.	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de la future plateforme de compostage
Moyen 2 : Organiser une journée de distribution du compost le cas échéant (si l'analyse de faisabilité est positive).	En continu (à partir de 2026)	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de la future plateforme de compostage

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantité de compost produit	100 tonnes de compost produits par année	Annuellement
Quantité de compost distribué à la population	1 journée de distribution de compost par année (si l'analyse de faisabilité est concluante)	Annuellement
Quantité de compost utilisé dans des travaux municipaux d'aménagements	70 % du compost produit est utilisé localement	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1				x	x	x	x	x
Action 2				x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	0 \$	0 \$	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$
Action 2	0 \$	0 \$	0 \$	750 \$	765 \$	780 \$	796 \$	812 \$
Total annuel	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$
Grand total sur sept ans	7 806 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à implanter une gestion des matières organiques sur le territoire.

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 12

Augmenter les quantités de matières organiques compostées à la future plateforme de compostage

Type(s) de mesure

☒ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières). Détournement des matières organiques de l'élimination.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à développer et optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire afin d'augmenter les quantités de matières organiques compostées à la future plateforme de compostage.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☒ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☒ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques.				
Moyen 1 : Évaluer le nombre d'ICI assimilables qui auront accès à la collecte des matières organiques (par bac brun). Communiquer avec eux pour leur présenter les avantages et les bénéfices liés à la collecte des matières organiques.	2023	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement personnalisé à certains ICI n'ayant pas accès à la collecte des matières organiques par bac brun (en raison des quantités générées et/ou de la fréquence de collecte non adaptée).	2024	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Partager avec les ICI un guide des bonnes pratiques afin de les encourager à participer à la collecte des matières organiques (cibler les ICI qui participent moins et qui ont un gisement important de matières organiques).	2025	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Promouvoir les ICI qui ont les bonnes pratiques en misant sur un programme de reconnaissance des ICI. Ainsi, les ICI avec les meilleures pratiques se voient attribuer une reconnaissance.	2025	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 2 : Évaluer la possibilité de recevoir les matières organiques de la Ville de Chapais à la future installation de traitement des matières organiques.				
Moyen 1 : Évaluer les quantités de matières organiques générées par la population de la Ville de Chapais. Évaluer si ces quantités peuvent être acceptées à la future plateforme de compostage. Dans le cas où la future installation de compostage permet de traiter les matières organiques de Chapais, prévoir une rencontre avec la direction générale de la Ville de Chapais. Le cas échéant, établir une entente avec la Ville de Chapais pour le traitement des matières organiques.	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Ville de Chapais (l'équipe de collecte municipale et la direction générale)
Action 3 : Réévaluer la fréquence de la collecte des ordures ménagères lors de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de planification.				
Moyen 1 : Évaluer l'impact de cette décision sur la participation de la population à la collecte des matières organiques (quantité de matière organique récupérée) ainsi que l'impact économique (frais relatif aux deux collectes).	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Analyser les statistiques de collecte des ordures ménagères ainsi que de la collecte des bacs bruns afin d'identifier des tendances.	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Évaluer la participation des citoyens à la collecte des matières organiques à partir du gisement estimée grâce aux outils développés par RECYC-QUÉBEC (caractérisation des matières résiduelles à l'élimination dans les LET).	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre d'ICI participant à la collecte des matières organiques	Tous les ICI assimilables ont accès à un bac brun	Annuellement
Outil de communication	Publication d'un guide pour les ICI pour les encourager à participer à la collecte des matières organiques	2025
Quantité de matière organique collectée	2 000 tonnes par année (à atteindre à la 5e année, cible du PTMOBC)	Annuellement
Décision prise du conseil par rapport à la fréquence de collecte des déchets	--	2025
Entente avec la Ville de Chapais	--	2025

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x					
Action 2	x	x	x					
Action 3			x					

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	0 \$	0 \$	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	5 000 \$	5 100 \$	9 202 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	5 000 \$	5 100 \$	9 202 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Grand total sur sept ans				19 302 \$				

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :	Cette mesure vise à détourner les matières organiques putrescibles de l'élimination.
--	--

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 13

Mettre en place un système de suivi des vidanges de fosses septiques et valoriser lorsque possible les boues municipales dont la qualité le permet

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☒ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : S’informer sur l’utilisation du logiciel de suivi de fosses septiques du territoire.				
Moyen 1 : Évaluer les possibilités du logiciel de suivi des fosses septiques du territoire. Déterminer les informations nécessaires à entrer dans le logiciel pour favoriser un suivi des vidanges des installations septiques.	2023	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Évaluer un autre système de traitement des boues de fosses septiques.				
Moyen 1 : Évaluer la possibilité de composter les boues de fosses septiques (apres déshydratation) à la future plateforme de compostage.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Évaluer les modes de gestion possible (système de suivi des vidanges, collecte municipale des boues de fosses septiques, etc.)	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Présenter les résultats de l'analyse au conseil municipal.	2026	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Conseil municipal
Action 3 : S’assurer que la liste des fosses septiques du territoire est complète et à jour.				
Moyen 1 : Réaliser un portrait de la situation actuelle avec l'aide du service d'urbanisme et de permis. Mettre à jour la liste des fosses septiques du territoire et faire un suivi avec les différents services concernés.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Ville de Chibougamau (Service d'urbanisme et de permis)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 4 : Planter un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques (en coordination avec le règlement).				
Moyen 1 : Mettre en place la solution retenue (ex. système de suivi des vidanges, collecte municipale des boues de fosses septiques, etc.). Développer un règlement pour favoriser l'application du système de contrôle des vidanges des fosses septiques.	2026	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Informer la population de la réglementation et des avantages à vidanger périodiquement les boues de fosses septiques (développement d'un outil de communication à distribuer lors de la vidange des boues de fosses septiques). Intégrer l'outil de communication au plan de communication de la Ville.	2026	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Maintenir les efforts de communication afin d'encourager la population à réaliser la vidange de leurs fosses septiques en conformité avec la réglementation provinciale.	En continu (à partir de 2026)	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 5 : Valoriser les boues municipales dont la qualité le permet.				
Moyen 1 : Encourager les gestionnaires municipaux à recycler les boues municipales et de fosses septiques dont la qualité le permet (établir les causes du non-recyclage des boues s'il y a lieu).	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Produire et publier l'appel d'offres pour la vidange des boues des étangs aérés selon les besoins de vidange et inclure une clause pour le recyclage/valorisation des boues dont la qualité le permet.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Faire le suivi des quantités de boues municipales valorisées après les travaux de vidange et examiner les raisons pour lesquelles les boues municipales ne sont pas valorisées (le cas échéant), et mettre en œuvre des solutions pour favoriser leur valorisation.	2025	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantité de boues valorisées et recyclées (étangs aérés)	80 % des boues valorisées (étangs aérés)	Selon les vidanges
Solution retenue pour la gestion des boues de fosses septiques	Mise en place d'une solution d'ici 2026	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
Type de logiciel utilisé pour faire le suivi des boues de fosses septiques	Utilisation du logiciel pour faciliter le suivi	2023
Décision prise par le conseil sur la gestion des boues de fosses septiques	--	2026
Liste des fosses septiques	Maintenir la liste des fosses septiques à jour	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x							
Action 2		x	x	x				
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4				x	x	x	x	x
Action 5		x	x					

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	1 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	5 000 \$	20 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
Action 4	0 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$
Action 5	0 \$	300 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	3 500 \$	307 040 \$	27 081 \$	17 122 \$	7 265 \$	7 410 \$	7 558 \$	7 710 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	3 500 \$	307 040 \$	27 081 \$	17 122 \$	7 265 \$	7 410 \$	7 558 \$	7 710 \$
Grand total sur sept ans	384 686 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à recycler les boues dont la qualité le permet.

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 14

Optimiser les opérations de l'écocentre

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☒ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Règlementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Réduire l'élimination des résidus d'encombrants, des RDD et des résidus CRD sur le territoire. Augmenter la valorisation des RDD, résidus d'encombrants, TIC. Favoriser les visites à l'écocentre et faire connaître les services de l'écocentre.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à développer le service d'écocentre. Une analyse de la performance de l'écocentre est prévue. Celle-ci permettra d'identifier les pistes d'optimisation de l'écocentre afin que celui-ci répond aux besoins de la population. De plus, il est prévu de réaménager l'écocentre afin d'augmenter le nombre de déversoir pour les résidus de bois. L'ajout de déversoir supplémentaire pour les résidus de bois permettra de favoriser le tri à la source du bois selon trois catégories (bois de haute qualité, du bois non-traité et du bois traité)..
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Évaluer la performance de l'écocentre selon les critères suivant (facilité d'accès, matières acceptées, etc.).				
Moyen 1 : Évaluer les nouveaux besoins de la population ainsi que les nouvelles matières sous REP (à venir).	2023	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Moyen 2 : Faire un état de la situation actuelle (en se basant sur les statistiques de visites de l'écocentre et les quantités de matières récupérées).	2023	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Action 2 : Évaluer la possibilité d'optimiser les activités de l'écocentre.				
Moyen 1 : Identifier les pistes d'améliorations possibles à partir de l'état de la situation actuelle et des développements à venir (ajout de matières).	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Moyen 2 : Évaluer la possibilité d'opérer l'écocentre de façon à réduire les quantités de matières éliminées (formation du personnel, outil de communication pour encourager l'apport de matières acceptées à l'écocentre, évaluer les débouchés pour certaines matières, etc.)	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Moyen 3 : Rester à l'affût d'opportunité pour améliorer la qualité du service aux citoyens (développement d'entente avec les organismes de récupération du territoire, etc.)	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Action 3 : Effectuer un suivi des quantités de matières récupérées acheminés par les citoyens à l'écocentre.				
Moyen 1 : Tenir à jour un registre des entrées/sorties à l'écocentre. Compiler les quantités de matières récupérées à l'écocentre par type de matières. Ce registre est intégré à celui du LET.	En continu	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 4 : Optimiser la séparation à la source du bois à l'écocentre : aménager des déversoirs pour le bois de haute qualité, le bois non-traité et le bois traité afin d'effectuer une tri à la source des types de bois à l'écocentre.				
Moyen 1 : Aménager des enclos pour la séparation à la source du bois de haute qualité, du bois non-traité et du bois traité.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Moyen 2 : Former le personnel de l'écocentre à identifier correctement les différents types de résidus de bois.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée
Moyen 3 : Mettre à jour les outils de communication pour informer adéquatement la population au tri à la source des résidus de bois à l'écocentre.	2024	Résidentiel	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Exploitant de l'écocentre Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de visite à l'écocentre	Augmenter de 2% par année le nombre de visites	Annuellement
Quantité annuelle de matière reçue	Maintenir ou augmenter les quantités annuelles de matières récupérées à l'écocentre (cible +2% par année)	Annuellement
Ajout de déversoir pour les résidus de bois	Ajout de 3 déversoirs pour séparer à la source les résidus de bois	2024
Outil de communication	Outil de communication sur les matières acceptées à l'écocentre à jour	Annuellement
Analyse réalisée pour la possibilité d'optimiser les activités de l'écocentre.	Décision prise par le conseil municipal	2024
Registre des entrées/sorties à l'écocentre	Tenir à jour un registre des entrées/sorties à l'écocentre.	Annuellement

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x							
Action 2		x	x					
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4		x						

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	0 \$	2 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Action 4	0 \$	45 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	3 500 \$	48 520 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	3 500 \$	48 520 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Grand total sur sept ans	58 583 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :	Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale visant à améliorer la performance des écocentres.
--	--

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 15

Optimiser les opérations liées à la collecte des matières

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☐ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre : Suivi du PGMR

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Réduire l'empreinte environnementale des opérations de collecte.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	La Ville de Chibougamau a fait l'acquisition de camions de collecte pour offrir un service interne de collecte des matières résiduelles sur son territoire. La Ville souhaite optimiser ses opérations de collecte afin de réduire les coûts liés à la gestion des matières résiduelles et l'empreinte environnementale de ses opérations. La mesure consiste à optimiser les horaires de collecte des différentes matières (matières recyclables, matières organiques, ordures ménagères). Comme la collecte des matières résiduelles est opérée par la Ville, celle-ci est plus en mesure d'appliquer le règlement GMR 002-2020. En identifiant les secteur les plus problématiques (contaminations des contenants), la Ville pourra démarrer des discussions avec les générateurs ciblés (ICI) et évaluer la possibilité d'offrir un service plus souple pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques pour ces secteurs (voir mesures 6 et 12). En optimisant les horaires de la collecte, la Ville pourra viser à augmenter la participation des générateurs ICI aux différentes collectes municipales.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Optimiser le tracé et les horaires de collecte des matières résiduelles.				
Moyen 1 : Faire un état de la situation après deux années d'opération de la collecte des matières résiduelles. Identifier les secteurs les plus problématiques (contamination des contenants).	2025	Résidentiel (multilogements) et ICI	Ville de Chibougamau (équipe de collecte municipale)	Entreprise privée
Moyen 2 : Rencontrer les générateurs des secteurs les plus problématiques (contamination des contenants) et évaluer la possibilité de modifier l'horaire et la fréquence de collecte pour ces générateurs (matières recyclables et matières organiques).	2025	Résidentiel (multilogements) et ICI	Ville de Chibougamau (équipe de collecte municipale)	Entreprise privée
Moyen 3 : Présenter l'état de la situation ainsi que les optimisations possibles des horaires de collecte au conseil municipal. Mettre en œuvre les optimisations retenues afin d'encourager la participation des secteurs les plus problématiques à la collecte des matières recyclables et des matières organiques.	2025	Résidentiel (multilogements) et ICI	Ville de Chibougamau (équipe de collecte municipale)	Ville de Chibougamau (Conseil municipal)

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
État de la situation réalisé	--	2025
Nombre de rencontre avec les générateurs	Au besoin selon l'état de la situation	2025
Optimisation des collectes	Modification des tracés et des horaires de collecte	2025

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1			x					

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Grand total sur sept ans	5 000 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 16

Optimiser les opérations du LET

Type(s) de mesure

☐ ISÉ

☐ Acquisition de connaissance

☒ Services en GMR

☒ Infrastructure

☐ Politique/Plan d'action

☐ Réglementaire

☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Limitier l'élimination des matières résiduelles au LET. Prioriser la hiérarchie des 3RV pour le matériel de recouvrement journalier. Prioriser les matières résiduelles sans débouchés comme matériel de recouvrement journalier. Éviter l'utilisation de matières propres pour le recouvrement journalier.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure vise à optimiser les opérations du LET afin de limiter l'élimination de matières résiduelles au strict minimum dans un but de maximiser la durée de vie des cellules d'enfouissement et de réduire l'empreinte environnementale de la Ville. Les matériaux sans débouchés sont priorisés comme matériel de recouvrement alternatif. De plus, en optimisant les heures d'ouverture du LET, il est possible de réduire le front de déchet au strict minimum ce qui permettrait de limiter l'utilisation de matériel de recouvrement journalier.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☐ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☐ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☐ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois) ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre				
Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Réduire au strict minimum les matières éliminées au LET incluant le recouvrement journalier pour maximiser la durée de vie des cellules d'enfouissement.				
Moyen 1 : Optimiser les opérations du LET afin de réduire le front d'enfouissement au strict minimum.	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Moyen 2 : Détourner les chargements avec des matières valorisables (avec des débouchés) qui arrivent au LET vers l'écocentre, lorsque c'est possible (peu ou pas de contamination).	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Action 2 : Prioriser les matériaux sans débouchés comme matériel de recouvrement alternatif (ex. bois traité).				
Moyen 1 : Évaluer les caractéristiques des matériaux sans débouchés pour savoir si ces matériaux répondent aux critères exigés par la réglementation pour un usage de recouvrement journalier sur le LET.	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Moyen 2 : Privilégier l'utilisation de matériaux sans débouchés comme matériel de recouvrement alternatif, le cas échéant.	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Moyen 3 : Faire un suivi des quantités de matériel de recouvrement alternatif utilisés au LET annuellement.	En continu	CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 3 : Optimiser les activités d'enfouissement en diminuant les jours d'ouverture du LET.				
Moyen 1 : Évaluer les améliorations possibles au LET pour réduire le front d'enfouissement des déchets au strict minimum.	2025	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Moyen 2 : Évaluer la possibilité de réduire les jours d'ouverture du LET afin de limiter l'utilisation de recouvrement journalier.	2025	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée
Moyen 3 : Proposer les options possibles au conseil municipal et mettre en œuvre l'option retenue, le cas échéant.	2025	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (exploitant du LET)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantité de matière éliminée au LET	Réduire les quantités de matières éliminées à moins de 4 000 tonnes par année.	Annuellement
Quantité de matériel de recouvrement utilisé	Limiter l'utilisation de matériel de recouvrement utilisé à son strict minimum.	Annuellement
Quantité de matériel de recouvrement utilisé par type de matières	Réduire l'utilisation de matériel de recouvrement ayant d'autres débouchés sur le territoire.	Annuellement
Décision prise par rapport à l'optimisation du LET	--	2025

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 3	x	x	x					

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 2	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 3	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	7 500 \$	7 650 \$	7 803 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	7 500 \$	7 650 \$	7 803 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
Grand total sur sept ans	50 566 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

PLAN D'ACTION 2023-2030

Plan de gestion des matières résiduelles

Ville de Chibougamau

Mesure n ° 17

Évaluer les débouchés pour des matières spécifiques

Type(s) de mesure

- ☐ ISÉ
- ☒ Acquisition de connaissance
- ☒ Services en GMR
- ☐ Infrastructure
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☐ Réglementaire
- ☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA MESURE	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Développement des débouchés pour certaines matières spécifiques. Détourner de l'élimination certains résidus de transformations industrielles produits sur le territoire.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	Cette mesure consiste à caractériser les résidus de transformations industrielles produits sur le territoire (type et quantité) dans une approche d'économie circulaire. De plus, la Ville évaluera la possibilité d'implanter un point de dépôt pour les capsules de café. Afin de développer l'approche d'économie circulaire à la Ville de Chibougamau, il est prévu de faire l'embauche d'une ressource à temps plein en GMR. En effet, la gestion des matières résiduelles prendre un place de plus en plus importante au sein des activités de la Ville.
Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR	☒ Objectif 1 : Réduire à 535 kg/hab. les quantités de matières éliminées par année d'ici 2029. ☒ Objectif 2 : Recycler 70 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2029. ☒ Objectif 3 : Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2029. ☒ Objectif 4 : Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD d'ici 2029. ☐ Objectif 5 : Offrir une collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents d'ici 2024. ☐ Objectif 6 : Proposer une collecte des matières organiques à 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 1 : Dû au manque d'information concernant les résidus de transformation industrielle produits sur le territoire, et des enjeux qui peuvent en découler, la Ville procédera à une évaluation de ceux-ci.				
Moyen 1 : Faire un état de la situation des entreprises manufacturières présentes sur le territoire.	2025	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Identifier les principaux types de matières générées par les entreprises du territoire et évaluer les quantités de matières générées par celles-ci pour les résidus industriels spécifiques.	2025	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Évaluer les modes de gestion actuelle des entreprises qui génèrent des résidus spécifiques et évaluer les débouchés possibles pour ces matières. Rediriger les ICI vers les organismes d'économie circulaire du territoire (par exemple lorsqu'un ICI génère une matière spécifique en grande quantité).	2025	ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Action 2 : Évaluer la possibilité d'implanter un point de dépôt pour les capsules de café sur le territoire.				
Moyen 1 : Évaluer le gisement de capsules de café sur le territoire et définir un point de dépôt permettant de répondre aux besoins de la population. Définir les modalités de récupération des capsules et des modes de gestion.	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Présenter les résultats de l'analyse au conseil municipal et mettre en œuvre la solution retenue.	2025	Résidentiel et ICI	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateurs
Action 3 : Embaucher une ressource à temps plein ayant la responsabilité de la GMR de la Ville et le développement de la récupération et du réemploi des matières sur le territoire (économie circulaire).				
Moyen 1 : Mettre en œuvre les actions du PGMR. La ressource en GMR aura la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR.	En continu (à partir de 2024)	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 2 : Être disponible pour répondre aux questionnements de la population, des ICI et des entrepreneurs CRD sur les projets à venir du PGMR ainsi que sur les différentes matières acceptées dans les collectes, et à l'écocentre.	En continu (à partir de 2024)	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 3 : Participer aux colloques et formations destinés aux gestionnaires municipaux afin de rester à l'affût de nouvelles opportunités et des dernières modifications réglementaires.	En continu (à partir de 2024)	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée
Moyen 4 : Réaliser le suivi des actions du PGMR et transmettre au MELCCFP le rapport de suivi annuel du PGMR.	En continu (à partir de 2024)	Résidentiel, ICI et CRD	Ville de Chibougamau (nouvelle ressource en GMR)	Entreprise privée

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Analyse réalisée pour les résidus spécifiques des ICI	Résultats de l'analyse	2025
Décision prise pour l'implantation d'un point de dépôt pour les capsules de café	Décision du conseil et mise en œuvre de la solution retenue	2025
Ressource à temps plein en GMR	Embauche d'une ressource en GMR pour effectuer la mise en œuvre du PGMR	2024

Échéancier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1			x					
Action 2	x	x	x					
Action 3		x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	0 \$	0 \$	12 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 2	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Action 3	0 \$	60 000 \$	61 200 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$
Total annuel	1 500 \$	61 530 \$	74 761 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$
Aide financière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel	1 500 \$	61 530 \$	74 761 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$
Grand total sur sept ans					462 648 \$			

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :